



Structures gestionnaires de milieux aquatiques en Rhône-Alpes

Etat des lieux

Avec le soutien de :



En partenariat avec :



Rhône-Alpes ^{Région}

NOTE INTRODUCTIVE

Contexte de l'étude

Les conséquences d'une mauvaise gestion des milieux aquatiques sont nombreuses : aggravation des inondations, pollutions, absence de continuité piscicole, problèmes de transport sédimentaire, espèces invasives... Ces dysfonctionnements résultent souvent de phénomènes locaux et sont donc appréhendés à une échelle de gestion par sous bassin versant.

Il est admis que les bassins versants représentent l'échelle géographique pertinente de gestion de l'eau mais ils ne sont cependant que très rarement superposés au découpage administratif classique de type commune/département/région. À ces niveaux administratifs, se sont donc rajoutées des structures de gestion au périmètre d'action cohérent avec celui du bassin hydrographique.

Cette gestion s'exerce principalement au sein de syndicats de rivière intercommunaux ou mixtes créés à l'échelle du bassin versant. Plus rarement, cette gestion est assurée par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de type communauté de communes, d'agglomération ou urbaine, et de manière plus exceptionnelle encore par des Conseils Généraux.

Les syndicats de rivière mènent des opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau. Ils coordonnent des programmes d'action partagés par les différents acteurs locaux, assurant ainsi un travail de proximité, en concertation, indispensable à l'établissement d'une gestion cohérente et partagée. Ce sont ces structures qui portent la grande majorité des démarches contractuelles de type contrat de rivière ou Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

En Rhône-Alpes, 95% du territoire est couvert par ces procédures de gestion. La pertinence de l'échelle territoriale de ces structures conduit à ce que de plus en plus de missions leurs soient confiées : gestion d'aménagement intéressant la sécurité publique, implication forte dans la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), dans l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)...

Les acteurs institutionnels de la politique de l'eau sont conscients de cette réalité comme le prouve l'état des lieux effectué dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE, qui rappelle qu'une gestion à l'échelle locale des milieux aquatiques et de l'eau conditionne fortement la réussite de la mise en œuvre de la DCE et de toute politique.

De même, selon l'orientation fondamentale n°4 du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée 2010-2015, *« les structures porteuses de ces démarches (SAGE et contrats de milieux), menées le plus souvent à l'échelle des sous-bassins versants, constituent les relais essentiels pour la mise en œuvre de la politique de l'eau »*. Pour renforcer la gouvernance locale dans le domaine de l'eau, le SDAGE et la DCE préconisent de conforter la place des structures de gestion par bassin versant dans le paysage institutionnel et d'assurer leur pérennité.

En parallèle, la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit de rationaliser les structures intercommunales, notamment celles intervenant dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Dans cette optique, la circulaire du 27 décembre 2010 préconise l'utilisation de la base de données BANATIC¹ pour identifier et recenser les compétences des syndicats. Les propositions de Schémas

¹ BANATIC est une BAse NATionale d'informations sur l'InterCommunalité en France. Elle met à disposition des informations sur tous les groupements de collectivités territoriales portant sur leur périmètre, leur mode d'organisation et de financement ainsi que leurs compétences.

Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) ont été réalisées sur cette base. Elle possède toutefois un caractère imprécis, voire incomplet, notamment en ce qui concerne les compétences exercées par les structures de gestion des milieux aquatiques, le plus souvent signalées comme « *Hydraulique* » et/ou « *Autres actions environnementales* ».

Or, les missions réellement exercées par ces structures ainsi que les démarches partenariales qu'elles animent sont très larges et concernent plus précisément la « *gestion et l'aménagement de cours d'eau* », et ce, dans un objectif d'intérêt général.

Par ailleurs, toujours dans cette optique de rationalisation de la structuration de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, la loi Grenelle 2 n°2010-788 du 12 juillet 2010 prévoit de renforcer la place des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) en confortant leur rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE.

Le législateur prévoit donc à terme d'élargir les critères d'éligibilité au label d'EPTB. Les critères actuels de définition des EPTB vont de ce fait devoir être redéfinis ce qui implique de disposer d'un état des lieux précis de la structuration actuelle des gestionnaires de milieux aquatiques sur le territoire rhônalpin.

Objectif de l'étude

Dans le contexte de la réforme des collectivités territoriales, la présente étude a pour objectif de fournir une meilleure connaissance des structures locales, de type syndicats de rivière et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, intervenant dans la gestion des milieux aquatiques en Rhône-Alpes.

Le but est de présenter de manière exhaustive l'ensemble de ces structures en détaillant pour chacune leur forme juridique, leur personnel, leurs financements et les compétences qu'elles assument. Cette étude vise également à affiner les compétences signalées dans la base de données BANATIC sous la dénomination « *Hydraulique* » et/ou « *Autres actions environnementales* » par un ensemble de compétences plus détaillées et correspondant plus précisément aux actions exercées par les structures. Une fiche a été réalisée pour chacune d'elle.

En complément de cet état des lieux, une analyse de la structuration actuelle de la gestion de l'eau a été réalisée pour mettre en exergue la réalité du fonctionnement des structures de gestion, l'importance du travail qu'elles effectuent au quotidien et les éventuels dysfonctionnements. Une connaissance plus détaillée de l'organisation des structures locales et de leur fonctionnement permettra aux pouvoirs publics d'appréhender les réformes en cours en prenant en compte les besoins pour une structuration plus efficace des gestionnaires des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants.

Réalisation

L'Association Rivière Rhône Alpes anime le réseau régional d'acteurs de la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau. Fin 2011 elle compte 312 adhérents dont 60 structures de gestion des milieux aquatiques de Rhône-Alpes.

À la demande de ses adhérents, l'ARRA a engagé une réflexion sur les impacts de la réforme des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Lors des dernières Assemblées Générales de l'ARRA, les adhérents ont en effet souhaité que l'Association, sans entraver sa neutralité politique, puisse développer une logique d'interpellation et de proposition auprès des institutions en charge des politiques de l'eau.

Au moment de la rédaction des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale, l'ARRA a dans ce sens envoyé un courrier à l'ensemble des Préfets de la Région Rhône-Alpes pour leur

présenter, au niveau de leur département, les structures locales de gestion de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que leurs spécificités.

C'est donc dans ce contexte que l'ARRA souhaite alimenter les réflexions sur la gouvernance de l'eau en réalisant une étude sur la structuration des acteurs de la gestion locale des milieux aquatiques et de l'eau en Rhône-Alpes.

Cette étude a été pilotée par un groupe de travail composé de représentants de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Rhône-Alpes, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes (DREAL) ainsi que de gestionnaires de milieux aquatiques.

Méthodologie

✓ **Choix des structures concernées par l'étude :**

La présente étude prend en compte les structures de gestion de l'eau de type Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ou non, avec :

- ✓ une partie au moins de leur territoire située en Rhône-Alpes,
- ✓ du personnel salarié,
- ✓ une compétence dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Les Conseils Généraux ont également été intégrés dans l'étude. Les structures de forme associative telles que les Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels (CREN) ou encore la Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) n'ont donc pas été incluses dans l'étude bien qu'elles puissent porter des procédures de gestion de l'eau.

Par ailleurs, cette étude a été réalisée au moment de la parution des premiers Schémas Département de Coopération Intercommunale (SDCI). Des fusions ou dissolutions de syndicats ont été prescrites par ces schémas. Malgré le soin apporté à l'étude, il est donc possible que certaines modifications récentes n'aient pas été prises en compte.

✓ **Recueil des informations :**

Le recensement des structures a été réalisé sur la base de l'annuaire professionnel de l'Association Rivière Rhône Alpes. Cette liste de structures a été confrontée aux données des Agences de l'Eau et de la Région Rhône-Alpes pour recoupement.

Un questionnaire a ensuite été envoyé par mail à l'ensemble des structures sélectionnées pour récolter les données nécessaires à la réalisation des fiches structures.

✓ **Cartographie**

Les cartes qui figurent dans les fiches ont été réalisées par l'Agence de l'Eau RM&C. Elles représentent les sous bassins versants DCE d'intervention des structures ou les groupements de zones hydrographiques. Il ne s'agit donc pas du périmètre exact d'intervention de la structure. La structure peut donc ne pas être compétente sur l'intégralité du périmètre représenté sur les cartes.

Vous trouverez ci-dessous un exemple de fiche type présentant les différentes données recueillies ainsi que leur source.

x. Structure xxx

Présentation succincte

Données récupérées sur le site web des structures ou sur des sites web associés puis validées et modifiées si besoin par les structures.

Données générales

Numéro SIRET (ou SIREN) : *Données fournies par les structures, l'Agence de l'Eau RM&C ou Loire-Bretagne*

Commune siège : *Données fournies par les structures ou par l'Agence de l'Eau RM&C*

Nature juridique : *Données fournies par les structures ou par l'Agence de l'Eau RM&C*

Année de création : *Données fournies par les structures ou par l'Agence de l'Eau RM&C*

Composition : *Données fournies par les structures*

Coordonnées

Président : *Données ARRA et données fournies par les structures*

Adresse siège : *Données ARRA et données fournies par les structures ou par l'Agence de l'Eau RM&C*

Site web & mél : *Données ARRA et données fournies par les structures*

Personne ressource : *Données ARRA et données fournies par les structures*

Identité géographique

Départements et régions concernés : *Données ARRA et données fournies par les structures*

Numéro Bassin Versant DCE : *Données fournies par les structures et par l'Agence de l'Eau RM&C*

Périmètre statutaire : *Données fournies par les structures*

Cartographie des bassins versants et communes sièges : *Données fournies par l'Agence de l'Eau RM&C*

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
xxx				

Intitulés des postes : *Données ARRA, données fournies par les structures et données de l'étude métier réalisée par l'ARRA.*

Financements : *Données fournies par les structures ou par l'Agence de l'Eau RM&C*

Attention : le tableau des financements publics a été rempli par les structures gestionnaires et n'a pas été validé par les financeurs. L'année des financements n'est pas non plus précisée. Pour la Région Rhône-Alpes, certains postes sont indiqués comme financés alors qu'ils ne le sont plus en 2012.

Missions exercées

Intitulé des compétences issues de l'étude de l'ARPE PACA « *Étude sur les structures gestionnaires de milieux aquatiques de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur* ». Certaines compétences ont pu être modifiées par les structures. Celles-ci ont eu à choisir parmi les compétences citées ci-dessous :

▶ Eau potable

Politique d'économie d'eau - Gestion de réseau de distribution déléguée - Gestion de réseau de distribution en régie - Planification (zonage, schéma) - Développement de nouvelles ressources dédiées à l'AEP - Connaissance / tableau de bord – Système d'alerte pollution - Maîtrise foncière/servitudes - autre

▶ Assainissement

Planification (zonage, schéma) - Gestion de l'assainissement collectif en régie - Gestion de l'assainissement collectif déléguée – Pluvial - Épandage des boues (planification et action) - Mesure d'accompagnement pour la dépollution (agriculture, industrie) – SPANC - Inventaire des pollutions accidentelles – autre

▶ Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales – Hydrologie - Aménagement, protection et entretien des berges - Gestion hydromorphologique des cours d'eau - Gestion du transport solide - Gestion des espèces invasives (faune, flore) - Maîtrise foncière / servitudes - autre

▶ Qualité des eaux naturelles

Planification (zonage, schéma) - Tableau de bord - Suivi qualité des eaux superficielles - Suivi qualité des eaux souterraines - Politique de restauration des captages - Pollutions diffuses - Mesures agro-environnementales - autre

▶ Quantité

Planification (zonage, schéma) - Étude hydrologique - Tableau de bord - Réseau de suivi des eaux superficielles - Réseau de suivi des eaux souterraines - Soutien d'étiage - Mesure d'accompagnement d'usage préleveur (agriculture, industrie) - autre

▶ Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention – Hydrologie - Maîtrise foncière ou servitude - Gestion de digue - Gestion de barrage - Gestion d'un réseau d'alerte - Plans Communaux de Sauvegarde - Ralentissement dynamique – PAPI - autre

▶ Loisirs liés à l'eau

Politique de développement - Installation portuaire et nautique - Suivi qualité baignade - autre

▶ Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire - Amélioration piscicole - Gestion des zones humides et milieux remarquables - Éducation sensibilisation - Opérateur Natura 2000 - autre

▶ Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT – SAGE - Contrat de Rivière - Partage de la ressource en eau - Définition espaces de liberté - Préservation des zones humides - Étude socio-économique - Maîtrise foncière / servitudes

▶ Autres compétences liées à l'eau

Procédures de gestion

Nom de la procédure : *Données fournies par les structures, l'ARRA ou par l'Agence de l'Eau RM&C*
État d'avancement : *Données issues de Gest'eau et complétées par les structures*

SOMMAIRE

1. Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV)	11
2. Chambéry Métropole.....	13
3. Comité InterSyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget (CISALB).....	15
4. Communauté d'Agglomération de St-Etienne Métropole	17
5. Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)	20
6. Communauté d'Agglomération du Pays de Romans.....	22
7. Communauté d'agglomération Loire Forez	24
8. Communauté de Communes de Barrès-Coiron	26
9. Communauté de Communes du Genevois (CCG).....	28
10. Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA).....	31
11. Communauté de Communes du Pays de Charlieu.....	33
12. Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG)	35
13. Communauté de Communes du Pays de l'Hermitage (CCPH).....	38
14. Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin.....	40
15. Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan	42
16. Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER)	44
17. Entente "Doux et affluents"	46
18. Communauté de Communes du Val d'Arly (Com'Arly).....	48
19. Communauté de Communes Rhône Valloire.....	50
20. Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A).....	52
21. Conseil Général de la Loire	54
22. Conseil Général du Rhône	57
23. EPTB Saône et Doubs	60
24. Grand Lyon.....	63
25. Grand Roanne Agglomération.....	66
26. Parc Naturel Régional du Haut-Jura	68
27. Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV).....	71
28. Sivom du Tricastin	73
29. Société d'économie mixte pour la gestion et l'animation du Grand Parc Miribel Jonage (SEGAPAL)	75
30. Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans (SACO)	77

31. Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC).....	79
32. Syndicat d'aménagement hydraulique de Bièvre Liers Valloire (SIAHBLV).....	81
33. Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA)...	83
34. Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT)	85
35. Syndicat des Rivières Beaume et Drobie	87
36. Syndicat des Rivières des territoires de Chalaronne (SRTC)	89
37. Syndicat des Trois Rivières.....	91
38. Syndicat d'étude du bassin versant du Chassezac.....	93
39. Syndicat du Haut-Rhône (SHR)	95
40. Syndicat du Pays de Maurienne (SPM)	98
41. Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Ay-Ozon (SIVOM de l'Ay-Ozon)	100
42. Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Foron du Chablais Genevois (SIFOR).....	102
43. Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Lange et de l'Oignin (SIVU Lange Oignin).....	104
44. Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples Ouvèze Vive (SOV).....	106
45. Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC).....	109
46. Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents	111
47. Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH).....	114
48. Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin versant de l'Albarine (SIABVA).....	116
49. Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR).....	118
50. Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieure (SIDREI)	120
51. Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs affluents (SIGREDA)	122
52. Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu (SIM).....	125
53. Syndicat Intercommunal des vallons de Serres et des Planches	127
54. Syndicat Intercommunal du Bassin de la Fure (SIBF)	129
55. Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Escoutay.....	131
56. Syndicat Intercommunal Eyrieux Clair.....	133
57. Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des bassins du Châlon et de la Savasse (SIABCS)	136
58. Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Barberolle.....	138
59. Syndicat Intercommunautaire d'Entretien de la Méouge (SIEM)	140
60. Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIVU Guiers SIAGA)...	142

61. Syndicat Interdépartemental du Bassin de la Galaure (SIBG)	144
62. Syndicat Interdépartemental Mixte à la carte pour l'Aménagement de la Coise (SIMA Coise Furan) ..	146
63. Syndicat Mixte Ardèche Claire.....	149
64. Syndicat Mixte d'Étude du Contrat de Rivière des Usses (SMECRU)	152
65. Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Abords (SM3A).....	155
66. Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB)	158
67. Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze (Syndicat Mixte ABCèze).....	161
68. Syndicat Mixte d'Aménagement et d'entretien Loise-Toranche (SMAELT)	164
69. Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)	166
70. Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD)	169
71. Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (SISARC).....	172
72. Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale.....	174
73. Syndicat Mixte de Réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues (SMRPCA)	176
74. Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (SYMASOL).....	178
75. Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI)	180
76. Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (SM MM)	182
77. Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB)	184
78. Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses Affluents (SYMISOA)	186
79. Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ)	189
80. Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain (BVBVA)	191
81. Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore (SMBVV)	194
82. Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL).....	197
83. Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV)	200
84. Syndicat Mixte du bassin versant du Séran (SM SERAN)	203
85. Syndicat Mixte du Rhins-Rhodon-Trambouzan et Affluents (SYRRTA).....	205
86. Syndicat Mixte Intercommunal du Rhône Court Circuité Loire Ardèche Isère Drôme (SMIRCLAID) ..	207
87. Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC).....	209
88. Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents (SMISA).....	211
89. Syndicat Mixte Veyle Vivante	213
90. Syndicat Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne (SYRTOM)	215
91. Syndicat Rivières des Quatre Vallées.....	217

1. Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTIV)

Présentation succincte

L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise est un syndicat mixte à la carte à l'échelle de 43 communes de Tarentaise créé en 2005. L'objectif de ce syndicat est, sur son périmètre d'intervention, de définir un projet de territoire, de rationaliser les démarches, d'organiser les réflexions et projets de dimension « Tarentaise » et enfin de mobiliser les financements pour l'ensemble de ces projets.

Données générales

Numéro SIRET : 25730253900016
Commune siège : MOUTIERS
Nature juridique : Syndicat mixte ouvert
Année de création : 2005
Nature juridique antérieure : SIVOM (sur un autre périmètre)
Composition : 43 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Hervé GAYMARD

Adresse siège :

Mairie de Moutiers - BP 23

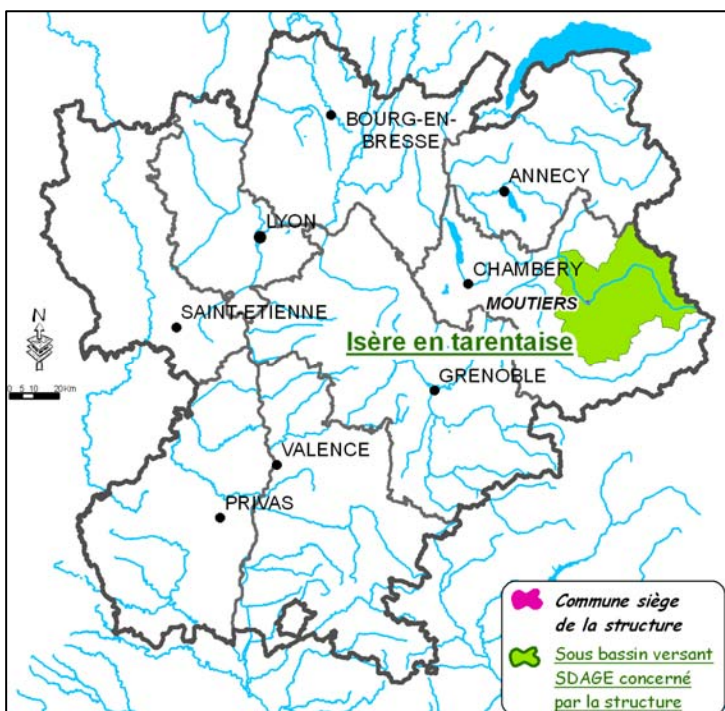
73600 MOUTIERS

Tél : 04 79 24 00 10

Site web & mél : www.tarentaise-vanoise.fr

Personne ressource : Virginie CHIREZ - virginie.chirez@tarentaise-vanoise.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Savoie – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : ID_09_06 (Isère en tarentaise)

Le bassin hydrographique est plus étendu que le périmètre de l'APTIV, d'où une coopération (mise en place d'une convention) avec la Communauté de Communes de la Région d'Albertville (7 communes) dans le cadre du Contrat de bassin versant et du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe	État (PAPI)
Intitulé du poste					
Chef de projet « eau »	x	x			x
Chargée de mission eau et milieux aquatiques	x	x			

Missions exercées

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales

Lutte contre les inondations

PAPI

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : SCOT, Contrat de Rivière

Autres compétences liées à l'eau

Porteurs de politiques contractuelles avec la Région, le Département ou l'État (hors domaine de l'eau)

Procédures de gestion

Contrat de rivière Isère en tarentaise :

Contrat de milieu transfrontalier - **Signé en cours d'exécution**

→ *Émergence :*

Réflexion préalable : 2002

→ *Élaboration :*

Validation du dossier préalable : 29/10/2004

Arrêté de constitution du comité de rivière : 04/10/2005

Validation du projet de contrat : 10/12/2009

→ *Mise en œuvre :*

Date de la signature du contrat : 06/11/2010

2. Chambéry Métropole

Présentation succincte

Chambéry métropole est un EPCI créé le 1^{er} janvier 2000, par transformation du District urbain de la cluse de Chambéry (DUCC). Les élus délégués des 24 communes membres élaborent pour les 126 000 habitants de l'agglomération des projets communs et notamment l'entretien des cours d'eau de part sa compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement », à l'aide de son équipe rivière en régie directe. Le service gestion des cours d'eau, dont les origines remontent au syndicat de Leysse et d'Hyères sous Napoléon III, gère aujourd'hui 160 km de cours d'eau dans la cluse chambérienne.

Données générales

Numéro SIREN : 247300098
Commune siège : CHAMBÉRY
Nature juridique : Communauté d'agglomération
Année de création : 2000
Composition : 24 communes

Coordonnées

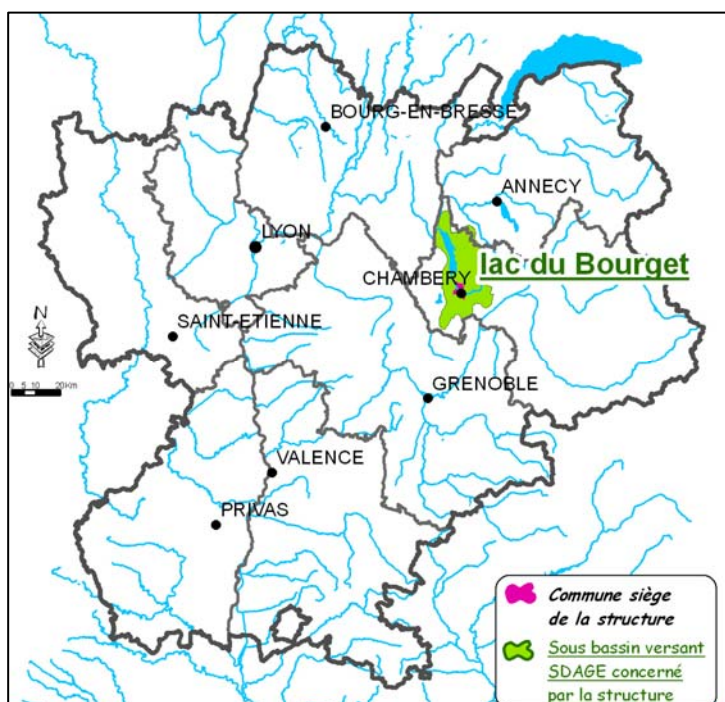
Président : Monsieur Louis BESSON

Adresse siège :
106 allée des Blachères
73026 CHAMBÉRY CEDEX
Tél : 04 79 96 86 00

Site web & mél : www.chambery-metropole.fr

Personne ressource : Christophe GUAY - christophe.guay@chambery-metropole.fr - 04 79 71 84 84

Identité géographique



Départements et régions concernés : Savoie - Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : HR_06_08 (Lac du Bourget)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Technicien de rivière	<i>Pas de financements publics</i>			
Chef du service gestion des cours d'eau				
Adjoint administratif				

Missions exercées

Eau potable

Gestion de réseau de distribution en régie, Planification (zonage, schéma), Développement de nouvelles ressources dédiées à l'AEP

Assainissement

Planification (zonage, schéma), Gestion de l'assainissement collectif en régie, Pluvial, Mesure d'accompagnement pour la dépollution (agriculture, industrie), SPANC, Inventaire des pollutions accidentelles

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Hydrologie, Maîtrise foncière ou servitude, Gestion de digue, Gestion d'un réseau d'alerte, Plans Communaux de Sauvegarde, Ralentissement dynamique, PAPI

3. Comité InterSyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget (CISALB)

Présentation succincte

Le Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget a été créé en novembre 1994 par les deux agglomérations de Chambéry et d'Aix-les-Bains pour lutter contre l'eutrophisation du lac et réduire les rejets de phosphore dans le lac. Le CISALB est aujourd'hui en charge d'actions pédagogiques, du suivi des rivières et de la coordination des démarches territoriales de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et notamment du contrat de rivière Bassin du lac du Bourget (2^{ème} contrat).

Données générales

Numéro SIRET : 257302141 00029

Commune siège : CHAMBERY

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 1994

Nature juridique antérieure : Commission créée par les deux agglomérations en 1974

Composition : 10 élus titulaires (5 de chaque agglomérations) et 10 élus suppléants (5 de chaque agglomération). Le bassin versant représente 65 communes.

Coordonnées

Président : Monsieur Michel DANTIN

Adresse siège :

42 rue du Pré Demaison

73000 CHAMBERY

Tél : 04 79 70 64 68

Site web & mél : www.cisalb.com - info@cisalb.fr

Personne ressource : Renaud JALINOUX - renaud.jalinoux@cisalb.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Savoie - Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : ID_09_02 (Combe de Savoie), HR_05_07 (Affluents ED du Rhône entre Sérans et Valserine) et HR_06_08 (Lac du Bourget).

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Directeur - Chargé de mission		X	X		
Chargé de mission « eau et maîtrise des pollutions »		X	X		
Chargé de mission « milieux aquatiques »		X	X		
Chargée de mission « eau et aménagement territorial »		X	X		
Responsable du pôle sensibilisation et communication		X	X		
Animateur sensibilisation et communication		X	X	X	
Animateur sensibilisation et communication		X	X	X	
Animateur sensibilisation et communication		X	X	X	
Responsable administratif et financier					
Adjoint administratif					

Missions exercées

Eau potable

Connaissance / tableau de bord

Assainissement

Mesure d'accompagnement pour la dépollution (agriculture, industrie), Inventaire des pollutions accidentelles

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

Qualité des eaux naturelles

Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles, Pollutions diffuses, Mesures agro-environnementales

Quantité

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord, Réseau de suivi des eaux superficielles, Soutien d'étiage, Mesure d'accompagnement d'usage préleveur (agriculture, industrie)

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Hydrologie, Gestion de digue, Plans Communaux de Sauvegarde, Ralentissement dynamique, PAPI

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides

Autres compétences liées à l'eau

Réhabilitation d'une décharge de 27 hectares

Procédures de gestion

Contrat de rivière Bassin versant du lac du Bourget (2^{ème}) en phase d'élaboration

→ *Émergence* :

Réflexion préalable : 18/12/2009

→ *Élaboration* :

Validation du dossier préalable : 10/06/2010 - Signature du contrat définitif : 4/11/2011

4. Communauté d'Agglomération de St-Etienne Métropole

Présentation succincte

Créée le 21 décembre 1995, la communauté de communes de Saint-Etienne Métropole, devenue communauté d'agglomération en 2001, regroupe 43 communes et 400 000 habitants. De part sa compétence optionnelle « *protection et mise en valeur de l'environnement* », Saint-Etienne Métropole assure la gestion des contrats de rivières Gier, de l'Ondaine Lizeron et du Furan.

Données générales

Numéro SIRET : 244200770 00117
Commune siège : SAINT ETIENNE
Nature juridique : Communauté d'agglomération
Année de création : 2001
Nature juridique antérieure : Communauté de communes
Composition : 43 communes

Coordonnées

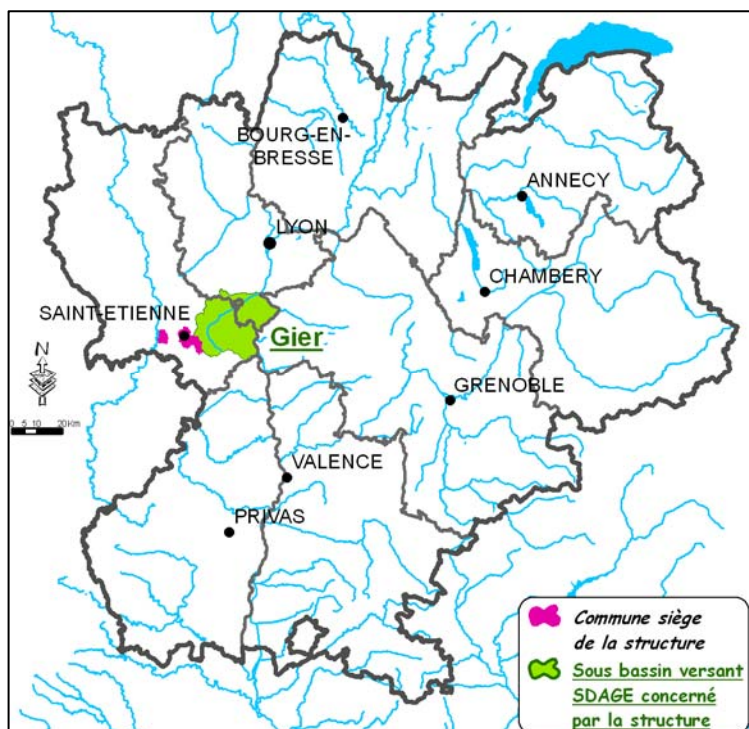
Président : Monsieur Maurice VINCENT

Adresse siège :
2, avenue Grüner - CS 80257
42009 ST ÉTIENNE Cedex 2
Tél : 04 77 49 21 49

Site web & mél : www.agglo-st-etienne.fr

Personne ressource : François DELORME - f.delorme@agglo-st-etienne.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Loire – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : RM_08_08 (Gier)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Responsable cellule rivière		x	x		
Techniciens de rivière		x	x		
Technicien hydraulique		x	x		
Chargé de mission rivière		x	x		
Conseillère eau et industrie		x	x		
Chef d'équipe		x	x	x	
Agent d'entretien rivière		x	x*	x	

* Financement via les opérations du programme pluriannuel d'entretien

Missions exercées

Assainissement

Planification (zonage, schéma), Gestion de l'assainissement collectif en régie, Gestion de l'assainissement collectif déléguée, Pluvial, Mesure d'accompagnement pour la dépollution (agriculture, industrie), SPANC, Inventaire des pollutions accidentelles

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

Qualité des eaux naturelles

Suivi qualité des eaux superficielles

Quantité

Étude hydrologique, études ressources en eau

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Hydrologie, Maîtrise foncière ou servitude, Gestion d'un réseau d'alerte, Ralentissement dynamique, PAPI

Préservation de l'environnement

Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

Eau et aménagement du territoire

Contrat de Rivière

Procédures de gestion

Contrat de rivière Furan et affluents : 2^{ème} contrat en préparation

Clôture : fin 2011.

Date de la signature du contrat : 9 décembre 2005

Durée du contrat : 5 ans

Durée de l'avenant : 1 an

Études et préparation du nouveau contrat en 2012 et 2013, signature fin 2013.

 **Contrat de rivière Gier (2^{ème} contrat) :**

→ *Émergence*

Validation du dossier préalable : 23 juin 2006

Études réalisées en 2009-2010 et 2011

Programmation en cours

Dossier définitif printemps 2012

Signature prévue fin 2012

 **Contrat de rivière Ondaine/Lizeron :**

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 1996

Date de la signature du contrat : 20/06/2003

Durée du contrat 7 ans

Terminé en juin 2010

→ *Élaboration*

Nouveau contrat en préparation depuis 2010

→ *Mise en œuvre*

Dossier définitif 2013

Signature prévue été 2013

5. Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)

Présentation succincte

La Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget regroupe aujourd'hui 18 communes et près de 55 000 habitants. Elle a été créée le 18 octobre 2001 par transformation du Syndicat Intercommunal du Lac du Bourget (SILB) qui existait depuis 1954. Elle a aujourd'hui en charge la gestion des cours d'eau de son territoire de part sa compétence optionnelle « *protection et mise en valeur de l'environnement* ».

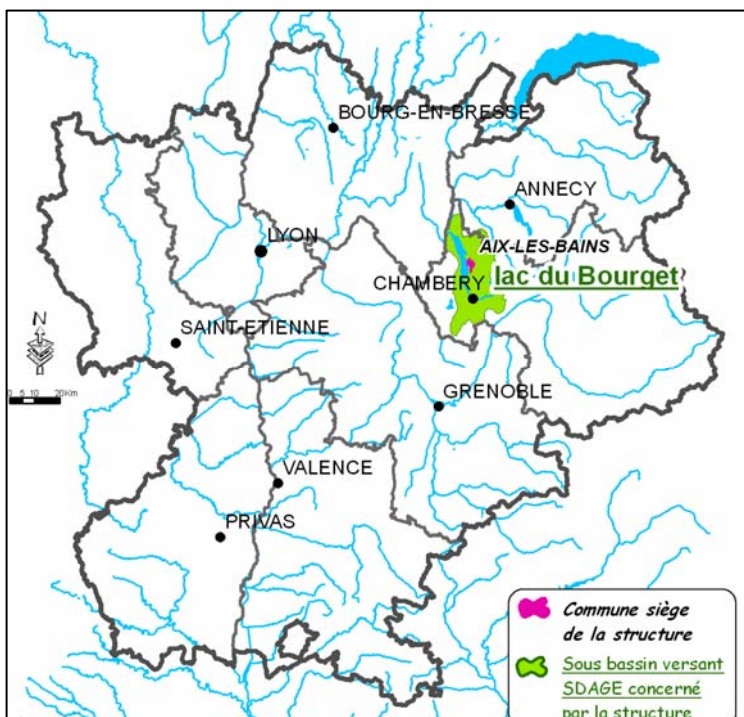
Données générales

Numéro SIREN : 247300049
Commune siège : AIX LES BAINS
Nature juridique : Communauté d'agglomération
Année de création : 2007
Nature juridique antérieure : Communauté de communes
Composition : 18 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Dominique DORD
Adresse siège :
1500 Boulevard Lepic - BP 610
73106 AIX LES BAINS
Tél : 04 79 61 89 15
Site web & mél : www.agglo-lacdubourget.fr
Personne ressource : Romain GUIGUE - r.guigue@calb.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Savoie – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : HR_06_08 (Lac du Bourget)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Ingénieur	<i>Pas de financements publics</i>			
Technicien patrimoine et travaux				

Missions exercées

Eau potable

Politique d'économie d'eau, Développement de nouvelles ressources dédiées à l'AEP

Assainissement

Planification (zonage, schéma), Gestion de l'assainissement collectif déléguée, Mesure d'accompagnement pour la dépollution (agriculture, industrie), SPANC, Inventaire des pollutions accidentelles

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

Loisirs liés à l'eau

Politique de développement, Navigation, Installation portuaire et nautique, Suivi qualité baignade

6. Communauté d'Agglomération du Pays de Romans

Présentation succincte

Créée le 22 décembre 1997, la Communauté de communes du Pays de Romans, devenue au 1^{er} janvier 2011 communauté d'agglomération, compte 21 communes.

De la préservation à la restauration, la Communauté d'agglomération s'engage quotidiennement dans la protection des espaces naturels sensibles et de l'environnement en général. Le Pays de Romans organise notamment la protection de l'eau et des espaces naturels et s'engage dans la protection et la valorisation des ressources énergétiques, de part sa compétence optionnelle « *protection et mise en valeur de l'environnement* ».

Données générales

Numéro SIREN : 242600609

Commune siège : ROMANS SUR ISERE

Nature juridique : Communauté d'agglomération

Année de création : 2007

Nature juridique antérieure : Communauté de communes

Composition : 21 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Philippe DRESIN

Adresse siège :

13-15, rue René Réaumur - BP 96

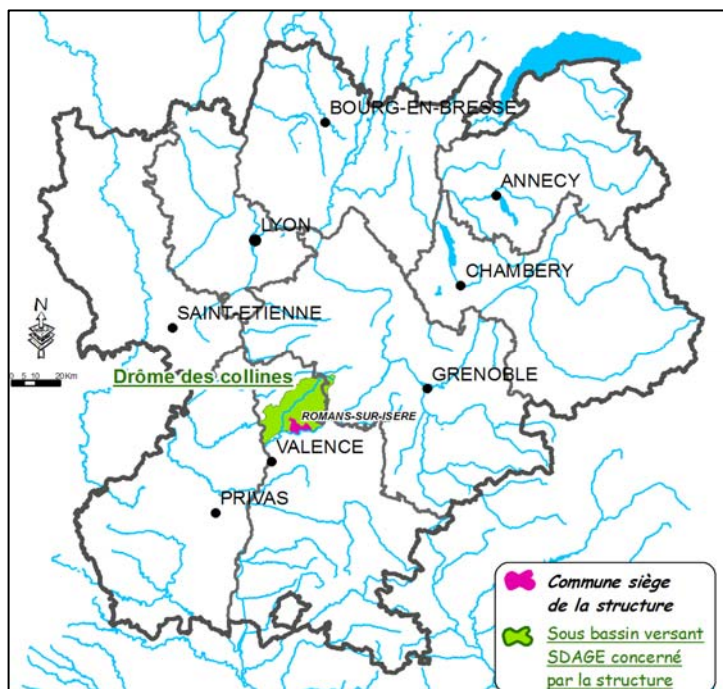
26103 ROMANS SUR ISÈRE CEDEX

Tél : 04 75 88 10 65

Site web & mél : www.pays-romans.org

Personne ressource : Céline DEBAILLEUL - celine.debailleul@pays-romans.org

Identité géographique



Départements et régions concernés : Drôme - Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : ID_10_02 (Drôme des collines)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Responsable du service gestion de l'eau	x	x		
Animateur agri-environnement	x			
Secrétariat				

Missions exercées

▶ Assainissement

SPANC

▶ Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

▶ Qualité des eaux naturelles

Pollutions diffuses, Mesures agro-environnementales

▶ Quantité

Réseau de suivi des eaux superficielles, Réseau de suivi des eaux souterraines

▶ Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Maîtrise foncière ou servitude, Gestion de digue, Ralentissement dynamique

▶ Préservation de l'environnement

Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000

▶ Eau et aménagement du territoire

Contrat de Rivière, Préservation des zones humides, Maîtrise foncière / servitudes

Procédures de gestion

▶ Contrat de rivière Joyeuse Chalon Savasse (2^{ème} contrat) : élaboration

Passage en comité d'agrément pour le Dossier Sommaire de Candidature : 19 novembre 2010

→ Émergence

Réflexion préalable : 01/01/2010

→ Élaboration

Validation du dossier préalable : 19/11/2010

7. Communauté d'agglomération Loire Forez

Présentation succincte

Loire Forez est une communauté d'agglomération qui regroupe 45 communes autour de Montbrison. Cet ensemble compte 78 000 habitants pour une superficie de 75 000 ha.

De part sa compétence optionnelle « *protection et mise en valeur de l'environnement* », elle a en charge l'aménagement des rives du fleuve Loire et notamment l'ensemble des opérations tendant à améliorer ou à préserver la qualité des abords et éventuellement des eaux des rivières de la zone communautaire dans le cadre de procédures contractuelles. Elle a actuellement en projet le portage du contrat de rivière « Mare Bonson ». La communauté d'agglomération est également maître d'ouvrage sur le bassin versant du Furan sur 7km.

NB : La rivière Mare Bonson porte ce nom car les anciens ne savaient pas comment l'appeler et trouvaient qu'en s'écoulant, elle avait un bon son...

Données générales

Numéro SIREN : 244200796

Commune siège : MONTBRISON

Nature juridique : Communauté d'agglomération

Année de création : 1^{er} janvier 2004

Nature juridique antérieure : Communauté de communes

Composition : 45 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Alain BERTHEAS

Adresse siège :

17 Boulevard de la Préfecture - BP 30211

42605 MONTBRISON

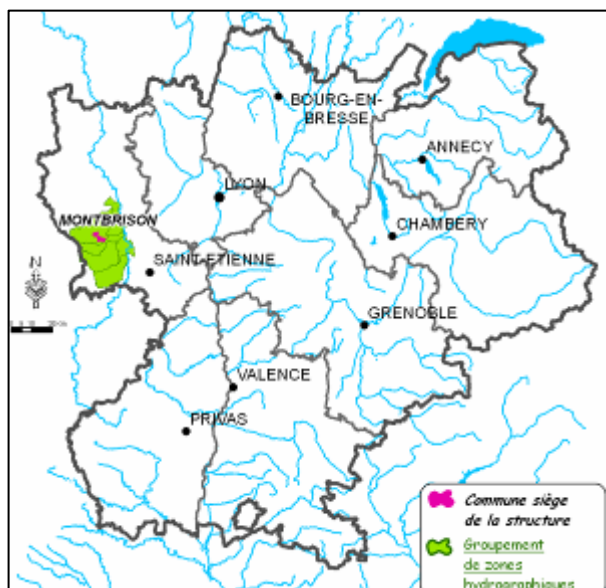
Tél : 04 26 54 70 65

Site web & mél : www.loireforez.fr - agglomeration@loireforez.fr

Personne ressource : Rodrigue BARJON (Technicien de rivière) - rodriguebarjon@loireforez.fr

Véronique MERAND (Chargée de mission) - veroniquemerand@loireforez.fr

Identité géographique



Départements et régions concernées : Loire – Rhône-Alpes

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Technicien rivière (depuis 2003)	x	x		
Chargée de mission	x	x		
Technicien de rivière (depuis le 15 septembre 2011)	x	x		

Missions exercées

▶ Assainissement

Planification (zonage, schéma), Gestion de l'assainissement collectif en régie, Gestion de l'assainissement collectif déléguée, Pluvial, Épandage des boues (planification et action), SPANC

▶ Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

▶ Qualité des eaux naturelles

Volet prochainement pris en compte dans le cadre du futur contrat de rivières

▶ Lutte contre les inondations

Prochainement dans le cadre du futur contrat de rivières

▶ Loisirs liés à l'eau

Entretien d'une rive de la Loire

▶ Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000, les autres points prochainement dans le cadre du futur contrat de rivières

▶ Eau et aménagement du territoire

Contrat de Rivière

Procédures de gestion

▶ Contrat de rivière Furan et affluents

Clôture : fin 2011

Date de la signature du contrat : 9 décembre 2005

Durée du contrat : 5 ans

Durée de l'avenant : 1 an

Nb : La communauté d'Agglomération Loire Forez est maître d'ouvrage d'une partie des actions d'un second contrat de rivière. Suite à son premier contrat de rivière, elle a porté un Contrat Restauration Entretien qui lui a permis d'impulser un second contrat de rivière.

8. Communauté de Communes de Barrès-Coiron

Présentation succincte

La communauté de Communes de Barrès-Coiron assure la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant du Lavezon de part sa compétence « autres actions environnementales ». Jusqu'en fin d'année 2010, elle partageait son technicien de rivière avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Payre (SIAE de la Payre). Le SIAE n'a aujourd'hui plus de salariés. Une réflexion de la Communauté de communes Privas Rhône et Vallées pourrait aboutir à un transfert de la compétence du SIAE au sein de cette structure.

Données générales

Numéro SIREN : 240700831
Commune siège : CRUAS
Nature juridique : Communauté de communes
Année de création : 2003
Nature juridique antérieure : Syndicat des rivières du Lavezon
Composition : 10 communes

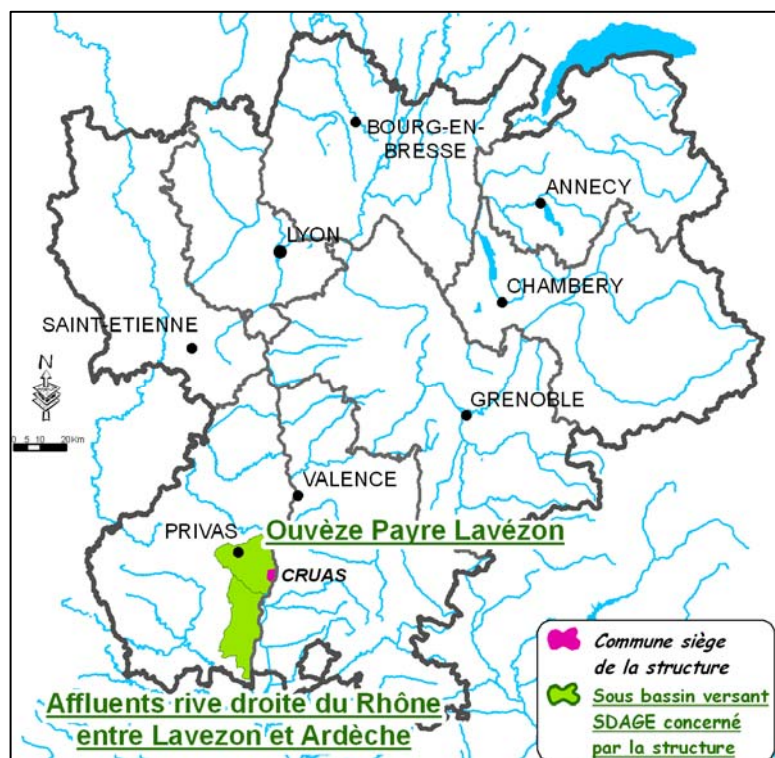
Coordonnées

Président : Monsieur Robert COTTA

Adresse siège :
8 avenue Marcel Cachin - BP 15
07350 CRUAS

Personne ressource : Élian BOULENC - elianboulenc@barres-coiron.com

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Ardèche – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : AG_14_09 (Ouvèze Payre Lavezon), AG_14_06 (Affluents rive droite du Rhône entre Lavezon et Ardèche).

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Technicien de rivière				

Missions exercées

Assainissement

SPANC

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Bassin versant du Lavezon : Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Gestion de digue, Ralentissement dynamique

Préservation de l'environnement

Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables

Eau et aménagement du territoire

Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides

9. Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Présentation succincte

Située entre le Mont Salève et la montagne du Vuache, la Communauté de Communes du Genevois (CCG) est l'association de 17 communes à deux pas de la frontière Suisse. La Communauté de Communes du Genevois, qui compte environ 34 500 habitants, a été créée en janvier 1996. La communauté de commune a porté entre octobre 2003 et décembre 2011 un contrat de rivière transfrontalier « Rivières franco-genevoises Aire-Drize-Laïre et petits affluents du Rhône » en partenariat avec la République et Canton de Genève.

Données générales

Numéro SIREN : 247400690
Commune siège : ARCHAMPS
Nature juridique : Communauté de communes
Année de création : 1995
Nature juridique antérieure : SIVOM
Composition : 17 communes

Coordonnées

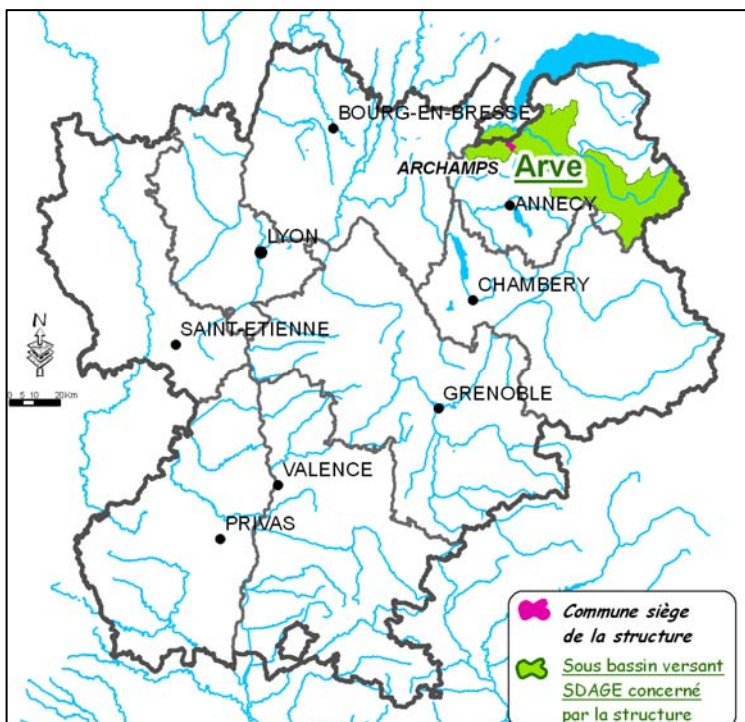
Président : Monsieur Bernard GAUD

Adresse siège :
Technopole d'Archamps - Bâtiment Athéna
74160 ARCHAMPS
Tél : 04 50 95 92 60

Site web & mél : www.cc-genevois.fr

Personne ressource : Solenne VERBRUGGHE - sverbrug@cc-genevois.fr

Identité géographique



Département et Région concernés : Haute-Savoie – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : HR_06_01 (Arve)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres ainsi qu'aux limites du bassin versant (+ 2 communes sur le BV des Usses : Savigny et Jonzier-Epagny).

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Responsable eau et rivière			x		
Responsable assainissement					
Technicien de rivière		x	x		

Missions exercées

▶ **Eau potable**

Gestion du réseau de distribution déléguée, Développement de nouvelles ressources dédiées à l'AEP, pas de compétence AEP mais de gestion du réseau de secours (SDIS)

▶ **Assainissement**

Planification (zonage, schéma), Gestion de l'assainissement collectif en régie, Épandage des boues (planification et action), SPANC, d'abord en gestion déléguée (DSP à Véolia), puis en régie directe interne depuis le 1^{er} janvier 2010

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, aménagement, protection et entretien des berges, gestion hydromorphologique des cours d'eau, dans le cadre du CR transfrontalier du BV entre Arve et Rhône qui se termine fin 2011.

▶ **Qualité des eaux naturelles**

Suivi qualité des eaux superficielles

▶ **Quantité**

Étude hydrologique, Tableau de bord

▶ **Lutte contre les inondations**

Politique globale de prévention, PAPI, quelques actions dans le CR et une réflexion commune avec le SM3A pour un PAPI commun

▶ **Préservation de l'environnement**

Amélioration piscicole, Éducation sensibilisation des scolaires et du grand public (principalement les propriétaires riverains de cours d'eau)

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, SAGE, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition d'espaces de liberté, Préservation des zones humides

▶ **Autres compétences liées à l'eau**

Sociale, Développement économique, Aménagement du Territoire (notamment SCOT avec Transport, Logement)

Contrat de rivière transfrontalier du bassin franco-genevois entre Arve et Rhône

Le contrat de rivière a été signé par l'ensemble des partenaires le 10 octobre 2003. Les actions ont démarré en 2003 pour l'assainissement, et en 2004 pour la renaturation des cours d'eau. Elles se poursuivront jusqu'à fin 2011.

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 1998

Arrêté de constitution du comité de rivière : 30/04/1999

Validation du projet de contrat : 2003

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 10/10/2003

Durée du contrat : 7 ans + prorogation des partenaires pour une année supplémentaire.

10. Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)

Présentation succincte

La Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) prend la suite du Syndicat mixte pour l'aménagement du lac d'Aiguebelette (SMALA), en décembre 2003. Elle regroupe 10 communes et plus de 5000 habitants. De part sa compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement », la CCLA gère la protection et la valorisation des espaces naturels sensibles, la gestion et l'entretien des zones en arrêtés de protection de biotope avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie, l'entretien des cours d'eau, et est également maître d'ouvrage du contrat de bassin versant du lac d'Aiguebelette.

Données générales

Numéro SIREN : 247300668
Commune siège : NOVALAISE
Nature juridique : Communauté de communes
Année de création : 1998
Nature juridique antérieure : SIVU
Composition : 10 communes

Coordonnées

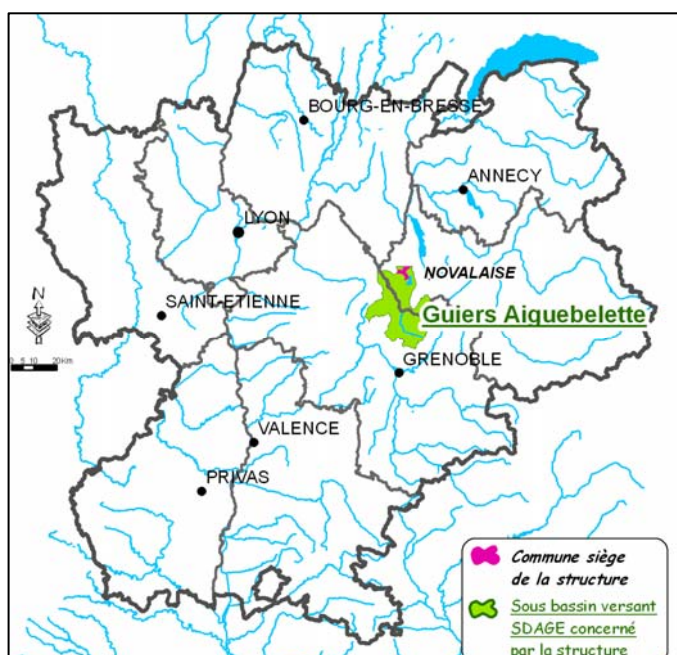
Président : Monsieur Bernard VEUILLET

Adresse siège :
Route du lac
73470 NOVALAISE
Tél : 04 79 28 78 64

Site web & mél : ccla@wanadoo.fr

Personne ressource : Ludovic AYOT

Identité géographique



Départements et régions concernés : Savoie - Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : HR_06_07 (Guiers Aiguebelette)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres ainsi qu'aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste					
Chargé de mission					

Missions exercées

▶ **Assainissement**

Planification (zonage, schéma), Gestion de l'assainissement collectif déléguée, Épandage des boues (planification et action), Mesure d'accompagnement pour la dépollution (agriculture, industrie), SPANC

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

▶ **Qualité des eaux naturelles**

Suivi qualité des eaux superficielles, Pollutions diffuses

▶ **Loisirs liés à l'eau**

Politique de développement, Navigation, Installation portuaire et nautique, Suivi qualité baignade

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Contrat de Rivière, Préservation des zones humides

▶ **Autres compétences liées à l'eau**

Gestion de l'ensemble des usages du lac d'Aiguebelette

Procédures de gestion

▶ **Contrat de rivière du Lac d'Aiguebelette**

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 1992

Arrêté de constitution du comité de rivière : 02/07/1993

Validation du projet de contrat : 1997

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 23/01/1998

Durée du contrat : 6 ans

11. Communauté de Communes du Pays de Charlieu

Présentation succincte

La Communauté de Communes du Pays de Charlieu regroupe 16 communes et 18 407 habitants. De part sa compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement », la communauté de communes a pour mission de mettre en application les textes réglementaires dans le domaine de l'eau, de coordonner et réaliser les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau dans le cadre de l'intérêt général en valorisant et préservant les milieux et enfin de communiquer et sensibiliser le public à la préservation et à la valorisation de l'eau. Elle a été à l'initiative du Contrat de rivière Sornin puis le Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses Affluents a été créé en 2008 pour porter ce contrat. Elle gère en direct un Contrat Territorial de Milieux Aquatiques sur la rivière le Jarnossin. Elle est partenaire avec Grand Roanne Agglomération, du contrat Bords de Loire en Roannais sur le fleuve Loire.

Données générales

Numéro SIRET : 24420064800065
Commune siège : CHARLIEU
Nature juridique : Communauté de communes
Année de création : 1994
Nature juridique antérieure : SIVOM
Composition : 16 communes

Coordonnées

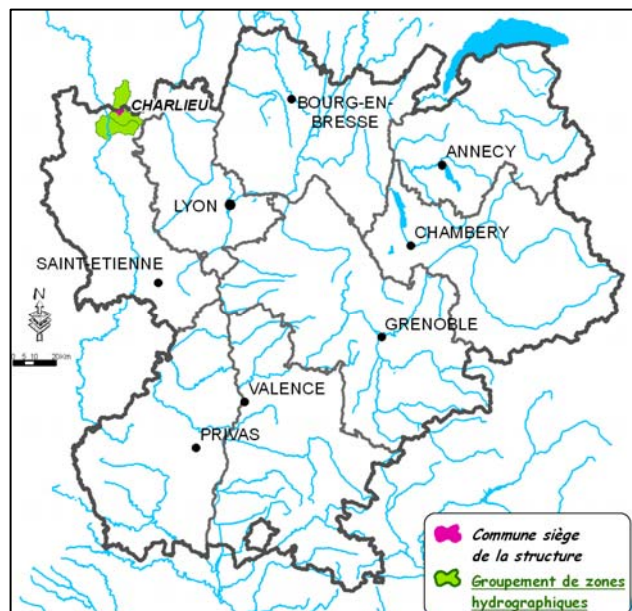
Président : Monsieur Pierre POINTET

Adresse siège :
9, place de la Bouverie
42190 CHARLIEU
Tél : 04 77 69 03 06

Site web & mél : <http://cc-payscharlieu.fr> - contact@ccpayscharlieu.fr

Personne ressource : François PARET - francois.paret@ccpayscharlieu.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Loire – Rhône-Alpes.

Masse d'eau concernée : FRGR1722 (Jarnossin)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres. La Communauté de Communes du Pays de Charlieu est maître d'ouvrage pour le contrat territorial de milieux aquatiques du Jarnossin mais deux autres communautés de communes interviennent également sur le périmètre : la Communauté de communes de Bellemont de la Loire et la Communauté de communes du Pays de Perreux. La CC du Pays de Charlieu est partie prenante dans le contrat Bords de Loire en Roannais et participe aux syndicats de rivières des contrats du Sornin (SYMIROA) et du Renaison/Teyssonne/Oudan/Maltaverne (SYRTOM).

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	État
Intitulé du poste				
Technicien de rivière (responsable de service titulaire)	x			
Animateur du bord de Loire en Roannais (avec Grand Roanne Agglomération)	x	x		
Chef d'équipe titulaire				
Adjoint titulaire				
Agent titulaire				
3 CAE	x			x
Technicien SPANC	x (nb de diagnostics réalisés)	x (poste)		

Missions exercées

Assainissement_(délégation à un prestataire extérieur)

Épandage des boues en délégation de service public (planification et action), SPANC en régie

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges) sur le Jarnossin et fleuve Loire

Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

Qualité des eaux naturelles

Suivi qualité des eaux superficielles (délégation à un prestataire extérieur)

Quantité

Étude hydrologique dans le cadre du CTMA du Jarnossin

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Éducation sensibilisation

Eau et aménagement du territoire (CR du Sornin)

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrats de Rivière (SYMIRO et SYRTOM), Plan Loire, Étude socio-économique, Maîtrise foncière / servitudes

Procédure de gestion

Contrat territorial de milieux aquatiques du Jarnossin (2010-2014)

→ *En cours d'élaboration*

1 contrat terminé (2000-2006)

Contrat Bord de Loire en Roannais en cours (2010-2014)

12. Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG)

Présentation succincte

Créée en 1996, la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) est un regroupement de 26 communes qui compte environ 80 000 habitants. Situé au nord-est du département de l'Ain et à proximité immédiate de Genève, le territoire de la CCPG couvre une superficie d'environ 400 km². La CCPG possède douze compétences dont l'alimentation en eau potable, les eaux usées, la gestion d'un contrat de rivières et d'un SCOT. Ce territoire à la démographie soutenue présente la particularité de s'étendre sur cinq bassins versants dont quatre sont transfrontaliers avec la Suisse. La coopération franco-suisse se justifie par la physionomie des cours d'eau gessiens qui prennent leurs sources dans les piedmonts du massif Jurassien et dans les résurgences de plaines et qui s'écoulent ensuite en direction de l'agglomération genevoise pour confluer avec le lac Léman ou le Rhône.

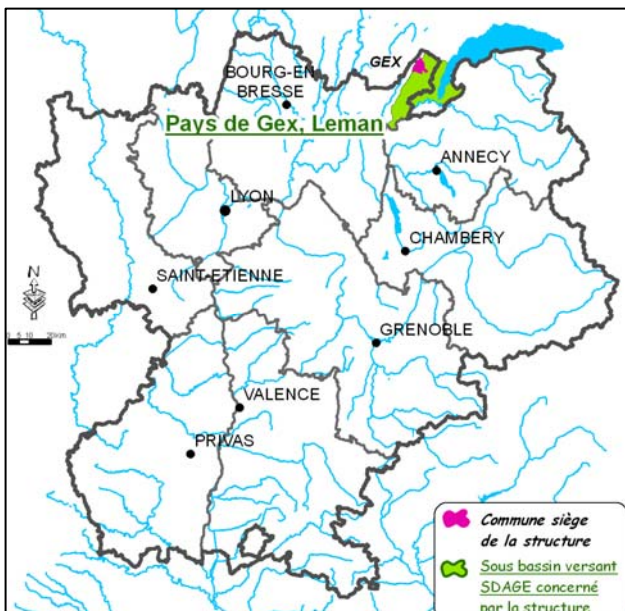
Données générales

Numéro SIREN : 240100750
Commune siège : GEX
Nature juridique : Communauté de communes
Année de création : 1996
Nature juridique antérieure : Syndicat Intercommunal
Composition : 26 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Etienne BLANC
Adresse siège :
135 rue de Genève
Ancien hôpital - BP 441
01774 GEX CEDEX
Tél : 04 50 42 65 00
Site web & mél : www.cc-pays-de-gex.fr - info@ccpg.fr
Personne ressource : Jérémie DEBARD - jdebard@ccpg.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Ain - Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : HR_06_11 (Pays de Gex, Léman)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chargé de mission contrat de rivières/responsable travaux eau et assainissement	x	x		
Chargé de mission milieux humides et assistance à la finalisation du contrat de rivières	x	x		
Responsable technique du service eau et assainissement				
Ingénieur responsable travaux eau et assainissement				
Secrétariat et urbanisme				
Adjoint responsable secteur				
Technicien SIG				
Technicien de maintenance et de gestion des équipements				
Responsable service SPANC 80%				
Ingénieur bureau d'étude				
Adjoint administratif				

Missions exercées

▶ Eau potable

Gestion de réseau de distribution déléguée, Planification (zonage, schéma), Politique d'économie d'eau, Développement de nouvelles ressources dédiées à l'AEP, Connaissance / tableau de bord, Système d'alerte pollution, Maîtrise foncière/servitudes

▶ Assainissement

Planification (zonage, schéma), Gestion de l'assainissement collectif déléguée, Autosurveillance, Épandage des boues (planification et action), SPANC, Inventaire des pollutions accidentelles, Connaissance / tableau de bord, Maîtrise foncière/servitudes

▶ Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Procédures ponctuelles / Plan de gestion ripisylve

▶ Qualité des eaux naturelles

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles

▶ Quantité

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord, Soutien d'étiage

▶ Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Assistance à maîtrise d'ouvrage de projets

▶ Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

▶ Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivières, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides

▶ Autres compétences liées à l'eau

Environnement, SCOT, Réserve naturelle

Contrat de rivières Pays de Gex - Léman

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 2000

Arrêté de constitution du comité de rivières : 07/11/2000

Validation du projet de contrat : 2003

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 07/02/2004

Durée du contrat : 7 ans (Achevé)

Date de la clôture du contrat : 06/02/2011

13. Communauté de Communes du Pays de l'Hermitage (CCPH)

Présentation succincte

Créée en 2002, la communauté de communes Pays de l'Hermitage fait suite au syndicat intercommunal d'actions multiples et d'aménagement du territoire. Les rivières du Pays de l'Hermitage ont subi de fortes modifications suite à l'intervention humaine. Pour une meilleure gestion des cours d'eaux, la CCPH s'est engagée dans une démarche commune à l'échelle de plusieurs bassins versants (la Bouterne, le Veauve, le Torras, les petits affluents du Rhône et de l'Isère) pour mettre en œuvre un Contrat de Rivières sur le Pays de l'Hermitage.

Données générales

Numéro SIREN : 242600666
Commune siège : MERCUROL
Nature juridique : Communauté de communes
Année de création : 2002
Nature juridique antérieure : Syndicat
Composition : 13 communes

Coordonnées

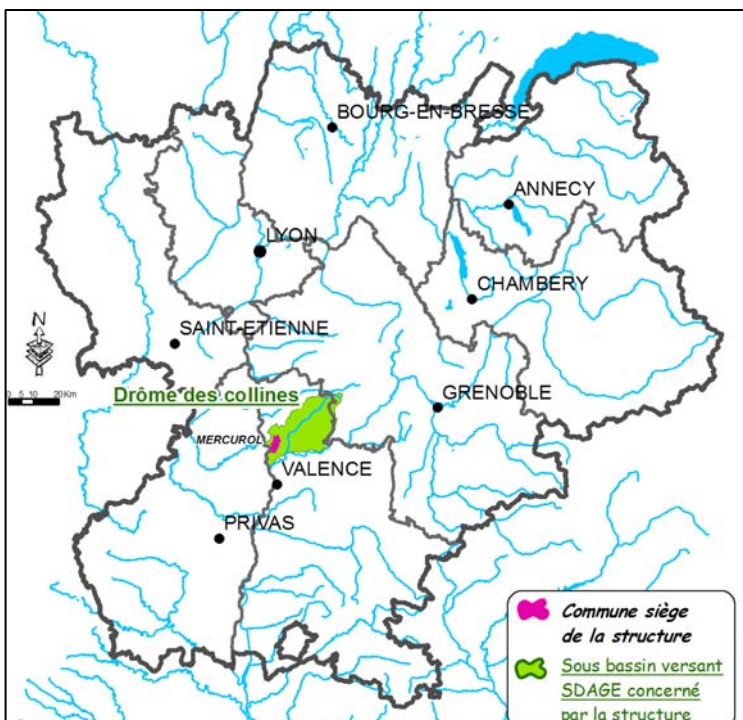
Président : Monsieur Michel BRUNET

Adresse siège :
Parc d'activités les Fleurons
26600 MERCUROL
Tél : 04 75 07 01 80

Site web & mél : www.paysdelhermitage.fr - accueil@paysdelhermitage.fr

Personne ressource : Sandrine GARD - s.gard@paysdelhermitage.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Drôme – Rhône-Alpes

Numéro Bassin versant DCE : ID_10_02
(Drôme des collines)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Responsable environnement rivières (Hors CR)	x		x	
Agent de maîtrise de la FPT	x		x	
Agent SPANC (75% du temps) et SIG (25% du temps)				
Technicien principal 1 ^{ère} classe	x		x	
Agent technique de la FPT	x		x	
Agent technique de la FPT	x		x	

Missions exercées

Assainissement

SPANC

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Aménagement, protection et entretien des berges

Qualité des eaux naturelles

Suivi qualité des eaux superficielles

Quantité

Étude hydrologique

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention

Préservation de l'environnement

Amélioration piscicole

Eau et aménagement du territoire

Contrat de Rivière

Procédures de gestion

Contrat de rivière Veaine, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère

L'année 2010 marque la fin de ce contrat de rivières. Le projet de mise en place d'un deuxième contrat de rivières est en cours. Des commissions thématiques ont eu lieu en avril 2011 afin de définir la problématique et les objectifs de ce deuxième contrat.

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 1999

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 18/01/2001

Arrêté de constitution du comité de rivière : 07/06/2001

Validation du projet de contrat : 24/09/2004

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 25 février 2005

Durée du contrat : 5 ans Achevé

Date de la clôture du contrat : 2010

14. Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin

Présentation succincte

La communauté de communes du Pays de Saint Marcellin regroupe 16 communes et compte environ 19 500 habitants. Les Communautés de Communes du Pays de Saint Marcellin, de Vinay, de Vercors-Isère et une partie de la Bourne à l'Isère se sont associées pour travailler ensemble à la mise en place du contrat de rivières Sud Grésivaudan. Leur participation est définie via une convention de partenariat qui précise les modalités d'organisation et de répartition financière. La Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin a été désignée comme structure coordinatrice. La chargée de mission est mise à disposition des trois autres communautés de communes.

Données générales

Numéro SIREN : 243801198
Commune siège : SAINT MARCELLIN
Nature juridique : Communauté de communes
Année de création : 1997
Nature juridique antérieure : SIVOM
Composition : 16 communes

Coordonnées

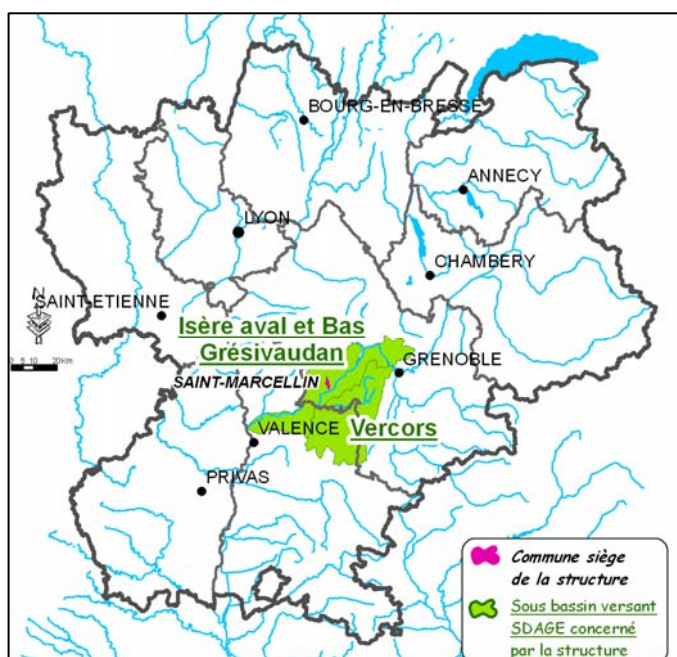
Président : Monsieur Robert PINET

Adresse siège :
7 rue du Colombier - BP 63
38162 SAINT MARCELLIN CEDEX
Tél : 04 76 38 45 48

Site web & mél : www.pays-saint-marcellin.fr

Personne ressource : Noémie NERGUISIAN - noemie.nerguisian@pays-saint-marcellin.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Isère - Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : ID_10_03 (Isère aval et Bas Grésivaudan), ID_10_07 (Vercors)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Chargée de mission CR	x	x		

Missions exercées

Assainissement

SPANC

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Entretien de la ripisylve uniquement dans le cadre de chantiers d'insertion

Eau et aménagement du territoire

Contrat de Rivière

Procédures de gestion

Contrat de rivière Sud Grésivaudan

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 10/12/2009

Arrêté de constitution du comité de rivière : 25/05/2011

15. Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan

Présentation succincte

Situé en Isère, le Grésivaudan est une large vallée reliant Grenoble à Chambéry, au pied des massifs de Chartreuse et de Belledonne, au cœur de la région Rhône-Alpes. La communauté de communes du Pays du Grésivaudan regroupe 47 communes et 97 560 habitants. Dans le cadre de sa politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, le Grésivaudan a engagé début 2010 une étude d'opportunité pour l'atteinte du bon état des milieux en 2015 et porte aujourd'hui le contrat de rivière « Grésivaudan ».

Données générales

Numéro SIREN : 200018166
Commune siège : CROLLES
Nature juridique : Communauté de communes
Année de création : 2009
Composition : 47 communes

Coordonnées

Président : Monsieur François BROTTESS
Adresse siège :
115 rue Louis Néel
38926 CROLLES Cedex
Tél : 04 76 08 04 57
Site web & mél : www.le-gresivaudan.fr
Personne ressource : Christophe RAJAT - crajat@le-gresivaudan.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Isère - Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : ID_09_02
(Combe de Savoie), ID_09_04
(Grésivaudan).

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Chef de projet contrat de rivière		x	x		

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Aménagement, protection et entretien des berges

▶ **Lutte contre les inondations**

Politique de prévention sur 4 torrents identifiés d'enjeu intercommunal

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Contrat de Rivière

▶ **Autres compétences liées à l'eau**

Transport, aménagement de l'espace

Procédures de gestion

▶ **Contrat de rivière Grésivaudan : en phase d'études préalables**

→ *Émergence*

En émergence depuis 01/01/2009

Passage en comité d'agrément pour le Dossier Sommaire de Candidature : accepté le 24 juin 2011

→ *Élaboration*

Aujourd'hui : en phase d'études préalables

16. Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER)

Présentation succincte

La CoPLER regroupe 16 communes pour environ 12 617 habitants. De part sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », elle a en charge l'entretien des rivières et la valorisation de la ressource en eau, la mise en œuvre d'un plan paysage, la création d'un service public de l'assainissement autonome ainsi que l'adhésion à un contrat paysage. Elle participe également à l'insertion professionnelle en employant cinq agents d'entretien en insertion.

Données générales

Numéro SIREN : 244200630
Commune siège : SAINT SYMPHORIEN DE LAY
Nature juridique : Communauté de communes
Année de création : 1994
Nature juridique antérieure : SIVOM
Composition : 16 communes

Coordonnées

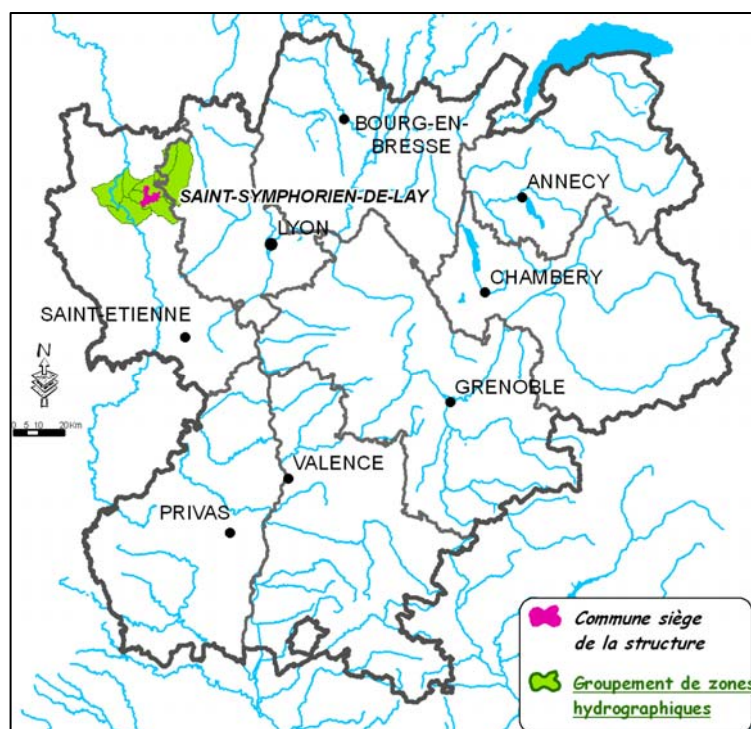
Président : Monsieur Claude JANIN

Adresse siège :
6, rue de la Tête Noire
42470 SAINT SYMPHORIEN DE LAY
Tél : 04 77 62 77 62

Site web & mél : www.copler.fr

Personne ressource : Hélène MALLET - hmallet@copler.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Loire – Rhône-Alpes

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics	CoPLER	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe	État
Technicienne assainissement (1 ETP)		x					
Chef d'équipe (1 ETP)		x					
Agent d'entretien (0.74 ETP) Contrat d'insertion							x
Agent d'entretien (0.74 ETP) Contrat d'insertion							x
Agent d'entretien (0.74 ETP) Contrat d'insertion							x
Agent d'entretien (0.74 ETP) Contrat d'insertion							x
Agent d'entretien (0.74 ETP) Contrat d'insertion							x

Missions exercées

Assainissement

SPANC

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Éducation sensibilisation

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière

Autres compétences liées à l'eau

Insertion professionnelle

17. Entente "Doux et affluents"

Présentation succincte

La gestion du bassin versant du Doux a été portée par le SIVU Doux Clair depuis les années 1990 jusqu'en 2002, date de sa dissolution. Depuis 2006, la compétence « rivière » est portée par les 5 communautés de communes du bassin versant du Doux, à savoir la CC du Haut Vivarais, la CC du Pays de Lamastre, la CC du Pays de St Félicien, la CC Rhône Crussol et la CC du Tournonais.

Les 5 EPCI travaillent ensemble sous le nom « d'Entente Doux et affluents », par le biais d'une convention de partenariat. Le poste de la technicienne de rivière est financé par ces cinq EPCI et par l'Agence de l'Eau. Ce fonctionnement sans syndicat de rivière permet de travailler sur l'essentiel du bassin versant (36 communes sur 40), bien que pour le moment, la convention ne concerne que le Doux et 11 de ses affluents, ce qui correspond plus à une approche « rivière » qu'à une approche « bassin versant ». Le poste de la technicienne est porté par la CC du Tournonais et « partagé » entre les 5 EPCI. Chaque Communauté de communes est maître d'ouvrage sur son territoire.

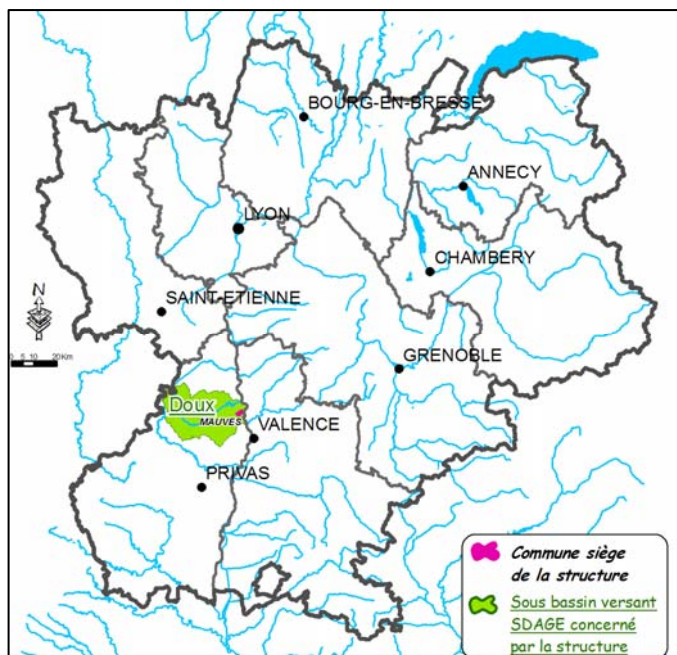
Données générales

Numéro SIREN : 240700781
Commune siège : MAUVES
Nature juridique : Communauté de communes
Année de création : 2003
Nature juridique antérieure : SIVOM de Tournon
Composition : 13 communes

Coordonnées

Président de la CC du Tournonais : Monsieur Frédéric SAUSSET
Adresse siège :
9 rue des Condamines
07 300 MAUVES
Tél : 04 75 07 84 38
Site web & mél : www.cc-tournonais.fr - rivieres@cc-tournonais.fr
Personne ressource : Nelly CHÂTEAU

Identité géographique



Départements et régions concernés : Ardèche - Rhône-Alpes

Le bassin versant du Doux comprend 40 communes pour une surface de 635 km² et un peu moins de 30 000 habitants.

Numéro Bassin versant DCE : AG_14_05 (Doux)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Technicienne de rivière	x			

Missions exercées

Assainissement

1 technicien SPANC à la CC du Tournonais et à la CC Rhône Crussol
 SPANC délégué au Syndicat Eyrieux Clair pour le Haut Vivarais
 SPANC délégué au SIVU de l'Ay pour le Pays de Saint Félicien
 Assainissement collectif : compétence communale

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Suivi des travaux et études, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

Quantité

Étude hydrologique

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention – Plan de Submersion Rapide

Loisirs liés à l'eau

Profils de baignade (qualité baignade)

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT - Partage de la ressource en eau - Définition espaces de liberté - Préservation des zones humides.

18. Communauté de Communes du Val d'Arly (Com'Arly)

Présentation succincte

La Communauté de Communes du Val d'Arly regroupe 6 des 26 communes du bassin versant de l'Arly. Cette collectivité s'est portée volontaire pour engager la phase préalable du contrat Arly Doron Chaise. Le conventionnement avec les autres collectivités (3 communautés de communes et 1 SIVU) et communes (2 communes) du bassin versant a permis à Com'Arly d'employer la personne chargée de mission et d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études de la phase préalable du contrat de rivière sur la période 2007-2011.

Le contrat de rivière Arly Doron Chaise est actuellement en cours d'instruction, la signature du contrat aura lieu au cours du 1^{er} semestre 2010 (agrément définitif prévu en février 2012). La phase opérationnelle du contrat se déroulera de 2012 à 2017.

Afin de relayer Com'Arly dans le portage du contrat, un syndicat mixte de bassin est en cours de création. La création effective aura lieu au cours du 1^{er} semestre 2012. Ce syndicat interdépartemental couvrira l'ensemble du bassin versant. Il regroupera 4 communautés de communes et 4 communes. Il assurera l'animation et le suivi du contrat, la réalisation des études et les postes.

Données générales

Numéro SIREN : 247300601

Commune siège : FLUMET

Nature juridique : Communauté de communes

Année de création : 2010

Nature juridique antérieure : SIVOM

Composition : 6 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Philippe GARZON

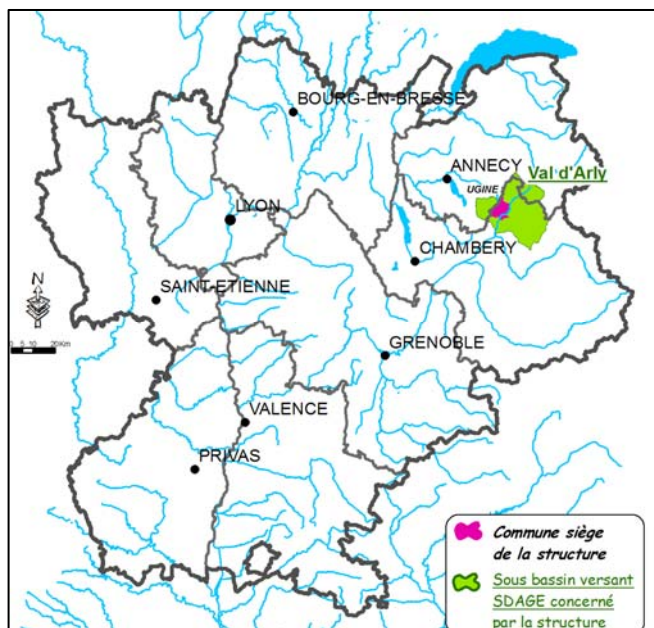
Adresse siège :
Route du Mont Blanc
73590 FLUMET
Tél : 04 79 32 25 56

Adresse postale :
Contrat de rivière Arly
Place de l'Hôtel de ville - BP2
73401 UGINE Cedex
Tél : 04 79 37 34 99

Site web & mél : www.contrat-riviere-arly.com - contrat.riviere.arly@gmail.com

Personne ressource : Sophie LECACHER - sophie.lecacher@ugine.com

Identité géographique



Départements et régions concernés : Savoie - Haute-Savoie – Rhône-Alpes

Numéro Bassin versant DCE : ID_09_08 (Val d'Arly)

Le périmètre statuaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe	Collectivités locales
Chargée de mission		x	x			x

Missions exercées

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales

Qualité des eaux naturelles

Planification (zonage, schéma)

Quantité

Planification (zonage, schéma)

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire

Eau et aménagement du territoire

Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides

Procédures de gestion

Contrat de rivière Arly, Doron, Chaise

→ Élaboration

Validation du dossier préalable : 24 mai 2007

Arrêté de constitution du comité de rivière : 30/06/2008

Agrément définitif prévu en février 2012

Signature du contrat au cours du 1^{er} semestre 2012

19. Communauté de Communes Rhône Valloire

Présentation succincte

Fondée en 1992 autour de 10 Communes drômoises, la Communauté de Communes Rhône Valloire compte 15 communes dont 4 en Ardèche formant un territoire de 19 400 hectares qui accueille 22 676 habitants. Suite aux crues de 1993, la Communauté de Communes a souhaité mettre en place une équipe d'entretien pour effectuer les travaux post crue et mener une gestion durable des cours d'eau. Elle s'est fixée quatre principaux objectifs en matière de gestion des cours d'eau :

- ✓ Protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques
- ✓ Prévenir le risque d'inondation
- ✓ Aider les communes dans l'entretien des ponts
- ✓ Avoir une action cohérente à l'échelle des bassins versants

Données générales

Numéro SIREN : 242600484

Commune siège : ALBON

Nature juridique : Communauté de communes

Année de création : 1992

Nature juridique antérieure : Groupement intercommunal d'aménagement municipal

Composition : 15 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Freddy MARTIN-ROSSET

Adresse siège :

Le Creux de la Thine - BP 15

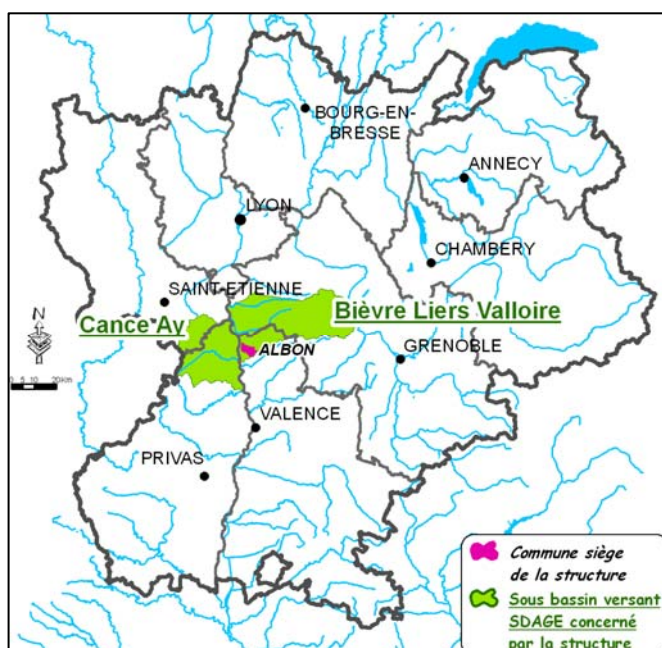
26140 ALBON

Tél : 04 75 03 05 36

Site web & mél : www.cc-rhonevalloire.fr - rhone-valloire@ccrv.fr

Personne ressource : Richard CARRET - rcarret@ccrv.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Drôme - Ardèche - Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : RM_08_03 (Bièvre Liers Valloire) et AG_14_02 (Cance Ay).

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres, aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant ainsi qu'à une rivière ou partie de rivière (lit mineur ou majeur).

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseils Généraux (07, 26)	Europe
Intitulé du poste				
Responsable du centre d'exploitation technique et du service rivière	x		x	
Technicienne rivière - Agent territorial	x		X	
Chef d'équipe – Agent de maîtrise territorial	x		x	
Équipe rivière : 4 agents territoriaux à temps plein	x		x	

Missions exercées

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

Qualité des eaux naturelles

Suivi qualité des eaux superficielles

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Maîtrise foncière ou servitude, Gestion de digue, Ralentissement dynamique

Loisirs liés à l'eau

Installation portuaire et nautique, développement touristique en lien avec l'eau

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

Eau et aménagement du territoire

SAGE en cours d'élaboration par un syndicat mixte

Autres compétences liées à l'eau

Agriculture, tourisme

20. Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A)

Présentation succincte

La Communauté de l'agglomération d'Annecy gère pour ses 13 communes membres et leurs 140000 habitants des projets concernant la culture, l'environnement, l'aménagement du territoire, les déplacements urbains, les services aux personnes âgées, le développement économique et le sport. De part sa compétence « environnement », elle assure notamment la gestion du contrat de rivière Fier et Lac d'Annecy actuellement en cours d'élaboration.

Données générales

Numéro SIREN : 247400427
Commune siège : ANNECY
Nature juridique : Communauté d'agglomération
Année de création : 2001
Nature juridique antérieure : District
Composition : 13 communes

Coordonnées

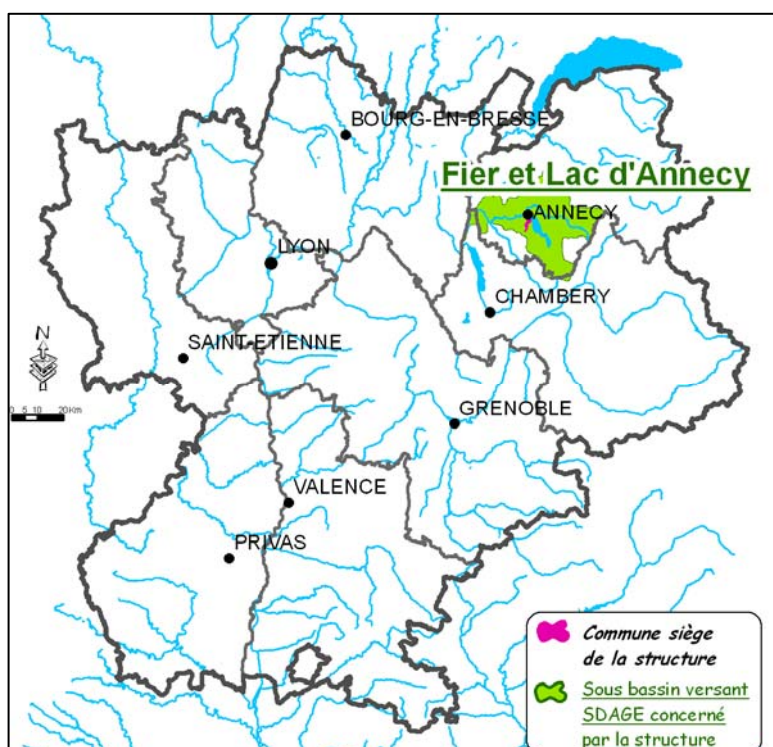
Président : Monsieur Jean-Luc RIGAUT

Adresse siège :
46, avenue des Iles – BP 90 270
74007 ANNECY CEDEX

Site web & mél : www.agglo-annecy.fr

Personne ressource : Julie ANIEL - janiel@agglo-annecy.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Haute-Savoie - Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : HR_06_05
(Fier et Lac d'Annecy)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste					
Chargée de mission « eau et milieux aquatiques »		x	x		

Missions exercées

Eau potable

Gestion de réseau de distribution en régie, Planification (zonage, schéma), Politique d'économie d'eau, Développement de nouvelles ressources dédiées à l'AEP, Connaissance / tableau de bord, Maîtrise foncière/servitudes

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Requalification du vallon du Fier

Autres compétences liées à l'eau

L'ensemble des compétences obligatoires + les compétences facultatives et complémentaires (lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, l'élimination et la valorisation des déchets...)

Procédures de gestion

Contrat de rivière Fier et Lac d'Annecy : phase d'élaboration

Durée du contrat prévue : 6 ans (2013 - 2018)

→ *Émergence*

Réflexion préalable : Avril 2007

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 22/10/2009

Arrêté de constitution du comité de rivière : 22/11/2010

Dernier arrêté de modifications du comité de rivière : 09/02/2011

21. Conseil Général de la Loire

Présentation succincte

Le Conseil général de la Loire accompagne les collectivités dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques par le biais d'aides financières mais également grâce à la « cellule d'Assistance et de Suivi Technique de l'Entretien des Rivières » (Aster Loire) qui assure aux collectivités une assistance technique, juridique et administrative pour la mise en œuvre et le suivi de ces opérations de gestion des cours d'eaux. Elle assure également l'animation du réseau des techniciens de rivière des différents bassins. Par ailleurs, le Conseil Général, par l'intermédiaire de la CLE, assure l'animation du SAGE Loire en Rhône-Alpes et de sa CLE.

Données générales

Numéro SIRET : 224200014000013

Commune siège : SAINT ETIENNE

Nature juridique : Conseil Général

Coordonnées

Président : Monsieur Bernard BONNE

Adresse siège :

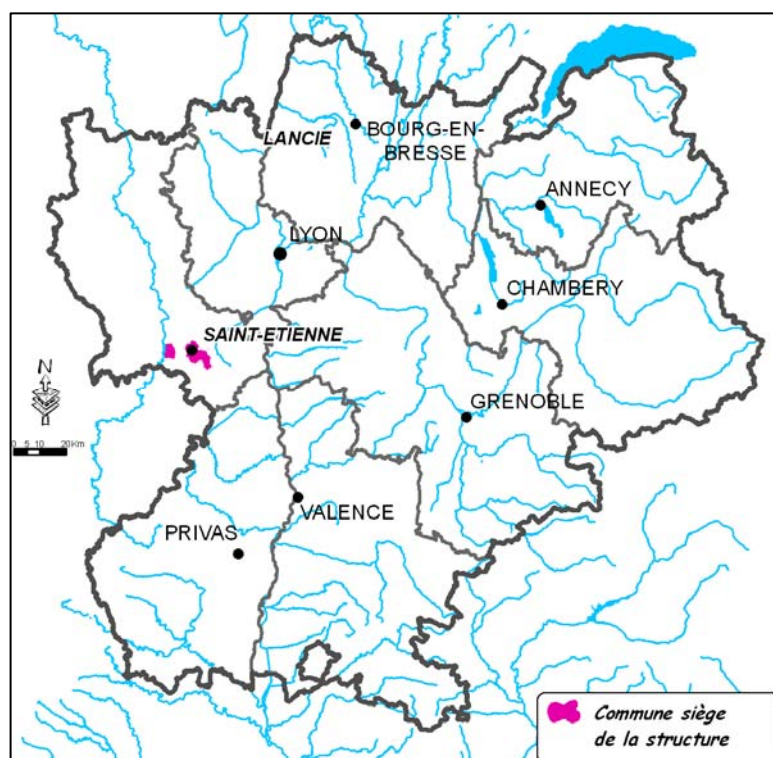
2, rue Charles de Gaulle

42022 SAINT ETIENNE CEDEX 1

Site web & mél : www.loire.fr - <http://sage.loire.fr>

Personne ressource : Fabrice DUBOIS - fabrice.dubois@cg42.fr - 04 77 48 42 44

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Loire - Rhône-Alpes

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics	Agence	Conseil Régional	État/Europe
Responsable du service milieux naturels		x		
Chargée de mission SAGE		x	x	
Chargé de mission milieux naturels (Roanne)		x		
Chargé de mission milieux naturels (Montbrison)				x
Chargé de mission milieux naturels (St Etienne)		x		

Missions exercées

▶ Eau potable

Planification (zonage, schéma), Politique d'économie d'eau, Mesures d'accompagnement financières

▶ Assainissement

Planification (zonage, schéma), Mesures d'accompagnement financière pour les collectivités

▶ Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Accompagnement des démarches partenariales, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes, Mesures d'accompagnement financières

▶ Qualité des eaux naturelles

Planification (zonage, schéma), Suivi qualité des eaux superficielles, Mesures agro-environnementales

▶ Quantité

Planification (zonage, schéma),

▶ Lutte contre les inondations

Maîtrise foncière ou servitude

▶ Loisirs liés à l'eau

Politique de développement

▶ Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Gestion des milieux naturels (ENS), Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000

▶ Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, SAGE, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, Étude socio-économique, Maîtrise foncière / servitudes

Procédures de gestion

▶ SAGE Loire en Rhône-Alpes

→ Émergence

Réflexion préalable : 2003

Dossier préliminaire : Octobre 2005

Consultation des communes : Mars - avril 2006

Consultation du Comité de Bassin : 30 juin 2006

→ *Instruction*

Arrêté de périmètre : 19/01/2007

→ *Élaboration*

Arrêté de création de la CLE : 14/02/2007

Dernière modification de l'arrêté de la CLE : 05/08/2008

Réunion institutive : Mars 2007

Validation de l'état des lieux : Janvier 2008

Validation du diagnostic : Janvier 2008

Validation des tendances et des scénarios : Juillet 2009

Validation du choix de la stratégie : 3 Mars 2010

22. Conseil Général du Rhône

Présentation succincte

Le Conseil Général du Rhône accompagne les collectivités dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques par le biais d'aides financières mais également grâce à son service d'assistance technique à l'entretien des milieux aquatiques (SATEMA), aux exploitants de station d'épuration (SATESE), à l'assainissement autonome (SATAA). Par ailleurs, le Conseil Général assure le rôle de structure porteuse du SAGE Est Lyonnais pour le compte de la CLE.

Données générales

Numéro SIRET : 22690001700014
Commune siège : LYON
Nature juridique : Conseil Général

Coordonnées

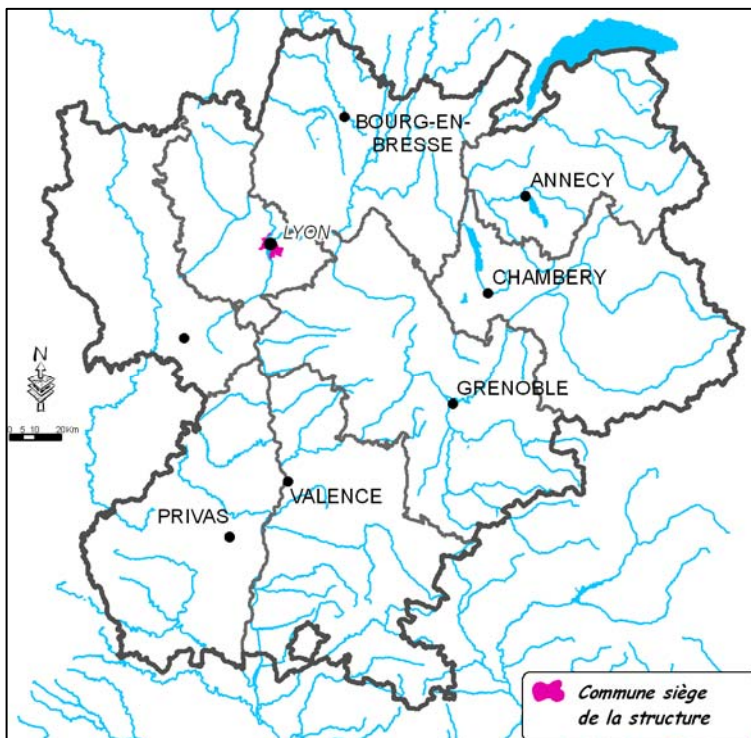
Président : Monsieur Michel MERCIER

Adresse siège :
Hôtel du Département
69483 LYON Cedex 03
Tél : 04 72 61 28 83

Site web & mél : www.rhone.fr

Personne ressource : Claudie BRIAND-PONZETTO - c.briand-ponzetto@rhone.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Rhône – Rhône-Alpes

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics de l'équipe SAGE

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Grand Lyon
Intitulé du poste				
Chargée de mission SAGE et contrat de milieu Est Lyonnais	x	x	x	x
Chargée de communication & tableau de bord SAGE et contrat de milieu Est Lyonnais (0.8 ETP)	x	x	x	x
Responsable équipe SAGE et contrat de milieu Est Lyonnais (0.8 ETP)	x	x	x	x

Missions exercées

- ▶ **Eau potable (Financement)**
- ▶ **Assainissement (Financement)**
- ▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges) (Financement)**
- ▶ **Lutte contre les inondations (Financement)**
- ▶ **Préservation de l'environnement**

Éducation sensibilisation

- ▶ **Eau et aménagement du territoire**

SAGE, Contrat de rivière

- ▶ **Autres compétences liées à l'eau**

Compétences classiques d'un Conseil général (assistance technique eau)

Procédures de gestion

- ▶ **SAGE Est Lyonnais**

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 1994

Dossier préliminaire : 1995

Consultation du Comité de Bassin : 4 juillet 1997

→ *Instruction*

Arrêté de périmètre : 20/10/1997

→ *Élaboration*

Arrêté de création de la CLE : 14/03/2002

Dernière modification de l'arrêté de la CLE : 21/07/2011

Réunion institutive : 18 septembre 2002

Validation de l'état des lieux et du diagnostic : 19 mai 2005

Validation du choix de la stratégie : 10 juillet 2006

Consultation des collectivités : Août à décembre 2007

Avis du Comité de Bassin : 31 janvier 2008

Enquête publique : 2 juin au 5 juillet 2008

→ *Mise en œuvre*

Arrêté d'approbation du SAGE : 24/07/2009

Contrat de milieu Est Lyonnais

→ *Émergence*

Réflexion préalable :

Juillet 2007

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable :

31 janvier 2008

23. EPTB Saône et Doubs

Présentation succincte

L'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs est un Syndicat Mixte regroupant des Régions, Départements, villes et Agglomérations du bassin hydrographique de la Saône.

Il a vocation à définir et impulser des projets et des programmes d'aménagement et de gestion, dans les domaines des inondations, des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la ressource en eau. Il réalise les études de faisabilité, d'avant-projet de travaux, assiste les maîtres d'ouvrage locaux et relaie ses collectivités adhérentes pour la mise en œuvre de leurs politiques.

Données générales

Numéro SIRET : 257 103 218 000 42

Commune siège : MACON

Nature juridique : Syndicat mixte ouvert - EPTB

Année de création : 2007

Nature juridique antérieure : Syndicat mixte Saône Doubs créé en 1991

Composition : 3 Régions, 9 départements, 7 villes ou agglomérations

Coordonnées

Président : Monsieur Christophe SIRUGUE

Adresse siège :

220 rue du Km 400

71000 MACON

Tel : 03-85-21-98-12

Site web & mél : www.eptb-saone-doubs.fr / info@eptb-saone-doubs.fr

Contrat Grosne

Rachel Fabre

03-85-21-98-19

rachel.fabre@eptb-saone-doubs.fr

Contrat des rivières du mâconnais

Samuel Da Silva

03-85-21-98-18

samuel.dasilva@eptb-saone-doubs.fr

Antenne du Louhannais

3 rue des Bordes

71500 LOUHANS

Tél : 03 85 75 14 94

Nicolas SAUTEL

nicolas.sautel@eptb-saone-doubs.fr

Antenne de Belleville

Place Morillon - BP 165

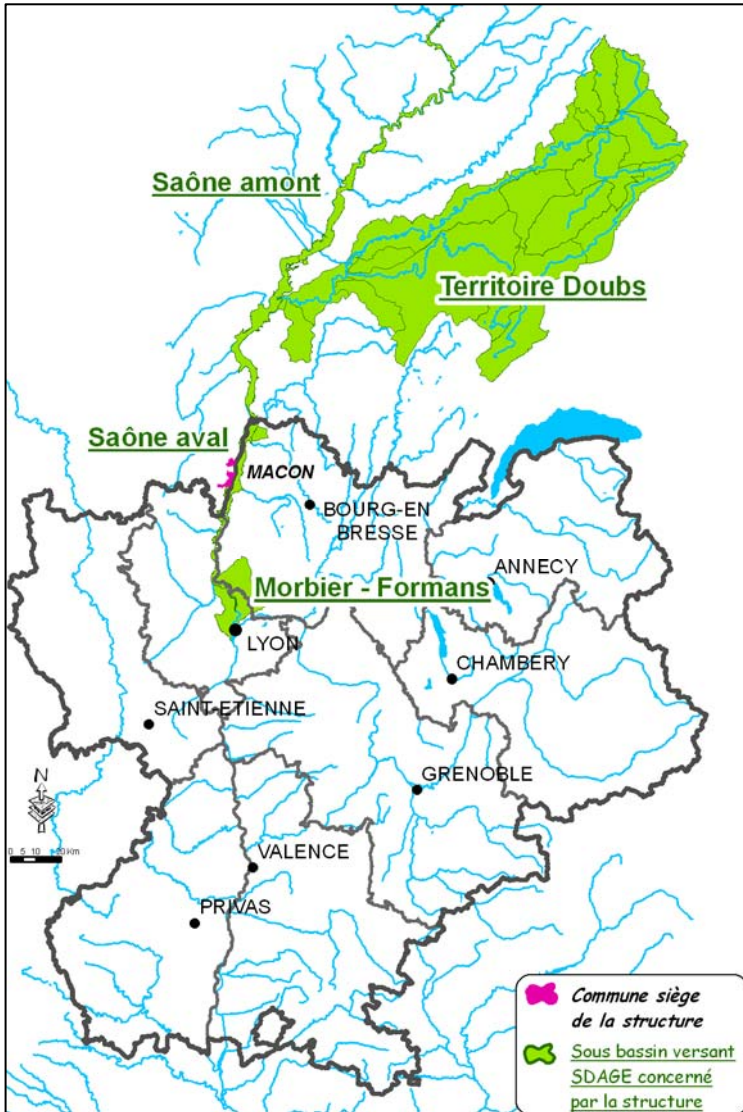
69823 BELLEVILLE CEDEX

Tél : 04 74 06 42 04

Franck WEINGERTNER

franck.weingertner@eptb-saone-doubs.fr

Identité géographique



Départements et régions concernées : Rhône-Alpes – Bourgogne – Franche-Comté – Champagne-Ardenne – Lorraine – Ain – Rhône – Saône et Loire – Côte d'Or – Jura – Doubs – Haute-Saône – Territoire de Belfort – Vosges – Haute-Marne

Numéro bassin versant DCE : SA_04_05 (Seille), SA_04_01 (Petits affluents de la Saône entre Seille et Reyssouze), SA_04_04 - Reyssouze (partiel), SA_04_03 - Chalaronne (partiel), RM_08_10 (Morbier-Formans), TS_00_02 (Saône aval de Pagny).

Le périmètre statutaire correspond à une rivière ou partie de rivière (lit mineur ou majeur).

Personnel

L'EPTB comptait en 2011 54 agents, répartis entre le siège social à Mâcon et 14 sites de proximité sur l'ensemble du bassin versant. Leurs professions sont :

- ✓ spécialistes des risques naturels liés aux inondations,
- ✓ ingénieurs environnement,
- ✓ techniciens de rivière,
- ✓ animateurs SAGE et contrat de rivière,
- ✓ formateur et animateur pédagogique,
- ✓ géomaticiens,
- ✓ chargé de mission Natura 2000,
- ✓ personnel administratif.

Missions exercées

▶ Eau potable

Connaissance / tableau de bord, Maîtrise foncière/servitudes, animation démarche AAC

▶ Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

▶ Quantité

Étude hydrologique, Études volumes prélevables

▶ Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Plans Communaux de Sauvegarde, PAPI, diagnostics vulnérabilité

▶ Préservation de l'environnement

Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000, démarche conservatoire plaine alluviale de la Saône

▶ Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, SAGE, Contrat de Rivière, Préservation des zones humides, Étude socio-économique, Maîtrise foncière / servitudes

Procédures de gestion

▶ Contrat de rivière Saône, corridor alluvial et territoires associés

→ Élaboration

Validation du dossier sommaire : 8 juillet 2011

▶ Contrat de rivière Seille (2^{ème} contrat)

→ Élaboration

Validation du dossier préalable : 09/10/2008

Validation du projet de contrat : 24/06/2011

▶ Contrat de rivière du Mâconnais

→ Émergence

Réflexion préalable : Avril 2007

→ Élaboration

Validation du dossier préalable : 31/01/2008

Arrêté de constitution du comité de rivière : 09/07/2008

▶ Contrat de rivière Grosne

→ Émergence

Réflexion préalable : 2005

→ Élaboration

Validation du dossier préalable : 20/12/2007

Arrêté de constitution du comité de rivière : 16/04/2008

Arrêté de modification du comité de rivière : 07/12/2010

24. Grand Lyon

Présentation succincte

La communauté urbaine de Lyon regroupe 58 communes et s'étend sur 52 715 hectares. La population du Grand Lyon s'élève à plus de 1 200 000 habitants, soit 80 % de la population du département du Rhône, pour une superficie qui représente seulement 16 % du territoire du département. Ses principales compétences sont :

- ✓ la voirie,
- ✓ la distribution et l'assainissement de l'eau potable,
- ✓ la collecte et traitement des ordures ménagères,
- ✓ les déplacements et le stationnement,
- ✓ l'élaboration de documents d'urbanisme (PLU, schéma directeur),
- ✓ l'habitat et le logement social,
- ✓ les grands équipements d'agglomération,
- ✓ le schéma de développement économique du territoire.

En matière de gestion de l'eau potable et de l'assainissement, le grand Lyon possède une compétence « étude » et « travaux ». À ce titre, la communauté urbaine et plus particulièrement sa direction de l'eau a la responsabilité de l'alimentation en eau potable de l'ensemble de l'agglomération. La Communauté urbaine de Lyon a délégué la gestion de l'ensemble des installations de production et de distribution de l'eau potable sur son territoire à deux fermiers. La collectivité reste propriétaire des installations et ses missions en matière d'eau potable consistent à définir la stratégie, mettre en place les financements, mobiliser les aides disponibles, déterminer le prix de l'eau, définir les travaux nécessaires et contrôler leur bonne exécution par les fermiers.

Pour l'assainissement, le réseau d'assainissement (collecte, transport, stockage, traitement des eaux usées et des eaux pluviales) est géré en régie par la direction de l'Eau du Grand Lyon tant au niveau de l'entretien que de la réalisation de petits travaux ou le suivi d'opérations de grande envergure. Il est long de 2 700 km et comprend 12 stations d'épuration. Le service public de l'assainissement est assuré directement par le Grand Lyon.

Un service « étude » soutient les services opérationnels. Ce dernier intervient sur les problématiques :

- ✓ eaux pluviales en développant des techniques alternatives au tout tuyau (noues, tranchées drainantes, bassins de rétention, mares, citernes, toitures végétalisées),
- ✓ de gestion des ruisseaux et du ruissellement. Il s'agit ainsi de préserver les lits des ruisseaux et les nappes associées, les zones humides et les ripisylves correspondantes, la biodiversité, tout en menant des actions plus en amont sur les ruissellements agricoles et l'équilibre qualitatif et quantitatif des apports des bassins versants.

Données générales

Numéro SIREN : 246900245

Commune siège : LYON

Nature juridique : Communauté urbaine

Année de création : 1966

Composition : 58 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Gérard COLLOMB

Adresse siège :

20, rue du Lac - BP 3103

69399 LYON Cedex 03

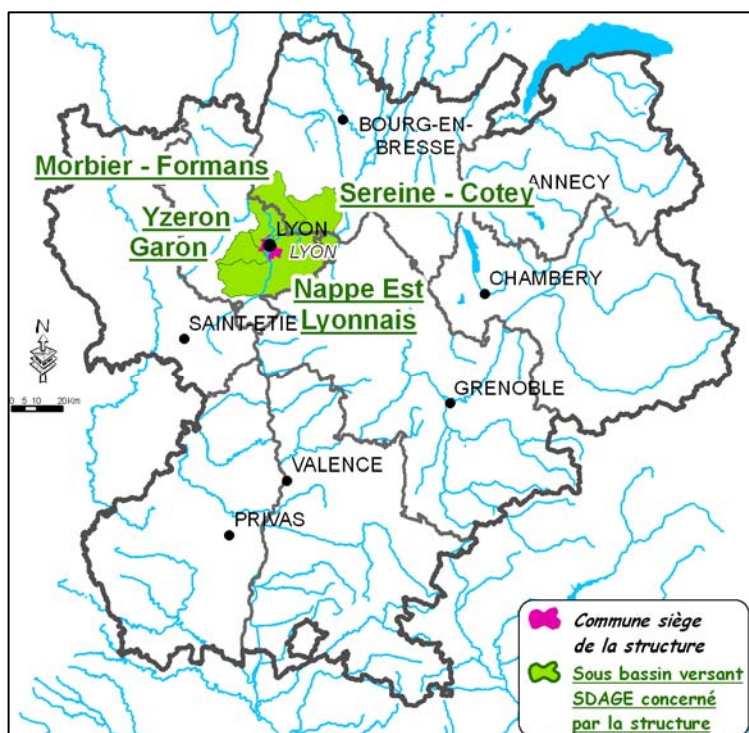
Tel : 04 78 63 40 40 (standard général)

Site web & mél : www.grandlyon.com

Personnes ressources : Élodie RENOUF - erenouf@grandlyon.org

Hervé CALTRAN - hcaltran@grandlyon.org

Identité géographique



Départements et régions concernées : Rhône - Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : RM_08_11 (Nappe Est Lyonnais), RM_08_13 (Sereine - Cotey), RM_08_14 (Yzeron), RM_08_07 (Garon) et RM_08_10 (Morbier - Formans).

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Chef de projet				
Chef de projet				
Chargée de mission milieu aquatique				
Responsable d'unité				

NB : La direction de l'eau du Grand Lyon comprend environ 600 agents travaillant dans l'eau et l'assainissement (techniques et administratifs). Sont recensés ci-dessus uniquement les personnes travaillant sur la gestion des ruisseaux et de leurs milieux annexes.

▶ Eau potable

Planification (zonage, schéma), Gestion de réseau de distribution déléguée, Politique d'économie d'eau, Développement de nouvelles ressources dédiées à l'AEP, Connaissance / tableau de bord, Maîtrise foncière/servitudes

▶ Assainissement

Planification (zonage, schéma), Gestion de l'assainissement collectif en régie, Pluvial, Mesure d'accompagnement pour la dépollution (agriculture, industrie), SPANC, Inventaire des pollutions accidentelles

▶ Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Maîtrise foncière / servitudes

▶ Qualité des eaux naturelles

Planification (zonage, schéma), Suivi qualité des eaux superficielles, Suivi qualité des eaux souterraines, Politique de restauration des captages, Mesures agro-environnementales

▶ Quantité

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord

▶ Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Hydrologie, Maîtrise foncière ou servitude, Gestion de barrage, Ralentissement dynamique

▶ Loisirs liés à l'eau

Politique de développement, Navigation, Installation portuaire et nautique

▶ Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation,

▶ Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Préservation des zones humides, Étude socio-économique, Maîtrise foncière / servitudes

25. Grand Roanne Agglomération

Présentation succincte

Grand Roanne Agglomération regroupe six communes et totalise 70 606 habitants. De part sa compétence facultative « hydraulique », elle participe aux syndicats en faveur de la valorisation des cours d'eau dans le périmètre de l'agglomération et met en œuvre des actions pour la défense, la valorisation et la promotion écologique, économique et touristique du fleuve Loire, de ses berges, de ses plans d'eaux auprès de toutes les institutions concernées. De part sa compétence « eaux pluviales », elle a pour missions les études, définition et réalisation des grands travaux hydrauliques de prévention, de protection contre les crues et de maîtrise de l'écoulement des eaux.

Données générales

Numéro SIREN : 244200341
Commune siège : ROANNE
Nature juridique : Communauté d'agglomération
Année de création : 2010
Nature juridique antérieure : District (1996)
Composition : 6 communes

Coordonnées

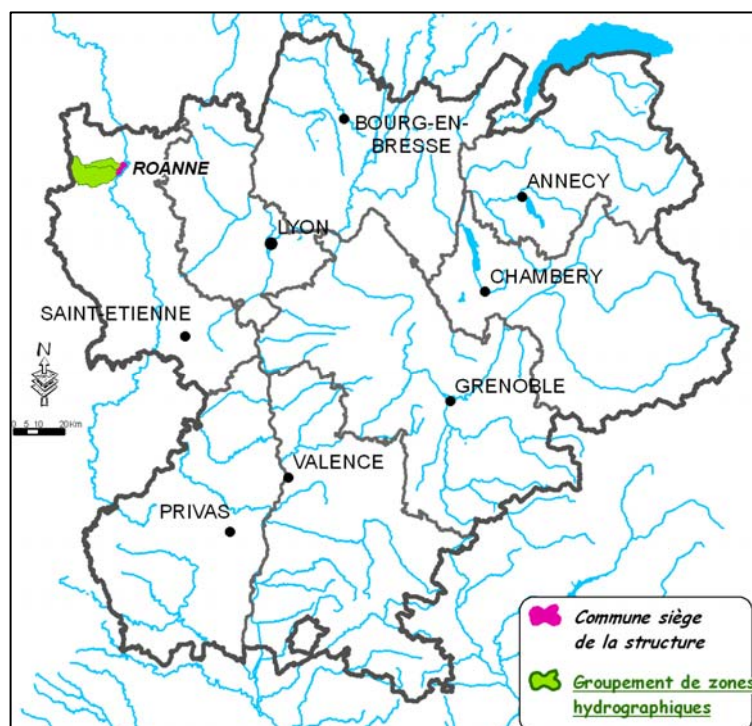
Président : Monsieur Christian AVOCAT

Adresse siège :
63 rue Jean Jaurès - BP70005
42311 ROANNE
Tél : 04 77 44 29 59

Site web & mél : www.agglo-grandroanne.fr

Personne ressource : Adeline CENA - acena@agglo-grandroanne.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Loire - Rhône-Alpes

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chef du service environnement milieux aquatiques				
Coordinatrice Plan Loire	x	x		
Technicien environnement et milieux aquatiques	x	x		
Chef d'équipe verte bord de Loire				

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes. Le Grand Roanne assure ces compétences pour le fleuve Loire et ses annexes et suit les syndicats de rivière à qui il a délégué sa compétence entretien et aménagement.

▶ **Lutte contre les inondations**

Gestion de digue. Le Grand Roanne est membre actif de l'EP Loire et est chargé de la coordination locale de la lutte contre les inondations

▶ **Eau potable, assainissement**

Suivi de Roannaise de l'Eau, syndicat à qui le Grand Roanne a délégué sa compétence AEP

▶ **Appui technique et stratégique dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques**

Planification (Corridors biologiques, SAGE, SCOT). Le Grand Roanne assure ces compétences pour le fleuve Loire et ses annexes. Mise en place d'un schéma d'agglomération (futur PLU intercommunal)

▶ **Loisirs liés à l'eau**

Gestion de site d'aménagement en bord de Loire (sentiers et sites de découverte, politique de développement, navigation, installation portuaire et nautique, suivi qualité baignade, compétence tourisme avec à ce titre, gestion de la base nautique et du projet touristique de Villerest).

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Lutte contre les invasives, Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000

▶ **Communication**

Autour du programme Plan Loire, Natura 2000

26. Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Présentation succincte

Créé suite à l'arrêté ministériel du 10 février 1986, le PNR du Haut-Jura est un syndicat mixte qui regroupe 118 communes adhérentes pour une population de 77 000 habitants et une superficie d'environ 180 000 ha. À travers sa charte, le Parc s'est vu déléguer par les communes une compétence spécifique sur la gestion des rivières et des zones humides. Il assure aussi la maîtrise d'ouvrage, la conception, la programmation et la réalisation des travaux d'aménagement hydraulique, la réhabilitation et la mise en valeur des milieux aquatiques sur le plan écologique et piscicole ainsi que l'entretien des cours d'eau et des zones humides. Cette compétence s'applique aux Bassins versants de la Bienne, de la Haute Vallée de l'Orbe, de la Saine, de la Lemme, de la Valserine et de la Semine. Elle pourra être étendue ultérieurement, sur la demande des communes, au Bassin Versant de la Valserine.

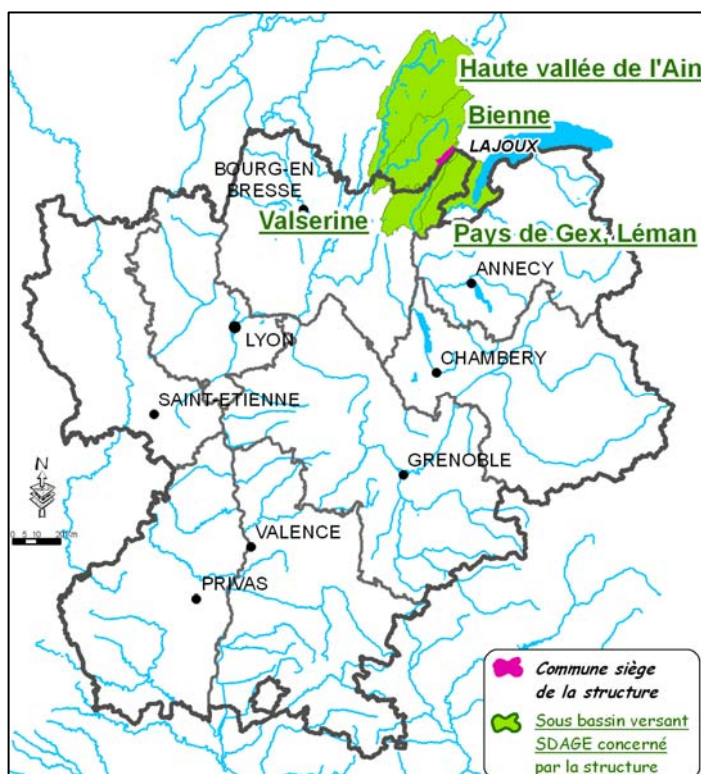
Données générales

Numéro SIRET : 25390166400016
Commune siège : LAJOUX
Nature juridique : Syndicat mixte ouvert
Année de création : 1986
Nature juridique antérieure : Syndicat intercommunal
Composition : 118 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Jean-Gabriel NAST
Adresse siège :
Maison du Haut-Jura - 29, le village
39310 LAJOUX
03 84 34 12 30
Site web & mél : www.parc-haut-jura.fr - parc@parc-haut-jura.fr
Personne ressource : Christian BRUNEEL - ch.bruneel@parc-haut-jura.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Jura – Doubs - Ain - Franche-Comté – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : HR_06_11 (Pays de Gex, Léman), HR_05_11 (Valserine), HR_05_05 (Haute Vallée de l'Ain), HR_05_03 (Bienne).

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres avec une exception. 3 communes du pays de Gex ont des parties urbaines, non intégrées sur le territoire du parc. Il s'agit de communes ayant un statut particulier : elles ne sont pas dans le parc mais bénéficient de ses actions.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe	État	Communes
Intitulé du poste						
Animateur responsable du pôle environnement		x			x	x
Technicien de rivière						x
Chargé de mission pollution chimique et toxique des cours d'eau	x	x (Franche-Comté)				x
Chargé de mission Natura 2000				x	x	

NB : Une grande partie des cours d'eau et toutes les zones humides sont en Natura 2000

Missions exercées

▶ Eau potable

Politique d'économie d'eau, Connaissance de la ressource en eau potable

▶ Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes, Politique d'effacement des seuils

▶ Qualité des eaux naturelles

Suivi qualité des eaux superficielles, lutte contre les pollutions toxiques

▶ Lutte contre les inondations

Participation à la politique globale de prévention

▶ Loisirs liés à l'eau

Politique de développement

▶ Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000

▶ Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, application de la charte du PNR

Procédures de gestion

▶ Contrat de rivière Bienne

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 1993

Arrêté de constitution du comité de rivière : 10/02/1995

Validation du projet de contrat : 1995

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 07/11/1995

Durée du contrat : 5 ans

→ *Achévé*

Date de la clôture du contrat : 2001

▶ Charte du parc naturel régional du Haut-Jura :

Depuis 1998 (jusqu'en 2022 ou 2023) : le parc a compétence en matière de gestion des cours d'eau et des zones humides sur son territoire, sauf pour la rivière Doubs (car SAGE).

27. Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV)

Présentation succincte

L'idée d'un parc du Vercors est née dès 1939 avec un projet de parc national limité au site des Hauts-Plateaux du Vercors. En 1965, une association se crée pour sauvegarder ces Hauts-Plateaux. En 1969, un arrêté du ministre de l'Intérieur crée un syndicat mixte du Parc. La Charte du Parc sera approuvée en 1970 et la création du Syndicat mixte de gestion du Parc interviendra en 1973. Aujourd'hui, le PNRV a notamment pour compétence de protéger et gérer les patrimoines naturels et porte dans ce cadre le second contrat de rivière Vercors.

Données générales

Numéro SIREN : 252600192
Commune siège : LA CHAPELLE EN VERCORS
Nature juridique : Syndicat mixte ouvert
Année de création : 1970
Composition : 90 communes

Coordonnées

Présidente : Madame Danièle PIC

Adresse siège :

Mairie

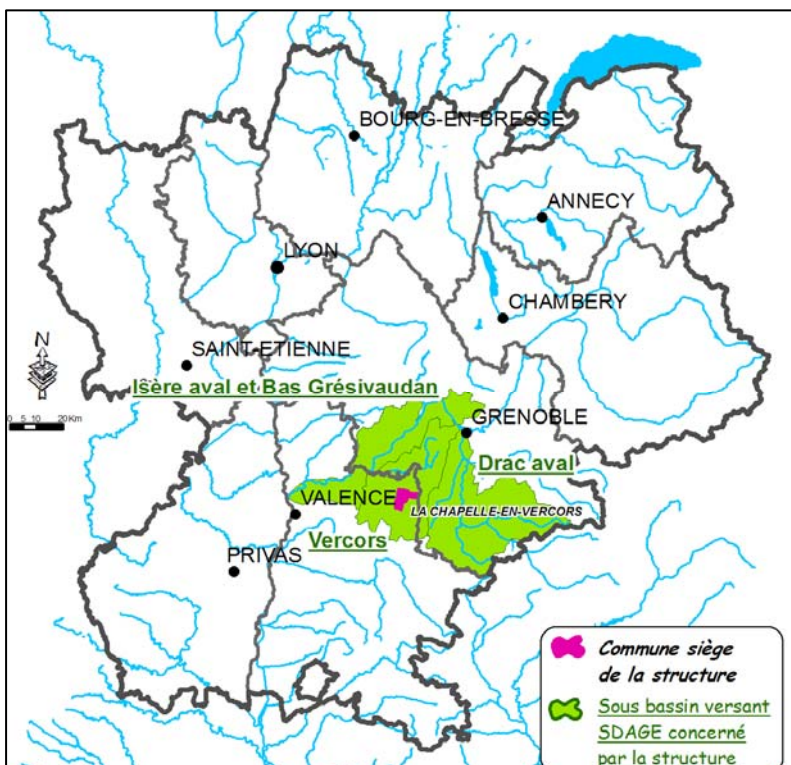
26420 LA CHAPELLE EN VERCORS

Tél : 04 76 94 38 21

Site web & mél : www.pnr-vercors.fr

Personne ressource : Olivier BIELAKOFF - olivier.bielakoff@pnr-vercors.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Drôme – Isère – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : ID_10_03 (Isère aval et Bas Grésivaudan), ID_09_03 (Drac aval), ID_10_07 (Vercors).

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Chargée de mission Contrat de Rivière	x	x		
Technicien de rivière	x	x		

Missions exercées

► **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes, Pour tous ces points : études et coordination.

► **Qualité des eaux naturelles**

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles, Suivi qualité des eaux souterraines, Politique de restauration des captages, Pollutions diffuses, Mesures agro-environnementales, Pour tous ces points : études et coordination

► **Quantité**

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord, Réseau de suivi des eaux superficielles, Réseau de suivi des eaux souterraines

► **Lutte contre les inondations**

Portage contrat de rivière

► **Loisirs liés à l'eau**

Pêche, canyoning

► **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000, études et coordination

► **Eau et aménagement du territoire**

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides

► **Autres compétences liées à l'eau**

Protéger et gérer les patrimoines naturel, culturel et paysager, contribuer à l'aménagement du territoire, contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie, assurer l'accueil, l'information et l'éducation des publics, mettre en œuvre des actions expérimentales ou exemplaires.

Procédures de gestion

► **Contrat de rivière Vercors (2^{ème} contrat)**

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 2007

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 9 octobre 2008

La signature du prochain contrat de rivière est attendue pour l'été 2012.

28. Sivom du Tricastin

Présentation succincte

Suite aux violents orages de 2002 et 2003, cinq communes ont souhaité qu'une réflexion globale soit engagée autour des rivières du Lauzon, de la Roubine et des Echaravelles. Cette mission a été confiée au SIVOM du TRICASTIN. Bollène (par le biais du Syndicat Nord Vaucluse), Montségur sur Lauzon et La Garde Adhémar adhèrent également à ce projet via une convention.

Une première étape qui a consisté à la réalisation d'une étude permettant de dresser un programme d'actions sur ces 3 bassins versants.

NB : sur les communes de La Baume de Transit, Bouchet, Montségur-sur-Lauzon, Rochegude, Suze la Rousse et Tulette, la gestion du Lez a été confiée au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez basé à Grillon. Un contrat de rivière a été signé en décembre 2006.

Données générales

Numéro SIRET : 242600187 00072

Commune siège : ST PAUL TROIS CHATEAUX

Nature juridique : SIVOM

Année de création : 1964

Composition : La Baume de Transit, Bouchet, Clansayes, Rochegude, St Paul Trois Châteaux, St Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

Coordonnées

Président : Monsieur Maryannick GARIN

Adresse siège :

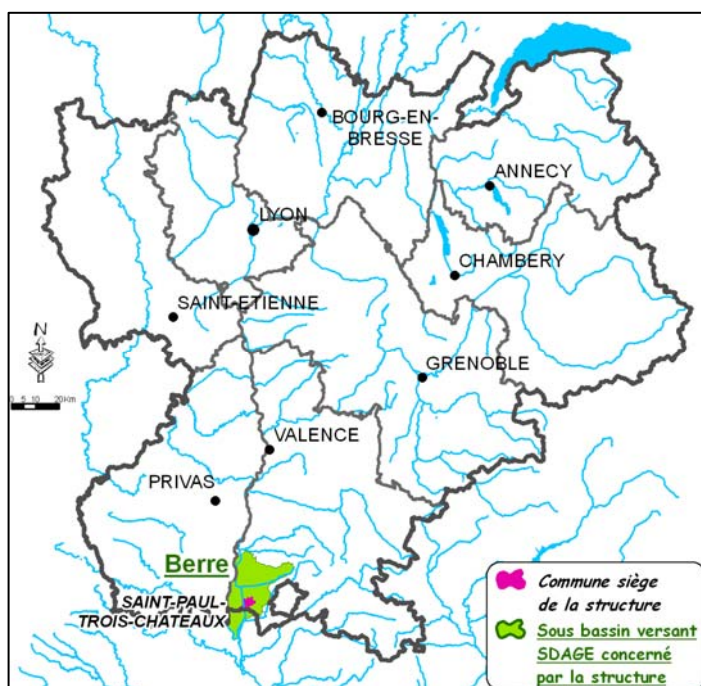
Rue de la Piscine

26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX

Site web & mél : www.sivomdutricastin.fr - intercommunalite@sivomdutricastin.fr

Personne ressource : Bérangère JULIEN

Identité géographique



Départements et régions concernées : Drôme – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : ID_10_08 (Berre)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Directrice					
Technicien de rivière (3/5 ETP)		x		x	
Technicien SPANC					
Secrétaire comptable (pour tout le SIVOM)					

Missions exercées

Assainissement

SPANC

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges) :

Mise en oeuvre du schéma général d'aménagement (protection des personnes et des biens, qualité de l'eau, entretien de la végétation, ...)

29. Société d'économie mixte pour la gestion et l'animation du Grand Parc Miribel Jonage (SEGAPAL)

Présentation succincte

Le SEGAPAL est une société d'économie mixte en charge de la gestion et de l'animation du Grand Parc Miribel Jonage. Elle a signé une convention de régie intéressée avec le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel Jonage (Symalim) jusqu'en 2012. Elle est chargée de la gestion globale du site et assure depuis ses missions en lien direct avec les vocations du site de Miribel Jonage. Il s'agit essentiellement de la protection de l'eau potable de l'agglomération lyonnaise, de la préservation de la zone d'expansion des crues, de la protection du patrimoine naturel et de l'accueil du public.

Données générales

Numéro SIRET : 316 312 594 000 13

Commune siège : VAULX EN VELIN

Nature juridique : SEM régisseur du SYMALIM

Année de création : 1979

Composition du SYMALIM : la Communauté Urbaine de Lyon, le Conseil général du Rhône, le Conseil général de l'Ain ainsi que les communes de Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Décines, Meyzieu, Jonage, Jons, Neyron, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost, Beynost, Thil, Niévroz.

Coordonnées

Président : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ

Adresse siège :

Chemin de la Bletta

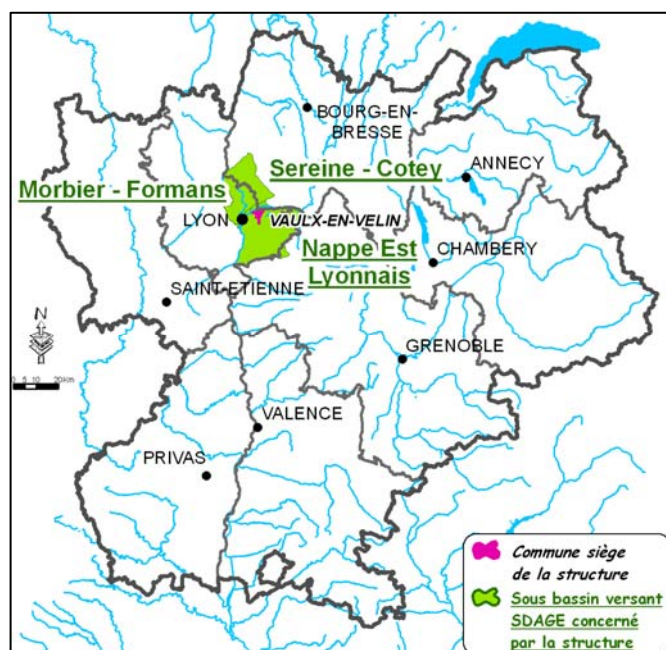
69120 VAULX EN VELIN

Tél : 04 78 80 56 20

Site web & mél : www.grand-parc.fr - info@grand-parc.fr

Personne ressource : Catherine PETIT - petit@grand-parc.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Ain - Rhône - Rhône-Alpes

Numéro Bassin versant DCE : RM_08_11 (Nappe Est-Lyonnais), RM_08_13 (Sereine - Cotey), RM_08_10 (Morbier - Formans) et RM_08_14 (Yzeron).

Le périmètre statutaire correspond à une partie d'île du fleuve Rhône (lit mineur ou majeur).

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chargée de mission Rhône Miribel Jonage	x			

NB : le poste de chargée de mission est également financé par EDF.

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

▶ **Qualité des eaux naturelles**

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles, Suivi qualité des eaux souterraines, Mesures agro-environnementales

▶ **Quantité**

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord, Réseau de suivi des eaux superficielles, Réseau de suivi des eaux souterraines, Soutien d'étiage

▶ **Lutte contre les inondations**

Politique globale de prévention, Hydrologie, Gestion de digue, Gestion de barrage

▶ **Loisirs liés à l'eau**

Politique de développement, Navigation, Installation portuaire et nautique, Suivi qualité baignade

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Préservation des zones humides, Étude socio-économique

▶ **Autres compétences liées à l'eau**

Éducation à l'environnement

30. Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans (SACO)

Présentation succincte

Le Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans est la structure porteuse du contrat de rivière Romanche. Ce contrat porte sur l'ensemble du bassin versant de la Romanche qui couvre 1 220 km² et comporte 40 communes, 36 en Isère, 2 en Savoie et 2 dans les Hautes-Alpes. Des conventions ont été passées entre le SACO et les autres collectivités extérieures à son périmètre d'intervention.

Données générales

Numéro SIRET : 25380369600017
Commune siège : BOURG D'OISANS
Nature juridique : SIVU
Année de création : 1991
Composition : 23 communes

Coordonnées

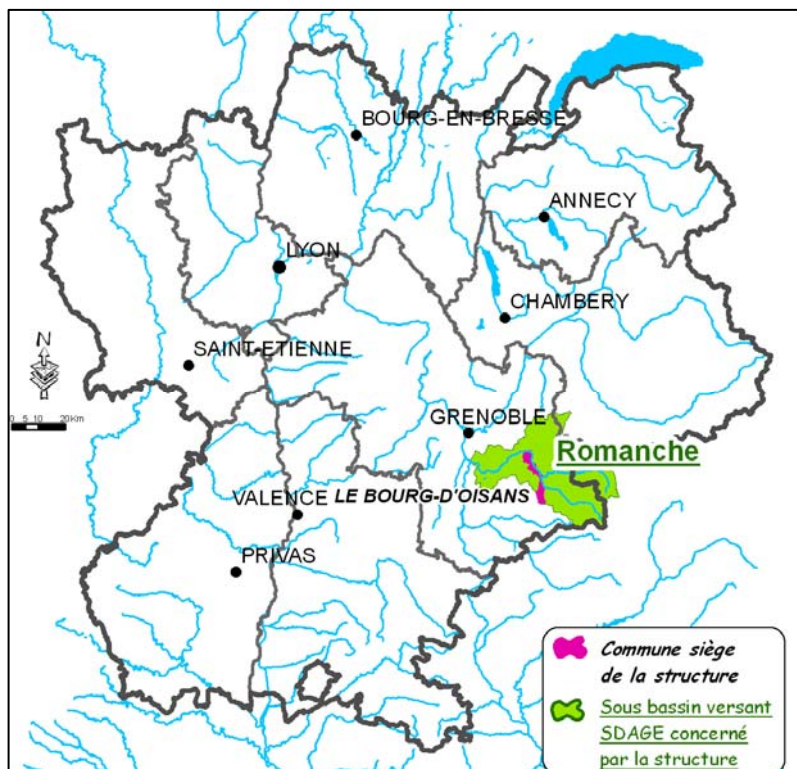
Président : Monsieur Jean-Louis PELLORCE, Maire d'Auris-en-Oisans

Adresse siège :
Place de l'église - BP 50
38520 BOURG D'OISANS
Tél : 04 76 11 01 09

Site web & mél : Site du Contrat de rivière, en partenariat avec la CLE Drac-Romanche, le Contrat de rivière Gresse, Drac aval et la Réserve naturelle Isles du Drac : www.drac-romanche.com

Personne ressource : Maud BALME-DEBIONNE - m.balme@ccoisans.fr

Identité géographique



Départements et régions concernées : Isère - Savoie – Hautes-Alpes – Rhône-Alpes – Provence Alpes Côte d'Azur.

Numéro bassin versant DCE : ID_09_07 (Romanche)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Chargée de mission Contrat de rivière Romanche		x	x		

Missions exercées

Assainissement

Planification (zonage, schéma), Gestion de l'assainissement collectif en régie, Épandage des boues (planification et action), SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Eau et aménagement du territoire

Contrat de Rivière

Procédures de gestion

Contrat de rivière Romanche

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 20/09/2007

Arrêté de constitution du comité de rivière : 26/11/2008

31. Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC)

Présentation succincte

Le SAGYRC est un Syndicat intercommunal fondé en 2001 en charge de la gestion et des aménagements des cours d'eau du bassin versant de l'Yzeron, en concertation avec ses partenaires. Prenant la suite d'un premier syndicat d'études créé en 1991, il regroupe 20 communes de l'ouest lyonnais. Le syndicat a depuis porté le contrat de rivière Yzeron Vif entre 2002 et 2008. Il a ensuite fait le choix de ne pas solliciter de nouveau contrat de rivière dans l'immédiat, mais de s'appuyer sur la dynamique collective créée pour poursuivre et développer les actions engagées en matière de lutte contre les inondations, entretien du cours d'eau et valorisation des milieux aquatiques.

Données générales

Numéro SIREN : 256910373
Commune siège : GREZIEU LA VARENNE
Nature juridique : SIVU à la carte
Année de création : 2001
Composition : 20 communes

Coordonnées

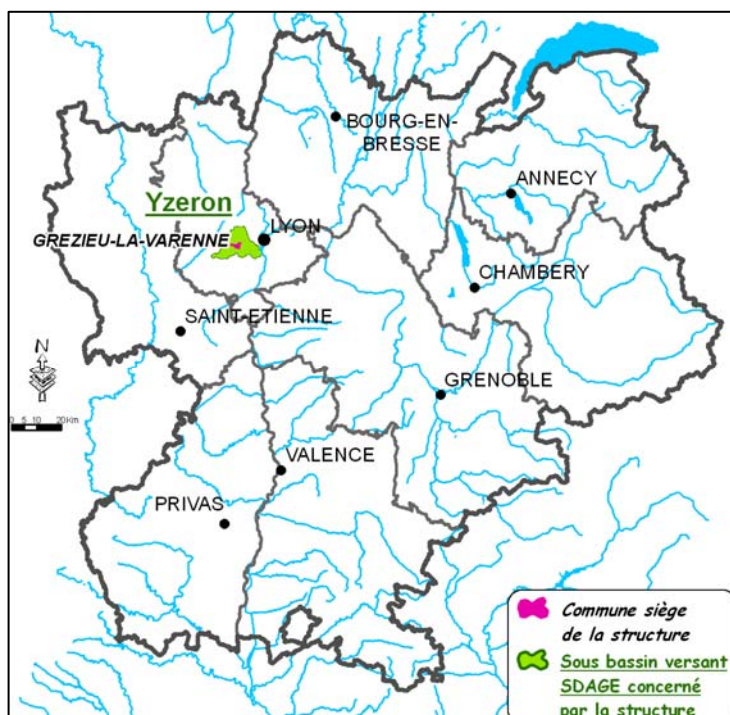
Président : Monsieur Maurice GUIBERT (Adjoint au Maire de la commune de Francheville - 69340)

Adresse siège :
16, rue Émile Évellier - BP 45
69290 GREZIEU LA VARENNE
Tél : 04 37 22 11 55

Site web & mél : www.riviere-yzeron.fr - sagyr.c.yzeron-vif@wanadoo.fr

Personne ressource : Stéphane GUERIN - s.guerin.yzeron@wanadoo.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Rhône - Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : RM_08_14 (Yzeron)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Directeur		x	x		
Technicien conducteur d'opérations		x	x		
Technicien de rivière		x			
Technicien environnement			x		
Responsable administrative (temps non complet 60%)					
Assistante administrative					

NB : L'État devrait financer à hauteur de 40 % un poste « d'animateur » consacré à la mise en place d'une démarche PAPI (Agrément espéré en 2012).

Missions exercées

► Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), amélioration de la continuité écologique.

► Qualité des eaux naturelles

Suivi qualité des eaux superficielles, Pollutions diffuses.

► Quantité

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Soutien d'étiage.

► Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Hydrologie, Maîtrise foncière ou servitude, Gestion de digue, Gestion de barrage, Ralentissement dynamique.

► Loisirs liés à l'eau

Mise en valeur (accès, paysage) des milieux aquatiques.

► Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole.

► Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau.

Procédures de gestion

► Contrat de rivière Yzeron

→ Émergence

Réflexion préalable : 1997

→ Élaboration

Validation du dossier préalable : 1998

Arrêté de constitution du comité de rivière : 01/10/1998

Validation du projet de contrat : 18/06/2002

→ Mise en œuvre

Date de la signature du contrat : 07/12/2002

Durée du contrat : 5 ans

Durée de l'avenant : 1 an

→ Achevé

Date de la clôture du contrat : 12/2008

32. Syndicat d'aménagement hydraulique de Bièvre Liers Valloire (SIAHBLV)

Présentation succincte

Le syndicat d'aménagement hydraulique de Bièvre Liers Valloire a été créé en 1994. Il assure le rôle de structure porteuse du SAGE Bièvre Liers Valloire pour le compte de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de Bièvre Liers Valloire, composée de 44 membres.

Le territoire de Bièvre Liers Valloire se caractérise par sa nappe d'eau souterraine. Cette ressource en eau est largement exploitée pour les besoins de l'alimentation en eau potable, de l'irrigation agricole et de l'industrie. Elle est également très fragile face aux pollutions. Il apparaît donc nécessaire de la préserver pour conforter l'identité et la qualité de vie de ce territoire, ainsi que les activités économiques. Dans ce contexte, les acteurs locaux du bassin versant Bièvre Liers Valloire se sont organisés autour d'un projet commun visant à mieux connaître la ressource en eau pour mieux la protéger et la gérer : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Données générales

Numéro SIRET : 25380417300016
Commune siège : BEAUREPAIRE
Nature juridique : SIVU
Année de création : 1994
Composition : 48 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Maurice PELISSIER

Adresse siège :
Mairie - 213 route de Beaurepaire
38270 BEAUREPAIRE
0474846729

Site web & mél : cle_sageblv@laposte.net

Personne ressource : Christel CONSTANTIN-BERTIN

Identité géographique



Départements et régions concernés : - Drôme - Rhône-Alpes

Le SIAHBLV exerce sa compétence hydraulique dans le département 38. La compétence « animation et suivi du SAGE » est exercée sur les départements 26 et 38.

Numéro bassin versant DCE : RM_08_03 (Bièvre Liers Valloire)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Secrétaire général	<i>Données non fournies par la structure</i>			
Chargée de mission SAGE				
Secrétaire de la CLE (0.5 ETP)				

Missions exercées

Lutte contre les inondations

Aménagement des eaux superficielles en vue de protéger les biens et les personnes

Eau et aménagement du territoire

SAGE

Procédures de gestion

SAGE Bièvre - Liers – Valloire : élaboration

→ *Émergence*

Consultation du Comité de Bassin : 5 juillet 2002

→ *Instruction*

Arrêté de périmètre : 19/05/2003

→ *Élaboration*

Arrêté de création de la CLE : 24/03/2005

Dernière modification de l'arrêté de la CLE : 16/06/2011

Validation de l'état des lieux: 08/04/2010

Validation du diagnostic: 08/04/2010

33. Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA)

Présentation succincte

En 2007, le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon (SMAVG), créé en 1986, devient le Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon. Il regroupe 27 communes situées sur le bassin versant du Garon pour 63 000 habitants. Ce syndicat porte le contrat de rivière « Garon » (2nd contrat).

Données générales

Numéro SIREN : 256900119
Commune siège : BRIGNAIS
Nature juridique : SIVU
Année de création : 2007
Nature juridique antérieure : Syndicat mixte fermé
Composition : 27 communes

Coordonnées

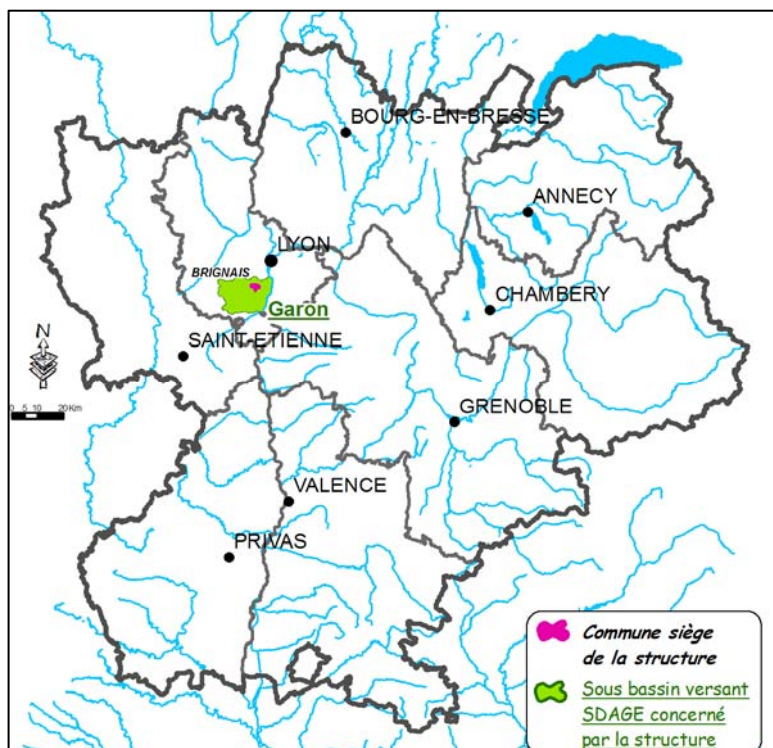
Président : Monsieur Paul MINSSIEUX

Adresse siège :
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 BRIGNAIS
Tél : 04 72 31 90 80

Site web & mél : www.contratderivieredugaron.fr - crgaron@smagga-syseg.com

Personne ressource : Stéphanie SPACAGNA - sspacagna@smagga-syseg.com

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Rhône – Rhône-Alpes

Numéro Bassin versant DCE : RM_08_07
(Garon)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Directrice - Chargée de mission CR	X	X		
Technicien de rivière	X	X		
Conducteur d'opération	X	X		
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe				
Chargé de communication		X		

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

▶ **Qualité des eaux naturelles**

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles, Pollutions diffuses

▶ **Quantité**

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord, Réseau de suivi des eaux superficielles

▶ **Lutte contre les inondations**

Politique globale de prévention, Hydrologie, Maîtrise foncière ou servitude, Gestion de digue, Gestion d'un réseau d'alerte, Ralentissement dynamique

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Éducation sensibilisation

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau

Procédures de gestion

▶ **Contrat de rivière Garon (2^{ème} contrat) : élaboration**

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 18/12/2008

Arrêté de constitution du comité de rivière : 06/10/2009

▶ **PAPI : élaboration**

34. Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT)

Présentation succincte

Le bassin versant Brévenne-Turdine est situé dans le département du Rhône, en limite avec celui de la Loire. Il s'étend sur 440 km². La Brévenne et son affluent principal, la Turdine, sont maillés par de nombreux affluents : le bassin versant compte environ 160 km de cours d'eau. Créé le 1^{er} janvier 2006, le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine répond à une logique géographique. Il couvre les 46 communes du bassin versant Brévenne-Turdine, par l'intermédiaire des 6 intercommunalités adhérentes au SYRIBT. Celui-ci pilote le second contrat de rivières Brévenne-Turdine qui se déroule sur la période 2009-2014.

Données générales

Numéro SIREN : 200000677

Commune siège : L'ARBRESLE

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 2006

Composition : 6 Communauté de communes pour 46 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Paul PERRAS

Adresse siège :

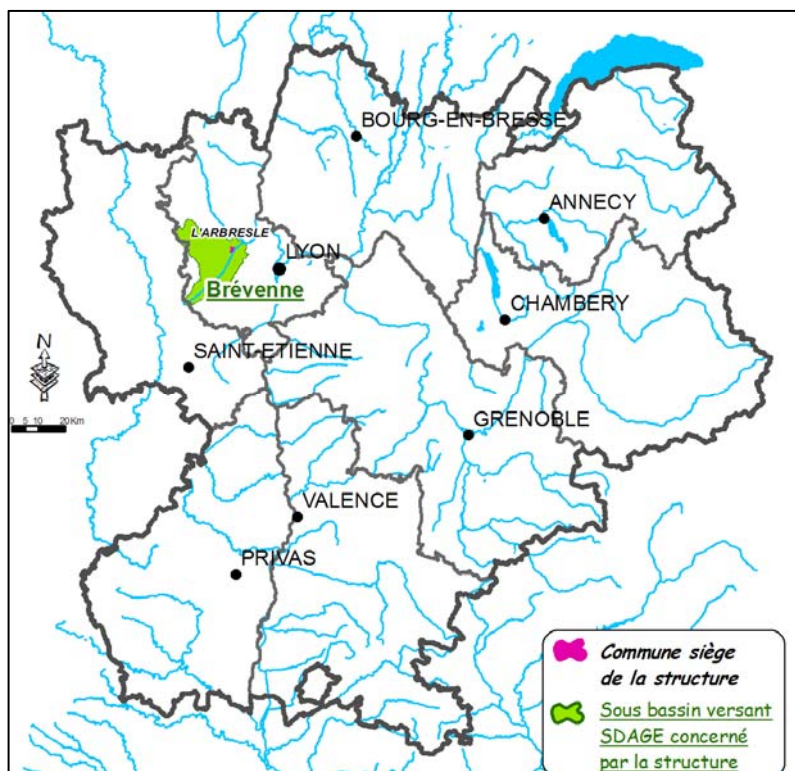
117, rue Pierre Passemard - BP 41

69592 L'ARBRESLE Cedex

Tél : 04 37 49 70 85

Personne ressource : Betty CACHOT - b.cachot@cc-pays-arbresle.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Rhône - Rhône-Alpes

Numéro Bassin Versant DCE :
RM_08_05 (Brévenne)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	État
Intitulé du poste				
Directrice - Chargée de mission	x	x		
Technicien rivière	x	x		
Technicienne phytosanitaire	x			x
Chargée de mission gestion des inondations		x		
Secrétaire comptable	Répartie entre les postes			

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

▶ **Qualité des eaux naturelles**

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles, Pollutions diffuses

▶ **Quantité**

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord, Réseau de suivi des eaux superficielles

▶ **Lutte contre les inondations**

Politique globale de prévention, Hydrologie, Maîtrise foncière ou servitude, Gestion d'un réseau d'alerte, Ralentissement dynamique

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Préservation des zones humides

▶ **Autres compétences liées à l'eau**

Mise en place et entretien des repères de crues (a rattacher à la lutte inondation)

Procédures de gestion

▶ **Contrat de rivière Brévenne Turdine (2^{ème} contrat)**

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 2005

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 14 octobre 2005

Arrêté de constitution du comité de rivière : 16/10/2007

Validation du projet de contrat : 26/06/2008

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 17/10/2008

Durée du contrat : 6 ans à partir de janvier 2009

▶ **PAPI : en cours d'élaboration : passage en comité d'agrément Rhône Méditerranée : 5 avril 2012**

35. Syndicat des Rivières Beaume et Drobie

Présentation succincte

Le Syndicat des Rivières Beaume et Drobie a été créé en 1984, suite à la volonté de plusieurs communes du territoire de se regrouper autour de compétences environnementales mais aussi culturelles, touristiques et économiques. Depuis, la structure a beaucoup évolué, et plusieurs fois ses statuts ont été modifiés, et se sont recentrés sur les compétences liées à la rivière. Aujourd'hui, le syndicat a pour mission la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Données générales

Numéro SIRET : 25070100000029

Commune siège : PLANZOLLES

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 1984

Composition : 15 communes compétences rivière + 11 communes compétence SPANC (à la carte) : 17 communes en tout

Coordonnées

Président : Monsieur Luc PERRIER

Adresse siège :

Place de la Mairie

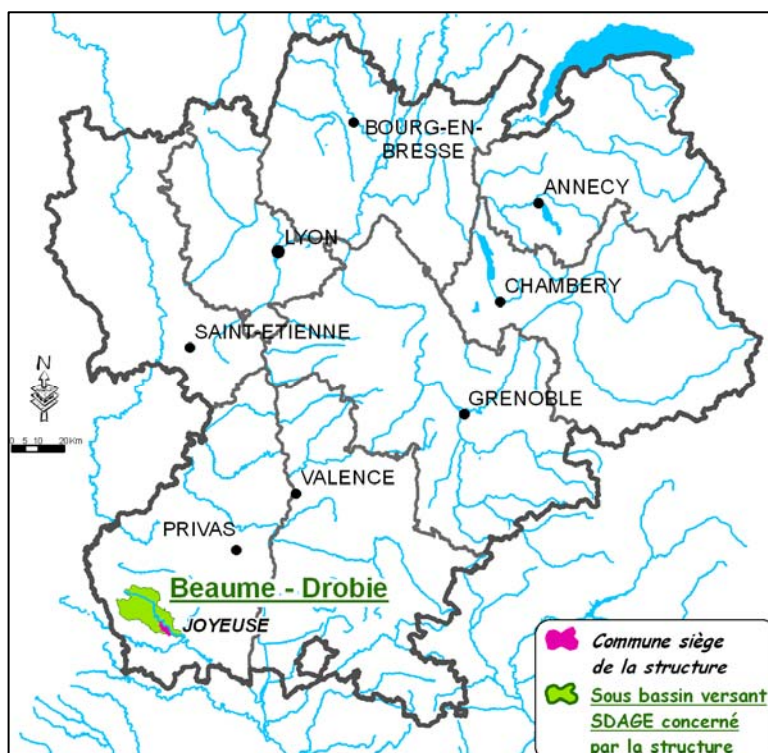
07230 PLANZOLLES

Tél : 04 75 39 88 17

Site web & mél : www.rivieres-beaume-drobie.fr - info@rivieres-beaume-drobie.fr

Personne ressource : Fabien FRACES - technicien@rivieres-beaume-drobie.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Ardèche - Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : AG_14_11
(Beaume-Drobie)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe	État
Intitulé du poste					
Ingénieur en gestion des cours d'eau	×	×			
Chargé de mission Natura 2000				×	×
Technicien assainissement non collectif		×			
Brigade verte : 3 agents	×		×		
Secrétaire comptable					

NB : le syndicat bénéficie de primes de l'agence de l'eau pour les contrôles réalisés par le technicien SPANC

Missions exercées

Assainissement

SPANC

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

Qualité des eaux naturelles

Suivi qualité des eaux superficielles, Mesures agro-environnementales

Quantité

Étude hydrologique, Mesure d'accompagnement d'usage préleveur (agriculture, industrie) : eau potable

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Hydrologie, Ralentissement dynamique, PAPI

Loisirs liés à l'eau

Politique de structuration, Suivi qualité baignade

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000

Eau et aménagement du territoire

Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, Étude socio-économique

Procédures de gestion

Contrat de rivière Beaume Drobie : élaboration

Validation du dossier préalable : 19/11/2010

Actuellement : études préalables

36. Syndicat des Rivières des territoires de Chalaronne (SRTC)

Présentation succincte

Le syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne est en charge depuis février 2008 de la mise en œuvre du contrat de rivière du même nom. C'est la dégradation de la qualité de l'eau et des milieux (rivières et étangs de la Dombes) qui a conduit les élus des 35 communes concernées à initier en 2003 cette démarche sur 6 affluents rive gauche de la Saône.

Données générales

Numéro SIRET : 20001329000016
Commune siège : CHATILLON SUR CHALARONNE
Nature juridique : Syndicat mixte fermé
Année de création : 2008
Composition : 31 communes et 1 EPCI

Coordonnées

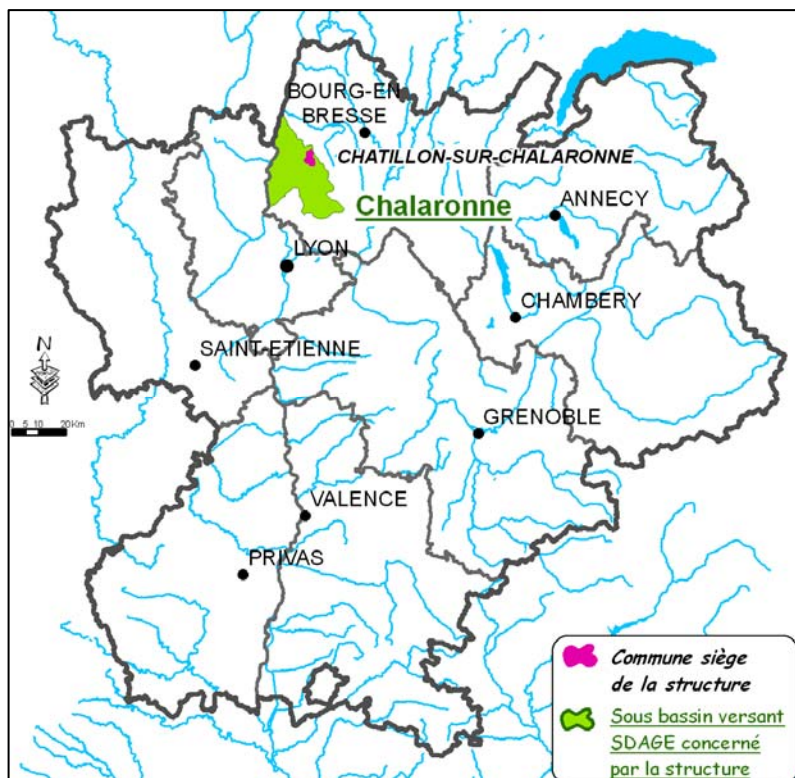
Président : Monsieur Christophe MEGARD

Adresse siège :
7 avenue Dubanchet
01400 CHATILLON SUR CHALARONNE
Tél : 04 74 55 20 47

Site web & mél : www.syndicat-territoires-chalaronne.com - contact@syndicat-territoires-chalaronne.com

Personne ressource : Alice PROST – Chargée de mission – alicep-srtc@orange.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Ain - Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : SA_04_03
(Chalaronne)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Directrice - Chargée de mission CR	x	x		
Technicien de rivière	x			
Animateur eau et aménagement du territoire	x	x		
Secrétaire comptable	Répartie entre les postes			

Missions exercées

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales – Hydrologie - Aménagement, protection et entretien des berges - Gestion hydromorphologique des cours d'eau - Gestion du transport solide - Gestion des espèces invasives (faune, flore) - Maîtrise foncière / servitudes

Qualité des eaux naturelles

Suivi qualité des eaux superficielles - Pollutions diffuses - Mesures agro-environnementale

Quantité

Étude hydrologique - Réseau de suivi des eaux superficielles

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention – Hydrologie – Atlas des zones inondables

Préservation de l'environnement

Amélioration piscicole - Gestion des zones humides et milieux remarquables - Éducation sensibilisation

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT - Contrat de Rivière - Préservation des zones humides - Maîtrise foncière / servitudes

Procédures de gestion

Contrat de rivière Territoires de Chalaronne

→ *Émergence :*

Réflexion préalable : 2002

→ *Élaboration :*

Validation du dossier préalable : 29/10/2004

Arrêté de constitution du comité de rivière : 28/09/2004

Validation du projet de contrat : 20/12/2007

→ *Mise en œuvre :*

Date de la signature du contrat : 08/02/2008

Durée du contrat : 7 ans

37. Syndicat des Trois Rivières

Présentation succincte

Le Syndicat des Trois Rivières a été créé en juin 1999 afin de porter et promouvoir le Contrat de Rivière Cance-Deûme/Déôme-Torrenson. Il regroupe les représentants des 28 communes présentes sur le bassin versant. Le syndicat est la structure porteuse qui assure le suivi et la gestion du Contrat de Rivière. Il veille à ce que l'ensemble des actions programmées au Contrat de Rivière se réalise dans le respect des objectifs.

Données générales

Numéro SIREN : 250702339
Commune siège : DAVEZIEUX
Nature juridique : Syndicat mixte fermé
Année de création : 1999
Composition : 46 communes

Coordonnées

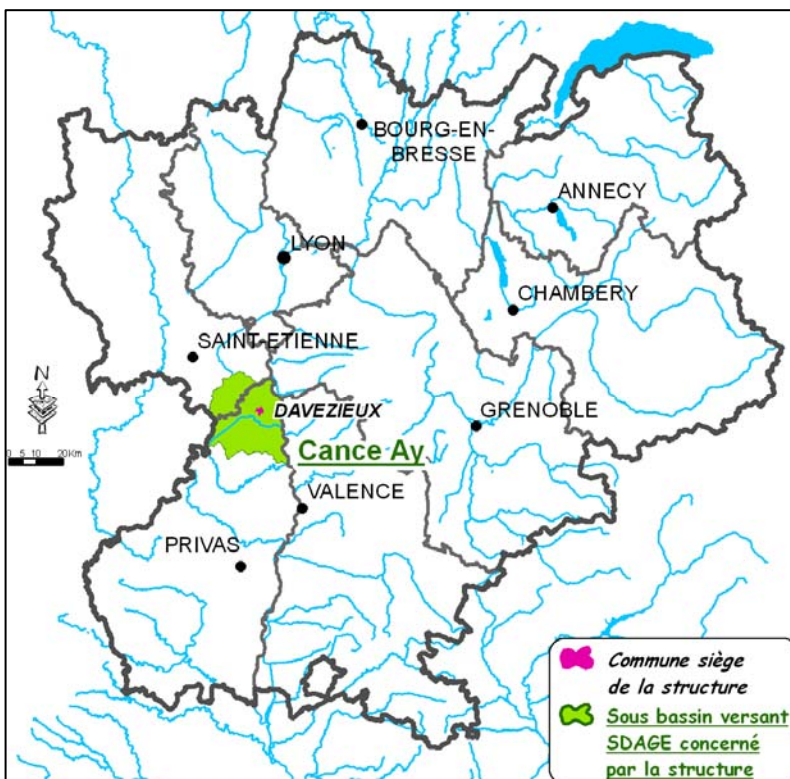
Président : Monsieur Jean-Pierre VALETTE

Adresse siège :
Château de la Lombardière - BP 8
07430 DAVEZIEUX
Tél : 04 75 67 66 75

Site web & mél : www.3rivieres.fr

Personne ressource : Guillaume DUFAUD - g.dufaud@3rivieres.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Ardèche et Loire - Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : AG_14_02
(Cance Ay)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant ainsi qu'à une rivière ou partie de rivière (lit mineur ou majeur).

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chargé de mission	x	x		
Collaboratrice Chargé de mission et technicien de rivière	x	x		
Technicien de rivière	x	x		
Technicienne animatrice	x	x		
Équipe rivière	x	X*	x	

* *Financement via les opérations du programme pluriannuel d'entretien*

Missions exercées

Eau potable

Planification (zonage, schéma)

Assainissement

Planification (zonage, schéma), Inventaire pollution

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

Qualité des eaux naturelles

Planification (zonage, schéma), Suivi qualité des eaux superficielles

Quantité

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Hydrologie

Loisirs liés à l'eau

Sentiers thématiques

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Préservation des zones humides

Procédures de gestion

Contrat de rivière Cance Deume Torrenson

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 1999

Arrêté de constitution du comité de rivière : 08/02/2001

Validation du projet de contrat : 2003

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 23/02/2004

Durée du contrat : 6 ans - Avenant signé de prolongation d'une année.

38. Syndicat d'étude du bassin versant du Chassezac

Présentation succincte

Le syndicat d'étude du bassin versant du Chassezac a été créé en février 2009. Il est chargé de l'élaboration d'une procédure contractuelle pour une gestion globale et concertée des milieux aquatiques (contrat de rivière). Il a été institué pour une durée de 5 ans, période au cours de laquelle il doit élaborer un dossier définitif de contrat de rivière. Passé ce délai, ses statuts devront évoluer pour lui permettre de mettre en œuvre les actions du contrat.

Données générales

Numéro SIRET : 200 019 339 00015

Commune siège : LES VANS

Nature juridique : SIVU

Année de création : 2009

Composition : 35 communes dont 23 en Ardèche, 11 en Lozère et une dans le Gard

Coordonnées

Président : Monsieur Bruno VIGIER

Adresse siège :

8 rue du Temple

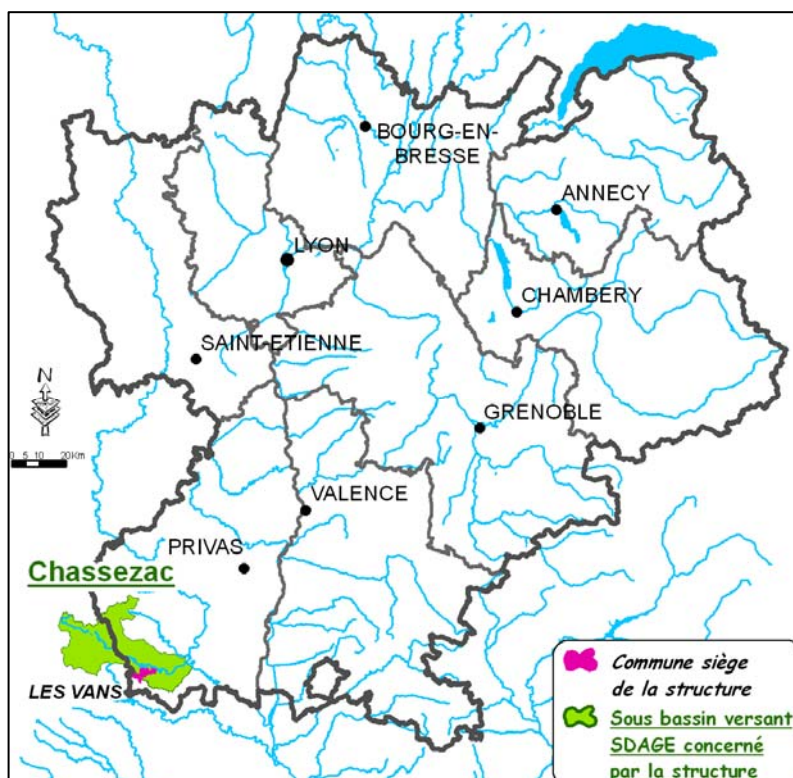
07140 LES VANS

Tél : 04 75 88 10 65

Site web & mél : syndicat.chassezac@orange.fr

Personne ressource : Emmanuelle FAURE - efaure.syndicat.chassezac@orange.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Ardèche - Lozère et du Gard - Rhône-Alpes - Languedoc-Roussillon

Numéro bassin versant DCE : AG_14_04
(Chassezac)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Chargée de mission		x	x		
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe (0.5 ETP)		Réparti sur le poste de chargée de mission			

Nb : Hors Rhône-Alpes : participation du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de la Lozère

Missions exercées

Autres compétences liées à l'eau

Portage des études nécessaires à l'élaboration d'un contrat de rivière

Procédures de gestion

Contrat de rivière Chassezac

→ *Émergence* :

Réflexion préalable : 01/06/2009

→ *Élaboration* :

Dossier de candidature : 25/11/2011

39. Syndicat du Haut-Rhône (SHR)

Présentation succincte

En 1990, le Haut Rhône subit une sévère crue qui sera le déclencheur d'une réflexion et d'un long travail de concertation menés par les communes riveraines. Afin de mieux connaître le fonctionnement du fleuve suite aux aménagements hydroélectriques de la Compagnie Nationale du Rhône, une étude est alors réalisée, « l'étude bleue » portée par les élus des Syndicats de l'Ain, l'Isère et la Savoie. Le Syndicat du Haut Rhône est alors créé le 17 avril 2003. Son territoire s'étend de Motz à Groslée et fédère les 28 communes riveraines sur les trois départements. Il a assuré le portage du Plan de Réhabilitation du Haut-Rhône 2003-2008, déclinaison territoriale du Plan décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône, avec l'augmentation des débits réservés, la restauration de 23 îlots et de l'axe migratoire, ainsi qu'une mission de communication et de sensibilisation visant la réappropriation du fleuve par les riverains.

Le SHR, également structure animatrice du site Natura 2000 « zones humides et forêts alluviales » pour la partie Rhône depuis 2006, a souhaité poursuivre la restauration écologique de son territoire et la préservation de la Biodiversité s'y afférent. Pour atteindre cet objectif, il porte aujourd'hui un Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité, programme quinquennal 2011-2015 d'opérations concertées et multipartenariales. Dans un souci de poursuivre la démarche de réappropriation du fleuve par les riverains et les collectivités, il s'est engagé sur 2006-2009 dans un Contrat de Tourisme et Loisirs Adaptés et depuis 2009 dans un Schéma de Développement Durable du Territoire visant le développement touristique durable et la valorisation du patrimoine et de la culture Rhodanienne.

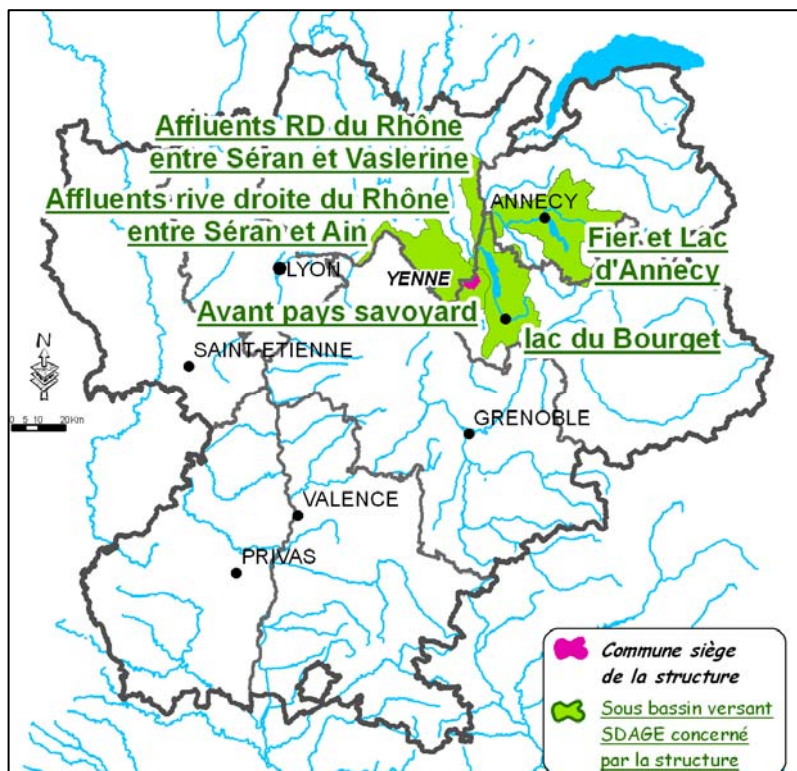
Données générales

Numéro SIREN : 257302422
Commune siège : YENNE
Nature juridique : Syndicat mixte fermé
Année de création : 2003
Nature juridique antérieure : Syndicat de communes
Composition : 28 communes

Coordonnées

Président : Madame Geneviève GANDY
Adresse siège :
Bâtiment Le Lys
Chemin du Port
73170 YENNE
Tél : 04 79 36 78 92
Site web & mél : info@haut-rhone.com
Personne ressource : WICHROFF Émilie

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Ain - Isère - Savoie - Rhône Alpes

Numéro bassin versant DCE : HR_06_05 (Fier et Lac d'Annecy), HR_05_07 (Affluents RD du Rhône entre Sérán et Valsérine), HR_06_08 (Lac du Bourget), HR_06_02 (Avant Pays Savoyard), HR_05_04 (Affluents RD du Rhône entre Sérán et Ain).

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics					
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	État	Europe	Collectivités du territoire
Chargée de mission coordinateur écologie fluviale (Plan d'actions Biodiversité + Natura 2000)	X	X	X	X	X	
Chargé d'études environnement (Plan d'actions Biodiversité + Natura 2000)	X	X	X	X	X	
Chargée de mission Schéma de Développement Durable du Haut-Rhône					X	X

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes, Restauration et gestion des annexes hydrauliques et autres milieux alluviaux (forêts alluviales, bancs de graviers...)

▶ **Lutte contre les inondations**

Politique globale de prévention, Gestion de digue, sensibilisation et culture du risque

▶ **Loisirs liés à l'eau**

Politique de développement durable, Navigation (observatoire de la navigation), Installation portuaire et nautique

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, Maîtrise foncière / servitudes

Autres compétences liées à l'eau

Mise en accessibilité et confort d'usage du territoire

40. Syndicat du Pays de Maurienne (SPM)

Présentation succincte

La Maurienne possède de longue date une forte tradition de coopération intercommunale, qui a d'abord pris la forme d'une association (loi 1901) : l'Association des Maires de Maurienne (AMM) fondée en 1972. Créé en décembre 2000, le Syndicat du Pays de Maurienne, syndicat mixte, prend le relais de l'AMM. Le SPM porte depuis 2005 un Programme d'Actions de Prévention des Inondations et a animé le contrat de rivière « Arc et affluents » aujourd'hui terminé.

Données générales

Numéro SIRET : 257 302 331 000 26

Commune siège : ST JEAN DE MAURIENNE

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 2000

Nature juridique antérieure : Association

Composition : 4 Communautés de communes et/dont 62 communes (Certaines communes adhèrent en dehors de la communauté de commune)

Coordonnées

Président : Monsieur Christian ROCHETTE

Adresse siège :

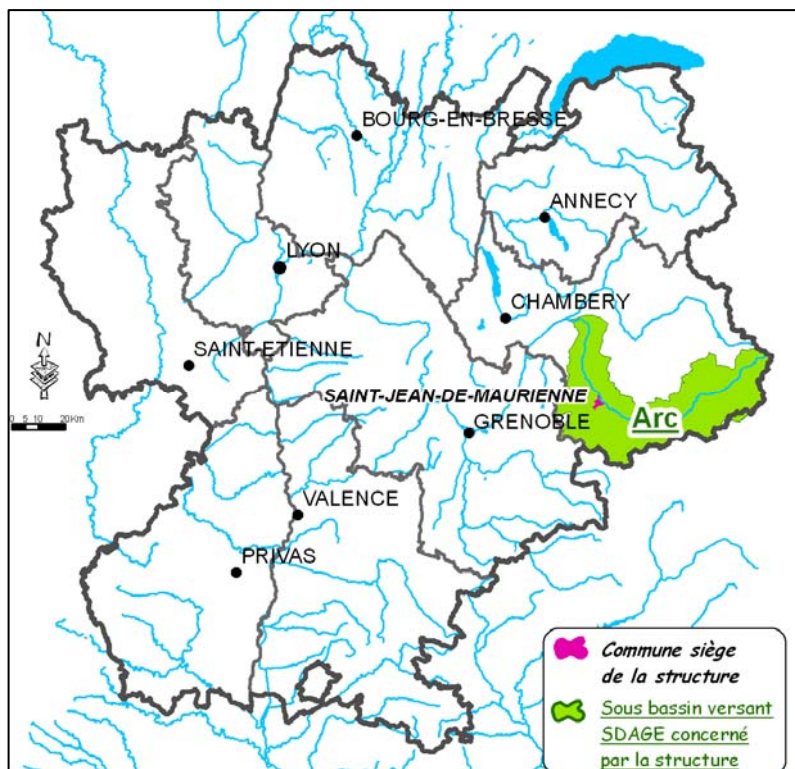
Avenue d'Italie - BP 82

73303 ST JEAN DE MAURIENNE cedex

Site web & mél : www.maurienne.fr

Personne ressource : Anne CITTERIO - riviere@maurienne.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Savoie - Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : ID_09_01 (Arc)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres ainsi qu'aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe	État
Intitulé du poste					
Chargée de mission rivière			x		x
Chargée de mission PCS			x		x
Chargé de mission gestion des risques naturels		x		x	

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Gestion du transport solide

▶ **Lutte contre les inondations**

Politique globale de prévention, Plans Communaux de Sauvegarde, PAPI

▶ **Autres compétences liées à l'eau**

Suivi des politiques générales sur l'eau menées par l'État

Procédures de gestion

▶ **Contrat de rivière Arc et affluents**

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 1991

Arrêté de constitution du comité de rivière : 17/06/1992

Validation du projet de contrat : 1994

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 28/06/1996

Durée du contrat : 7 ans Achevé

Date de la clôture du contrat : 2003

41. Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Ay-Ozon (SIVOM de l'Ay-Ozon)

Présentation succincte

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Ay Ozon est porteur de deux compétences distinctes. La première compétence concerne la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques des bassins versants de l'Ay et de l'Ozon, pour le compte de 15 communes. Dans ce cadre, un Contrat de Rivières Ay-Ozon, établi pour les années 2012 à 2017, permet la mise en place d'une gestion collective, durable et équilibrée du patrimoine « eau et milieu aquatique » et ceci en concertation avec l'ensemble des acteurs et usagers. Les actions du syndicat sont variées et portent sur l'ensemble des thèmes liés à l'eau : améliorer la qualité des eaux, initier une gestion quantitative de la ressource en eau, restaurer et mettre en valeur les cours d'eau, coordonner, gérer, communiquer et sensibiliser l'ensemble de la population des bassins versants.

La deuxième compétence concerne le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), portée par le syndicat pour le compte de 21 communes.

Données générales

Numéro SIRET : 25070225500028 (Pour le SPANC 25070225500036)

Commune siège : SAINT ROMAIN D'AY

Nature juridique : SIVOM

Année de création : 1997

Composition : 13 communes adhérentes (+3 conventions de prestation de service)

Coordonnées

Présidente : Madame Françoise SENCEY

Adresse siège :

Le Village

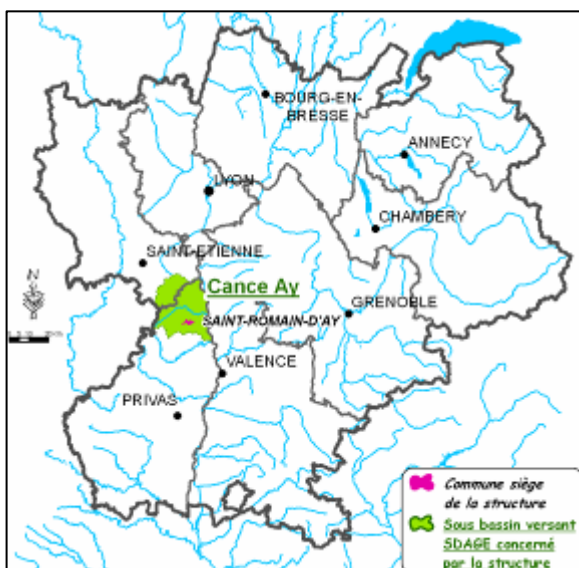
07290 SAINT ROMAIN D'AY

Tél : 04 75 34 94 98

Site web : <http://rivieres-ay-ozon.fr/>

Personne ressource : Jonathan MALINEAU

Identité géographique



Départements et régions concernés : Ardèche - Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : AG_14_02 (Cance -Ay)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chargé de mission	x	x		
Technicien rivière	x	x		
Technicien assainissement non collectif				
Secrétaire comptable		Répartie entre les postes		

Missions exercées

Assainissement

SPANC : toutes les compétences obligatoires ; compétence facultative : campagnes de réhabilitation aidées financièrement (environ 50% des travaux).

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

Qualité des eaux naturelles

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles

Quantité

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord, Réseau de suivi des eaux superficielles, Soutien d'étiage, Animation de la commission « *gestion quantitative de la ressource en eau* »

Préservation de l'environnement

Amélioration piscicole et astacicole, Gestion/restauration des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation à l'environnement

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides

Procédures de gestion

Contrat de rivière Ay Ozon

→ *Émergence*

Réflexion préalable : avant 2007

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 20/09/2007

→ *Études préalables : 2007-2011*

Arrêté de constitution du comité de rivière : 14/11/2007

Validation du projet de contrat par comité technique régional le 22/06/11

Validation du projet de contrat par le comité d'agrément du comité de bassin : 30/09/2011

Validation du projet de contrat par la commission départementale le 10/10/2011

→ *Mise en œuvre : 2012-2017*

42. Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Foron du Chablais Genevois (SIFOR)

Présentation succincte

Le SIFOR, Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour L'Aménagement et l'Entretien du Foron du Chablais-Genevois (SIFOR) a pour objet l'aménagement, les études, l'entretien, la mise en valeur du lit et des berges et d'une manière plus générale du milieu aquatique du Foron du Chablais genevois et ses affluents, ceci dans le respect notamment des plans de prévention des risques et du contrat de rivière, notamment en ce qui concerne les problèmes d'hydraulique, de renaturation et d'accès des différents publics.

Données générales

Numéro SIREN : 257402529
Commune siège : GAILLARD
Nature juridique : SIVU
Année de création : 2002
Nature juridique antérieure : 2 SIVU
Composition : 8 communes

Coordonnées

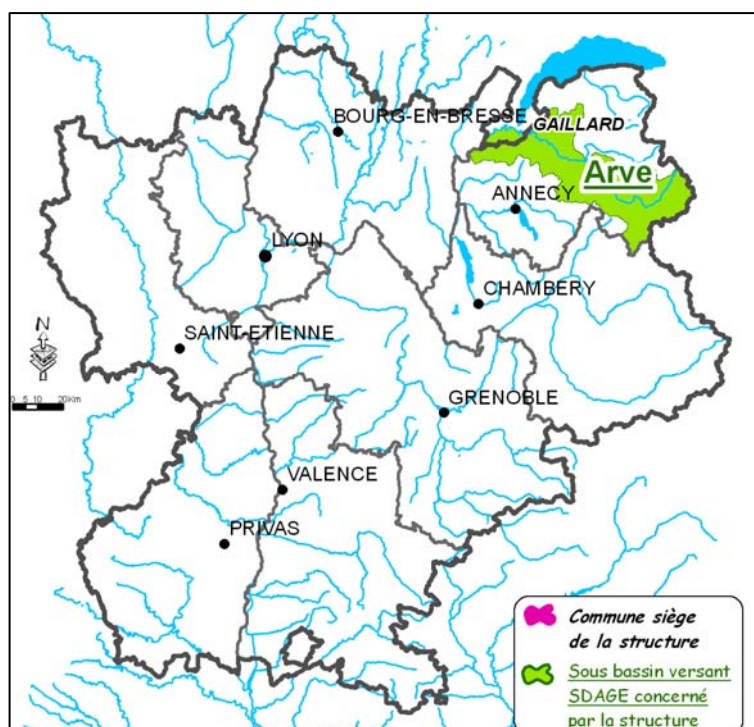
Présidente : Madame Renée MAGNIN

Adresse siège :
Mairie de Gaillard
Cours de la République
74240 GAILLARD
Tél : 04 50 87 13 48

Site web & mél : sifor@wanadoo.fr

Personne ressource : Mélanie BARBER - sifor.melanielaigle@wanadoo.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Haute-Savoie - Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : HR_06_12
(Sud Ouest Lémanique), HR_06_01 (Arve).

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Directrice - Chargé de mission	×	×		
Technicienne de rivière	×	×		
Responsable administratif et comptable				

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

▶ **Qualité des eaux naturelles**

Suivi qualité des eaux superficielles, Pollutions diffuses

▶ **Lutte contre les inondations**

Politique globale de prévention, Hydrologie, Maîtrise foncière ou servitude, Gestion de digue, Ralentissement dynamique

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, Maîtrise foncière / servitudes

Procédures de gestion

▶ **Contrat de rivière transfrontalier du Chablais Genevois**

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 1996

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 03/07/1997

Arrêté de constitution du comité de rivière : 13/03/1998

Validation du projet de contrat : 18/09/2003

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 22/01/2004

Durée du contrat : 6 ans

→ **Contrat de rivière terminé depuis janvier 2011**

Actuellement en phase d'étude bilan

43. Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Lange et de l'Oignin (SIVU Lange Oignin)

Présentation succincte

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour l'aménagement et la mise en valeur des bassins versants du Lange et de l'Oignin a été créé en 1993 pour reconquérir la qualité des eaux, prévenir les crues, restaurer les potentialités naturelles et mettre en valeur les rivières du Lange, de l'Oignin et leurs affluents. Le SIVU travaille actuellement à la mise en place d'un second contrat de rivière.

Données générales

Numéro SIREN : 250102019

Commune siège : MONTREAL LA CLUSE

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 1993

Composition : 2 communautés de communes : 25 communes adhérentes dont 4 sont hors bassin versant

Coordonnées

Président : Monsieur Gilles MOROSI

Adresse siège :

Bâtiment Les Frênes

3 avenue Jacques Cartier

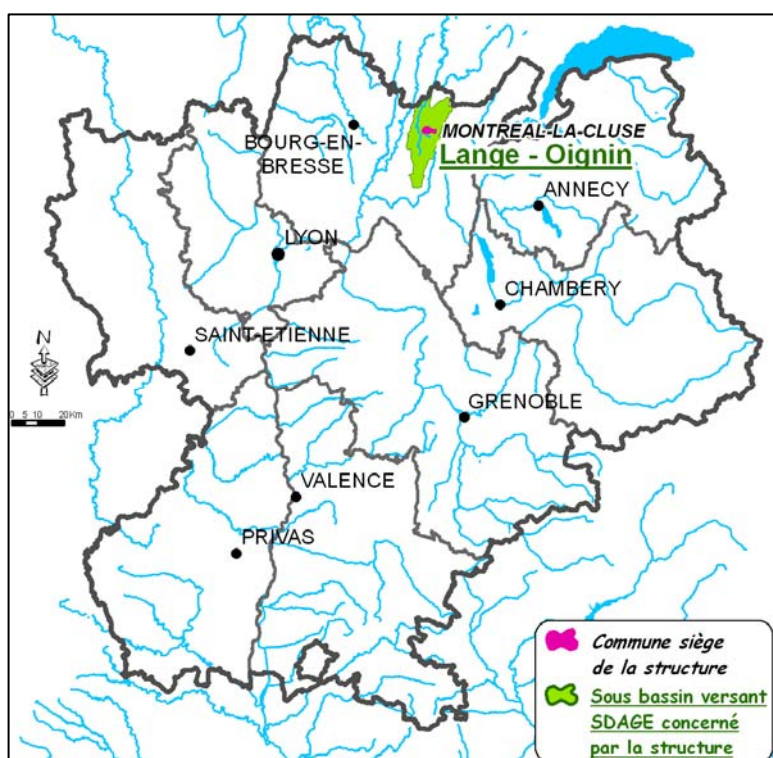
01460 MONTREAL LA CLUSE

Tél : 04 74 12 93 68

Site web & mél : <http://sivulangeoignin.fr>

Personne ressource : Samuel MONNET - s.monnet@haut-bugey.com

Identité géographique



Départements et régions concernés : Ain - Rhône-Alpes

Numéro Bassin versant DCE : HR_05_06 (Lange Oignin)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres ainsi qu'aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant. Certaines communes au sud du bassin versant n'adhèrent pas et quatre communes hors bassin-versant adhèrent.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chargé de mission	x	x		
Technicien de rivière	x	x		
Secrétaire				

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

▶ **Qualité des eaux naturelles**

Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles

▶ **Quantité**

Réseau de suivi des eaux superficielles, Soutien d'étiage

▶ **Lutte contre les inondations**

Hydrologie, Maîtrise foncière ou servitude, Gestion de digue, Gestion de barrage, Gestion d'un réseau d'alerte, Ralentissement dynamique

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Contrat de Rivière, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides

Procédures de gestion

▶ **Contrat de rivière Lange Oignin**

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 2008

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 10/12/2009

44. Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples Ouvèze Vive (SOV)

Présentation succincte

Le Syndicat d'Aménagement de l'Ouvèze est créé en 1967, sous l'impulsion de l'Association des riverains de l'Ouvèze, suite à une crue violente et meurtrière. Pour répondre aux nouvelles obligations en termes de protection, mise en valeur et développement de la ressource en eau, le Syndicat Mixte Ouvèze Vive voit le jour avec un nouveau périmètre sur lequel il portera un premier Contrat de milieux signé en 1992 puis un deuxième Contrat de rivière « Ouvèze » signé en 2009.

Données générales

Numéro SIRET : 25070189300043
Commune siège : LYAS
Nature juridique : SIVOM
Année de création : 1992
Nature juridique antérieure : SIVOM
Composition : 11 communes

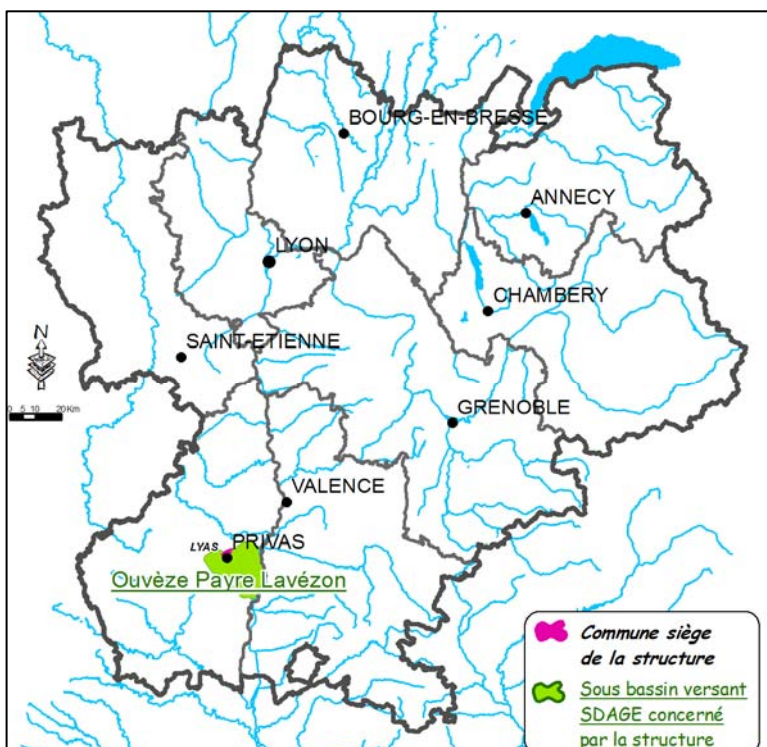
Coordonnées

Président : Monsieur Stéphane ORIOL

Adresse siège :
Place de la Mairie - Le petit Tournon - BP 310
07003 LYAS Cedex
Tél : 04 75 20 25 14

Personne ressource : Félicien CHARRIER - felicien.charrier@gmail.com

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Ardèche – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : AG_14_09
(Ouvèze Payre Lavézon)

Une partie du périmètre statutaire
dépasse les limites du bassin versant.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Chargé de mission - Ingénieur		x	x		
Technicienne de rivière		x	x		
Secrétaire du contrat de rivière					
Technicien assainissement collectif					
Secrétaire comptable					

Missions exercées

▶ **Eau potable**

Politique d'économie d'eau, Gouvernance de l'eau

▶ **Assainissement**

Planification (zonage, schéma), Gestion de l'assainissement collectif déléguée, Compétence transfert et traitement + assistance à maîtrise d'ouvrage aux communes sur la collecte

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

▶ **Qualité des eaux naturelles**

Planification (zonage, schéma), Suivi qualité des eaux superficielles, Suivi qualité des eaux souterraines, Pollutions diffuses

▶ **Quantité**

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Réseau de suivi des eaux superficielles, Réseau de suivi des eaux souterraines, Soutien d'étiage

▶ **Lutte contre les inondations**

Planification (zonage, schéma)

▶ **Loisirs liés à l'eau**

Politique de développement, Suivi qualité baignade

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Éducation sensibilisation

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, Maîtrise foncière / servitudes

Contrat de rivière Ouvèze Vive

→ *Émergence*

Réflexion préalable : Novembre 2000

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : Février 2002

Arrêté de constitution du comité de rivière : 04/02/2009

Validation du projet de contrat : 18/12/2008

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 23/01/2009

45. Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)

Présentation succincte

L'idée d'un projet commun au Chablais est née il y a une dizaine d'années, avec la volonté de faire émerger un contrat de développement avec la Région Rhône-Alpes pour bénéficier de subventions. Les élus ont débattu du diagnostic du territoire. À cette occasion, en multipliant les rencontres, ils ont appris à se connaître et construit une cohésion. La Région leur a alors demandé la création d'une structure intercommunale officielle. Approuvé par arrêté préfectoral en avril 2003, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) regroupe 5 communes et 6 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), soit 62 communes totalisant près de 125 000 habitants en 2010. Le SIAC a élaboré et gère le Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais approuvé en 2012. Il porte le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes et le programme LEADER, ainsi que le Géoparc du Chablais. Le SIAC prépare également le dossier de candidature pour un contrat de rivières Dranses et est lémanique (Contrat de Bassin).

Données générales

Numéro SIREN : 257402560
Commune siège : THONON-LES-BAINS
Nature juridique : Syndicat mixte fermé
Année de création : 2003
Composition : 62 communes

Coordonnées

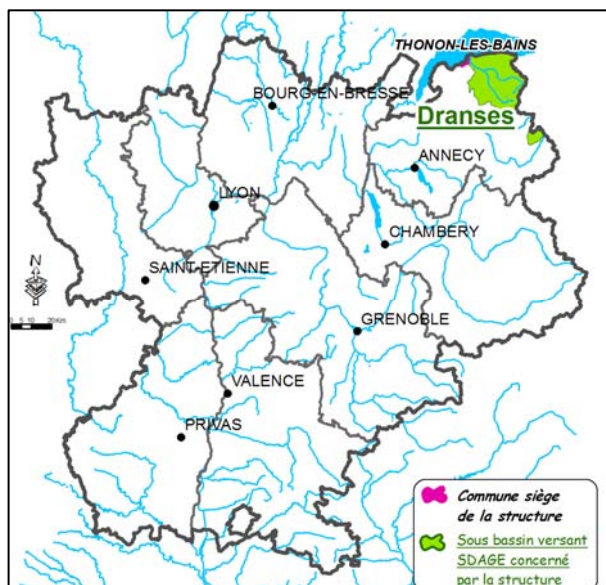
Président : Monsieur Jean-Pierre FILLION

Adresse siège :
Square Voltaire - 2, rue des Allobroges - BP33
74201 THONON-LES-BAINS Cedex
Tél : 04 50 04 24 24

Site web & mél : www.siac-chablais.fr - accueil@siac-chablais.fr

Personne ressource : Victor BRUNEL - contrat-rivieres@siac-chablais.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Haute-Savoie – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : HR_06_04 (Dranses)

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Animateur - Chargée de mission CR		x	x		

Missions exercées

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : SCOT, Contrat de Rivières

Autres compétences liées à l'eau

Politiques contractuelles, Géoparc, déplacements multimodaux (navette lacustre)

Procédures de gestion

Contrat de rivière Dranses et Est Lémanique

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 2007

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 22/10/2009

Embauche du chargé de mission : 25 juillet 2011

Échéance des études : 2014

46. Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA - Antenne de Tence)

Présentation succincte

Le SICALA assure depuis 1996 la double mission de gestion équilibrée des milieux rivulaire de préservation de la ressource en eau, et de tremplin d'accès à l'emploi pour un public rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Les trois grands bassins versant du département la Loire, l'Allier, le Lignon et leurs affluents, sont gérés respectivement du Puy-en-Velay, de Brioude et de Tence. Le SICALA porte le contrat de rivière Semène ainsi que le SAGE Lignon en Velay.

Données générales

Numéro SIRET : 20000371300019
Commune siège : LE PUY EN VELAY
Nature juridique : Syndicat mixte fermé
Année de création : 1996
Composition : 36 communes et 12 EPCI

Coordonnées

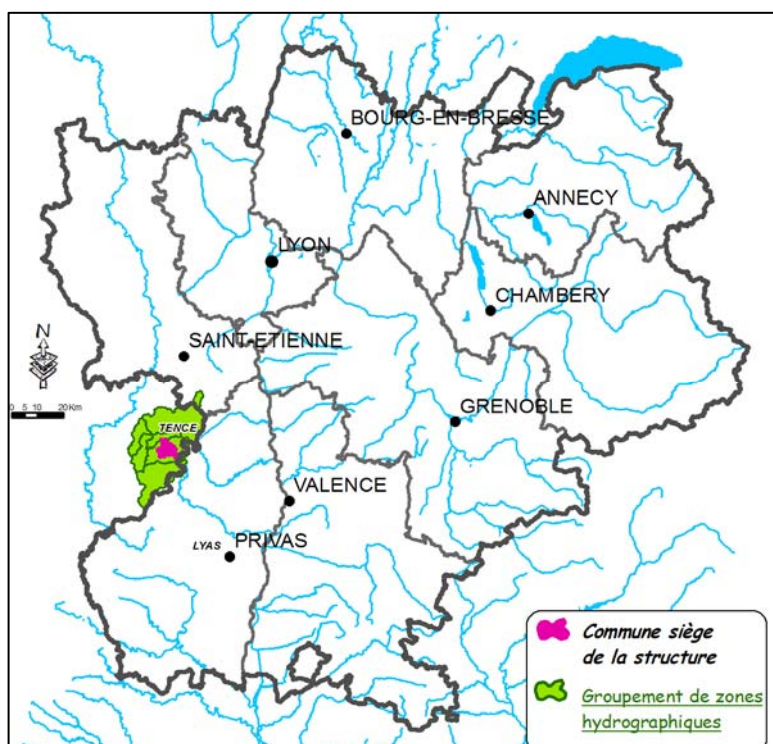
Président : Monsieur Jean-Jacques FAUCHER

Adresse siège :
3 avenue Baptiste Marcet
43 000 LE PUY EN VELAY
Tél : 04 71 04 16 41

Site web & mél : www.sicalahauteloire.org

Personne ressource : Étienne FAUTRAD - etienne.fautrad@sicalahauteloire.org

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Haute-Loire – Ardèche – Loire – Auvergne
– Rhône-Alpes

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	État	Europe	Collectivités locales (adhésion au syndicat)
Intitulé du poste						
Directeur						X
Sous directrice						X
Secrétaire standardiste (0.5 ETP)						X
Administratrice (0.8 ETP)						X
Chargé de mission insertion sociale			X	X	X	
Chargé de mission suivi des subventions						
Chargés de mission contrat de rivière, contrat territorial, SAGE et PAPI (5 ETP)	X		X			X
Technicien de rivière, animateur Natura 2000 (4 ETP)	X		X			X
Chef d'équipe insertion (6 ETP)			X	X	X	
Équipe d'insertion chantier (24 ETP)			X	X	X	

Nb : Le financement du personnel administratif est inclus dans la part « fonctionnement » du financement des postes de chargés de missions et techniciens.

Missions exercées

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore).

Qualité des eaux naturelles

Mesures agro-environnementales

Lutte contre les inondations

PAPI

Préservation de l'environnement

Opérateur Natura 2000

Eau et aménagement du territoire

SAGE, Contrat de Rivière

Autres compétences liées à l'eau

Insertion sociale

Contrat de rivière Semène

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 2000

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 2004

Arrêté de constitution du comité de rivière : 08/07/2004

Dernier arrêté de modifications du comité de rivière : 15/06/2009

Validation du projet de contrat : 26 janvier 2010

SAGE Lignon en Velay

→ *Émergence*

Réflexion préalable : septembre 2000

Consultation des communes : août - octobre 2002

Consultation du Comité de Bassin : 5 décembre 2002

→ *Instruction*

Arrêté de périmètre : 16/10/2003

→ *Élaboration*

Arrêté de création de la CLE : 15/09/2004

Dernière modification de l'arrêté de la CLE : 22/12/2010

Réunion institutive : 8 décembre 2004

Contrat restauration entretien Haut Lignon (finalisation des actions)

Contrat territorial Haut Lignon (finalisation d'élaboration)

47. Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH)

Présentation succincte

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse a en charge l'entretien des berges et du lit de l'Herbasse et de ses affluents ainsi que de la protection contre les crues. Il a dans ce cadre mis en œuvre un plan de gestion du transport solide.

Le cas du bassin de l'Herbasse est particulier car deux structures de forme juridique différentes se partagent la compétence « *gestion des cours d'eau* ». Le SIABH emploie le technicien et le chargé de mission du contrat de rivière Herbasse et les met à disposition de la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse. C'est toutefois la communauté de commune qui porte le contrat de rivière Herbasse.

Données générales

Numéro SIREN : 252600804

Commune siège : ST DONAT SUR HERBASSE

Nature juridique : Syndicat mixte ouvert

Année de création : 1968

Nature juridique antérieure : Association de riverains

Composition : 1 commune et 3 EPCI

Coordonnées

Président : Monsieur Fernand PELLAT

Adresse siège :

Site du lac de Champos - BP 2

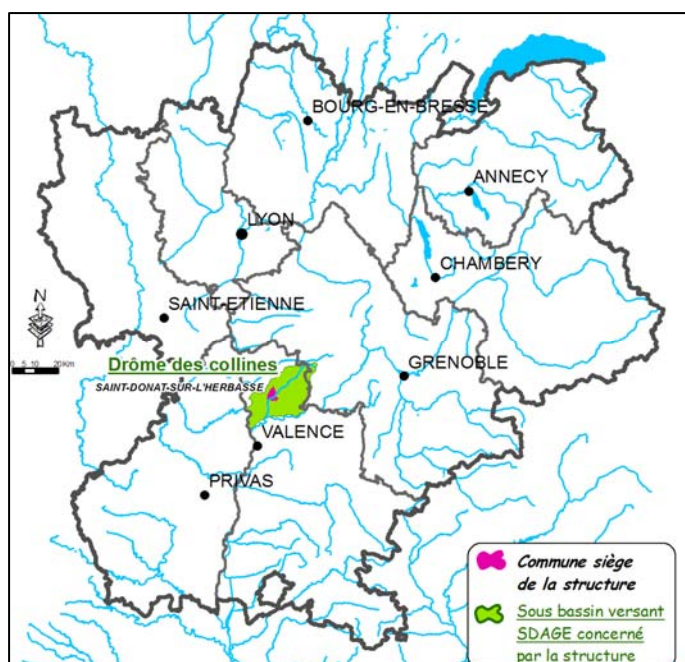
26260 ST DONAT SUR HERBASSE

Tél : 04 75 45 14 54

Site web & mél : www.pays-herbasse.fr – siabh-chapier@pays-herbasse.com

Personne ressource : Julien CHAPIER - siabh-chapier@pays-herbasse.com

Identité géographique



Départements et régions concernées : Drôme – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : ID_10_02 (Drôme des collines)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Chargé de mission contrat de rivière	x	x		
Technicien de rivière	x	x	x	
Équipe rivière (1 chef d'équipe + 2 agents)	x	X*	x	

* *Financement via les opérations du programme pluriannuel d'entretien*

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

▶ **Lutte contre les inondations**

Politique globale de prévention, Maîtrise foncière ou servitude, Gestion de digue, Gestion de barrage, Ralentissement dynamique

▶ **Préservation de l'environnement**

Amélioration piscicole

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Contrat de Rivière, Définition espaces de liberté, Maîtrise foncière / servitudes, Animations pédagogiques

Procédures de gestion

▶ **Contrat de rivière Herbasse**

Ce contrat est porté par la communauté de commune du Pays de l'Herbasse mais la gestion est assurée par les salariés du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse.

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 14/12/2006

Validation du projet de contrat : 10/06/2010

48. Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin versant de l'Albarine (SIABVA)

Présentation succincte

Le SIABVA est la structure reconnue pour la gestion de l'Albarine et de ses affluents sur le bassin versant. Il regroupe 27 communes. Le SIABVA est également la structure porteuse des procédures de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques et notamment le contrat de rivière « Albarine » (2^{ème} contrat). Les élus du bassin versant ont pris conscience de l'importance d'une gestion globale de la rivière suite aux crues importantes de 1990 et 1991. La fédération des communes a donné naissance au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Albarine en 1992.

Données générales

Numéro SIREN : 250102035
Commune siège : ST RAMBERT EN BUGEY
Nature juridique : SIVU à la carte
Année de création : 1992
Composition : 27 communes

Coordonnées

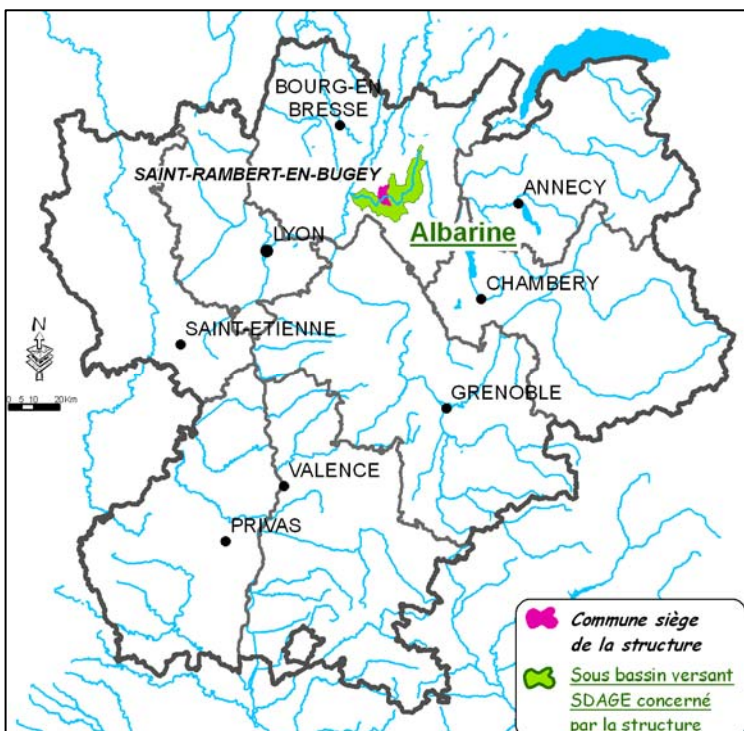
Président : Monsieur Jacques MAGDELAINE

Adresse siège :
2 rue de Grenette
01230 ST RAMBERT EN BUGEY
Tél : 04 74 37 42 80

Site web & mél : www.albarine.com - siabva@wanadoo.fr

Personne ressource : Florent PELLIZZARO (Chargé de mission) - siabva@wanadoo.fr
Nicolas VOISIN (Technicien) - nicolas.voisin@albarine.com

Identité géographique



Départements et régions concernés : Ain – Rhône-Alpes

Numéro Bassin Versant DCE : HR_05_01 (Albarine)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres ainsi qu'aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chargé de mission	x	x		
Technicienne territoriale (SPANC)				
Technicien de rivière	x	x		
Secrétaire comptable				

Missions exercées

Assainissement

SPANC

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

Qualité des eaux naturelles

Tableau de bord

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Hydrologie, Ralentissement dynamique

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

Eau et aménagement du territoire

Contrat de Rivière, Préservation des zones humides

Procédures de gestion

Contrat de rivière Albarine (2^{ème} contrat)

Signature : 05/10/2011

49. Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR)

Présentation succincte

Le syndicat du bassin versant de la Reyssouze fait suite au syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Reyssouze, créé en 1956 pour le curage des rivières. La problématique de la pollution des eaux est intégrée aux missions du syndicat et en 1993 est lancée la première démarche de contrat de rivière. Le Contrat est agréé en 1996, et signé le 8 février 1997, pour une durée de 7 ans. C'est le premier Contrat de Rivière de l'Ain. Suite à ce bilan, et afin de poursuivre les efforts préalablement engagés et afin de poursuivre la reconquête qualitative, les élus du Syndicat ont souhaité s'engager dans une seconde procédure contrat de rivière. En 2011, le syndicat souhaite définir et élargir pleinement ses compétences, comme cela lui a été conseillé lors de la validation du dossier sommaire de candidature. De plus, depuis 2011, la Communauté de Commune de la Vallière adhère au Syndicat. Ce dernier, jusqu'alors intercommunal, a donc été dans l'obligation d'évoluer en Syndicat Mixte. Le SIAERA devient donc le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR).

Données générales

Numéro SIREN : 250100690

Commune siège : MONTREVEL EN BRESSE

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 1956

Nature juridique antérieure : Syndicat intercommunal

Composition : 34 communes + les communes présentes sur le bassin versant d'une communauté de communes (4 communes) = 38

Coordonnées

Président : Monsieur Jean-Paul MOREL

Adresse siège :

Moulin de Cezille - BP 62

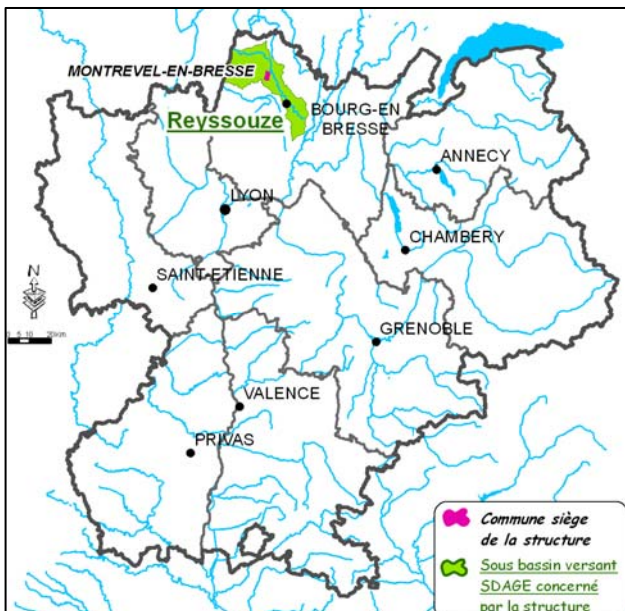
01340 MONTREVEL EN BRESSE

Tél : 04 74 25 66 65

Site web & mél : www.syndicat-ressouze.fr - sbvr@orange.fr

Personne ressource : Alice HEILLES - alice.sbvr@orange.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Ain – Rhône-Alpes

Numéro Bassin versant DCE : SA_04_04 (Reyssouze)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chargée de mission pollutions diffuses	×	×		
Directrice - Chargée de mission contrat de rivière	×	×		
Technicien de rivière	×			
Secrétaire comptable				

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, hydraulique, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

▶ **Qualité des eaux naturelles**

Pollutions diffuses, suivi physico-chimique, suivi des maîtres d'ouvrage assainissement

▶ **Quantité**

Étude hydrologique

▶ **Lutte contre les inondations**

Hydrologie, gestion de vannage

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation, corridor / trame bleue et verte

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Contrat de Rivière, suivi de PLU et SCOT

Procédures de gestion

▶ **Contrat de rivière Reyssouze (2^{ème} contrat)**

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 2006

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 20/12/2007

Arrêté de constitution du comité de rivière : 07/07/2009

Première réunion du comité de rivière : 19/05/2010

Commencement des études préalables : mars 2009

50. Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieure (SIDREI)

Présentation succincte

Le Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieure se fixe comme objet de coordonner l'ensemble des actions favorisant une gestion globale de la rivière et de son environnement. Le projet actuel du syndicat porte sur la réalisation d'un contrat de rivière sur l'Eygues. Ce contrat unirait les intérêts de trois syndicats (SMIAA-Aygues Vaucluse, SIDREI-Eygues inférieure et SIDRESO) et permettrait une gestion réfléchie et coordonnée de tout un bassin versant. Il est d'ailleurs prévu une fusion de ces trois syndicats pour 2012.

Données générales

Numéro SIRET : 25260066300022
Commune siège : NYONS
Nature juridique : SIVU
Année de création : 1961
Composition : 25 communes

Coordonnées

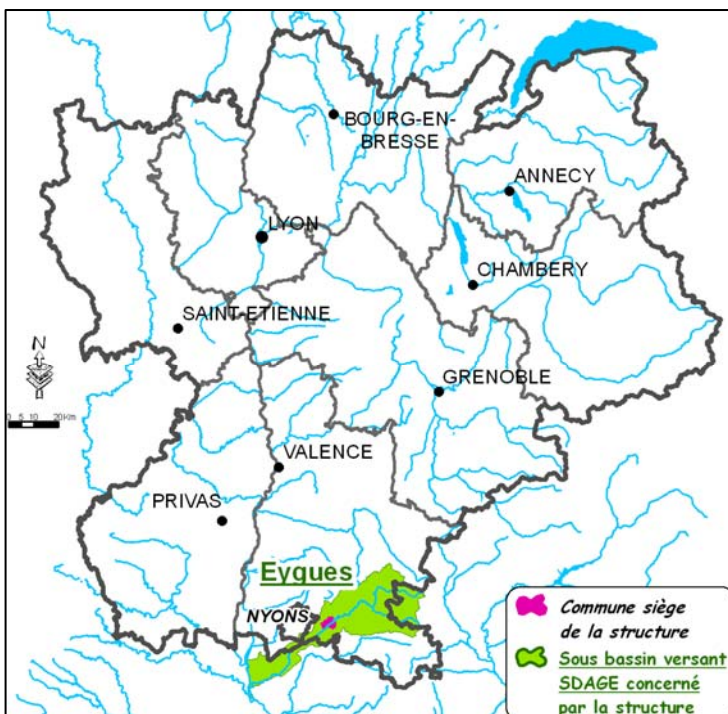
Président : Monsieur Michel TACHE

Adresse siège :
170 rue Ferdinand Fert - ZAC des Laurons
26110 NYONS
Tél : 04 75 26 98 87

Site web & mél : sidrei@wanadoo.fr

Personne ressource : Séverine TOURRE (gestion administrative : mise à disposition par la Communauté de Communes du Val d'Eygues)

Identité géographique



Départements et régions concernés : Drôme – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : DU_11_02 (Eygues)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant ainsi qu'à une rivière ou partie de rivière (lit mineur ou majeur).

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Secrétaire comptable					

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Aménagement, protection et entretien des berges

▶ **Qualité des eaux naturelles**

Suivi qualité des eaux superficielles, Pollutions diffuses

▶ **Quantité**

Étude hydrologique, Réseau de suivi des eaux superficielles, Soutien d'étiage

▶ **Lutte contre les inondations**

Politique globale de prévention, Gestion de digue

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Éducation sensibilisation

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Contrat de Rivière

Procédures de gestion

▶ **Contrat de rivière Eygues Aygues**

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 2002

Arrêté de constitution du comité de rivière : 20/08/2003

Études préalables : mars 2010 - 2011

Rédaction du contrat de rivière + approbation : 2012

51. Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs affluents (SIGREDA)

Présentation succincte

Le périmètre du SAGE Drac-Romanche couvre 119 communes et près de 2 600 km², soit le tiers sud du département de l'Isère. La Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche élabore et met en œuvre le SAGE.

La structure porteuse de la CLE Drac-Romanche depuis le 1er juillet 2009 est le SIGREDA (Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de ses Affluents).

Le SAGE Drac-Romanche se décline en 2 contrats de rivière : le contrat de rivière du Drac (en cours d'extension) porté par le SIGREDA et le contrat de rivière Romanche (en cours d'élaboration) porté par le Syndicat d'assainissement du Canton de l'Oisans (SACO – fiche 30).

Le SIGREDA est également la structure gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac depuis sa création en juillet 2009.

Données générales

Numéro SIREN : 253805162

Commune siège : VIF

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 2005

Composition : 48 communes et 2 communautés de communes (soit 71 communes au total)

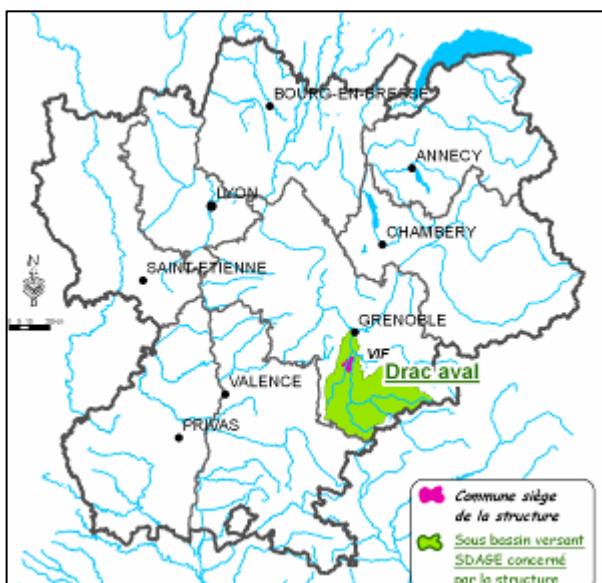
Coordonnées

Président : Monsieur Luc PUISSAT

Adresse siège :
5 avenue du portail rouge
38450 VIF
Tél : 04 76 75 21 88

Personne ressource : Secrétaire de la CLE : Aurélie CAMPOY - aurelie.campoy@drac-romanche.com
Contrat de rivière : Émilie VINCENT - emilie.sigreda@drac-romanche.com

Identité géographique



Départements et régions concernés : Isère – Rhône-Alpes

Numéro Bassin Versant DCE : ID_09_07 (Romanche), ID_09_03 (Drac Aval)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chargée de mission contrat de rivière	X	X		
Second Chargé de mission	X	X		
Technicien de rivière	X	X		
Secrétaire de la CLE	X	X		
Chargée de mission CLE	X	X		
Conservatrice de la RNR	X	X		
Garde technicienne de la RNR	X	X		
Technicienne SPANC				

Missions exercées

Eau potable

Planification (zonage, schéma), Connaissance / tableau de bord

Assainissement

Planification (zonage, schéma)

Assainissement non collectif

SPANC pour 53 communes (compétence diagnostics et réhabilitation)

Qualité des eaux naturelles

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord

Quantité

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord, Réseau de suivi des eaux superficielles, Réseau de suivi des eaux souterraines

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Éducation sensibilisation

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, SAGE, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Préservation des zones humides

SAGE Drac Romanche

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 1991

Dossier préliminaire : 1998

Consultation des communes : 1999

Consultation du Comité de Bassin : 9 décembre 1999

→ *Instruction*

Arrêté de périmètre : 20/11/2000

→ *Élaboration*

Arrêté de création de la CLE : 05/09/2002

Dernière modification de l'arrêté de la CLE : 15/06/2011

Réunion institutive : 6 décembre 2002

Validation du diagnostic : 24 février 2004

Validation du projet de SAGE par la CLE : 2005-2006

Avis du Comité de Bassin : 20/09/2007

→ *Mise en œuvre*

Arrêté d'approbation du SAGE : 13/08/2010

Le SAGE Drac-Romanche est en cours de révision pour mise en conformité avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et mise en compatibilité avec le SDAGE.

Contrat de rivière Gresse, Lavanchon, Drac Aval

→ *Émergence*

Réflexion préalable : mi 2003

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 17/06/2005

Arrêté de constitution du comité de rivière : 17/01/2006

Validation du projet de contrat : 29/05/2008

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 23/10/2008

Contrat de rivière en cours d'extension au périmètre du Drac (71 communes contre 15 pour le premier contrat), dossier définitif attendu pour validation début 2013.

52. Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu (SIM)

Présentation succincte

Le syndicat des Marais est en charge de l'entretien et de la valorisation d'un périmètre d'une surface de 350 hectares, regroupant 21 communes et 120000 habitants. Ce périmètre syndical a été redéfini après une enquête publique réalisée en 2006, en même temps qu'était revu le mode de calcul de la redevance prélevée par le syndicat sur les propriétés situées à l'intérieur même de ce périmètre.

Données générales

Numéro SIREN : 253803837

Commune siège : BOURGOIN JALLIEU

Nature juridique : SIVU

Année de création : 1992

Nature juridique antérieure : Syndicat provisoire créé en 1832, 1940 à 1992: ASA

Composition : 21 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Christian BONNAIRE

Adresse siège :

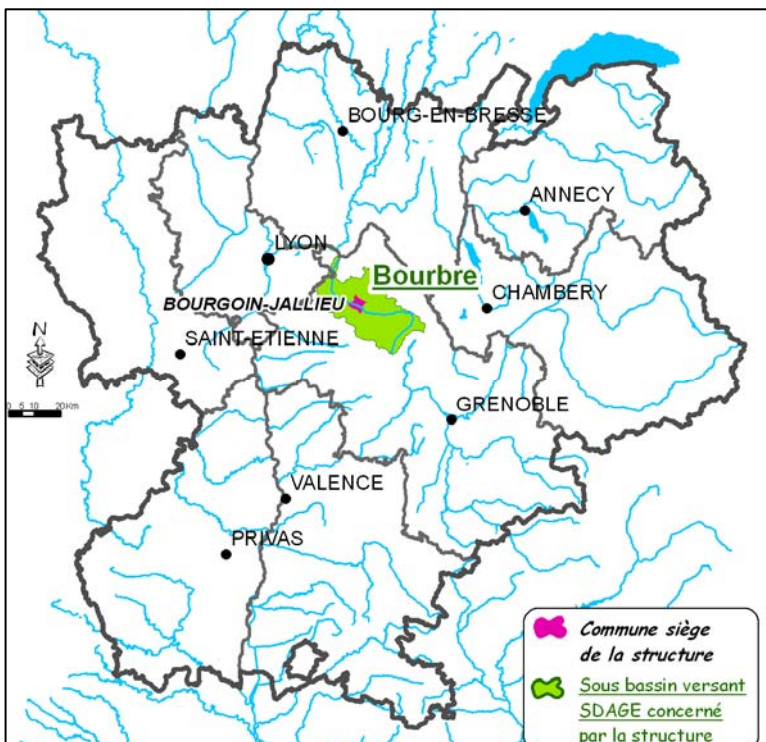
12, avenue du Parc

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tél : 04 74 93 80 71

Personne ressource : Amandine ROUX - technique.sim@orange.fr

Identité géographique



Départements et régions concernées :
Isère – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : RM_08_09 (Isle Crémieu), RM_08_11 (Nappe est Lyonnais), M_08_04 (Bourbre)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres ainsi qu'à une rivière ou partie de rivière (lit mineur ou majeur).

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Ingénieur				
Responsable et gestionnaire du service administratif				
3 Agents techniques entretien des berges				

Nb : Cas particulier : aucun financement public pour les salaires : participation des communes + redevance

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

▶ **Lutte contre les inondations**

Maîtrise foncière ou servitude, Gestion de digue : pas encore officiellement classé en digue (attend intervention de la DDT)

▶ **Loisirs liés à l'eau**

Politique de développement, pdipr, sentier pédagogique

▶ **Préservation de l'environnement**

Éducation sensibilisation

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Maîtrise foncière / servitudes

▶ **Autres compétences liées à l'eau**

Entretien de canaux

53. Syndicat Intercommunal des vallons de Serres et des Planches

Présentation succincte

Le Syndicat Intercommunal des vallons de Serres et des Planches, en partenariat avec le Département du Rhône et la Communauté Urbaine de Lyon, a pour objet de protéger et de mettre en valeur un Espace Naturel Sensible de 1 400 hectares. Ses principales activités portent sur :

- L'accueil du public : aménagement et entretien de sentiers
- L'éducation à l'environnement : prise en charge d'animations pédagogiques à destination des publics scolaires, organisation de sorties nature
- La préservation de la biodiversité : actions de protection des amphibiens, plantations de haies

Données générales

Numéro SIREN : 256901968

Commune siège : DARDILLY

Nature juridique : SIVU

Année de création : 1994

Composition : Charbonnières-Les-Bains, Dardilly, Ecully

Coordonnées

Président : Monsieur Yann VIREMOUNEIX

Adresse siège :

Mairie de Dardilly

1, Place Bayère

69574 DARDILLY Cedex

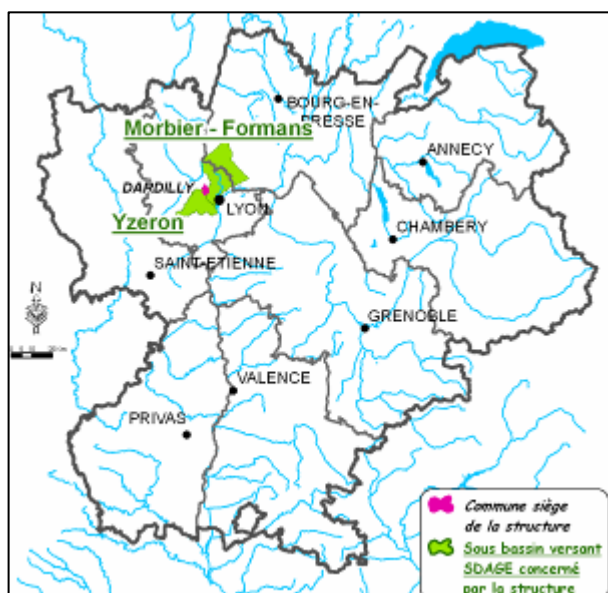
Site web & mél :

<http://www.vallonsdesserres.fr>

contact@vallonsdesserres.fr

Personne ressource : Benoît DORE - b.dore@vallonsdesserres.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Rhône – Rhône-Alpes

Numéro Bassin Versant DCE : RM_08_10 (Morbier – Formans), RM_08_14 (Yzeron).

Personnel et financements publics

	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste					
Chargé de mission	<i>Données non fournies par la structure</i>				

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales – Aménagement, protection et entretien des berges - Gestion des espèces invasives (faune, flore) - autre

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire - Gestion des zones humides et milieux remarquables - Éducation sensibilisation.

54. Syndicat Intercommunal du Bassin de la Fure (SIBF)

Présentation succincte

La Fure est une petite rivière de 25 km. Affluent de l'Isère, la Fure constitue une véritable frontière naturelle. Orientée Nord-Sud, elle a creusé son lit dans les moraines abandonnées par les glaciers du Rhône et de l'Isère. Le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Fure (SIBF) en partenariat avec le Syndicat Intercommunal de la Morge et ses Affluents (SIMA), le Syndicat Intercommunal Hydraulique de l'Olon (SIHO) et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) à l'issue d'une étude d'opportunité en vue d'une gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques, ont décidé de s'engager dans une procédure de Contrat de Rivières sur les bassins versants Paladru-Fure, Morge et Olon. Le SIBF a été désigné structure porteuse de cette procédure.

Données générales

Numéro SIREN : 253803563

Commune siège : TULLINS

Nature juridique : SI à la carte

Année de création : 2006

Nature juridique antérieure : SIVU

Composition : 8 communes membres du SIBF : 31 = nombre de communes impliquées dans le futur contrat de rivière (communes du SIBF + SIMA + SIHO + CAPV)

Coordonnées

Président : Monsieur Maurice MARRON

Adresse siège :

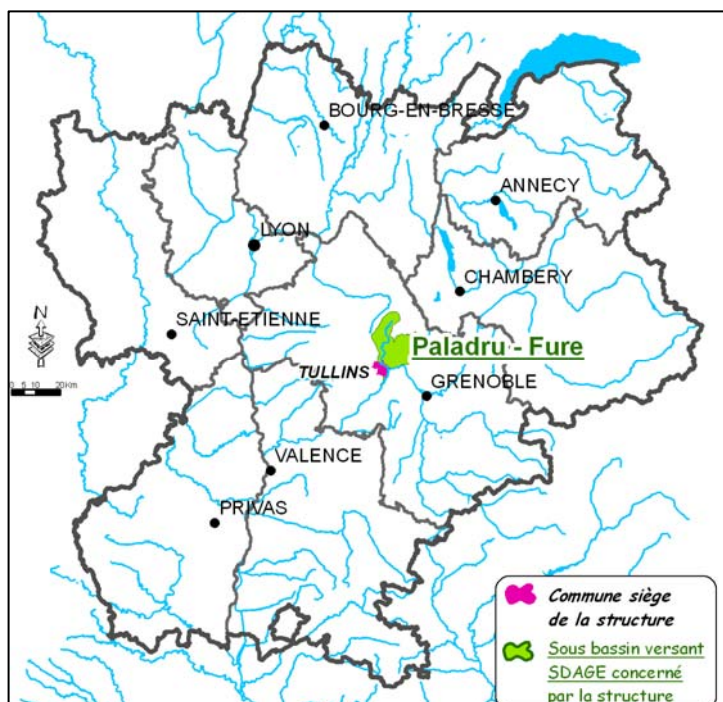
Station d'épuration - RD 45 - Le Port
38210 TULLINS

Tél : 04 76 07 95 84

Site web & mél : secretariat.sibf@wanadoo.fr - sibf@wanadoo.fr

Personne ressource : Cédric ROSE - sibf@wanadoo.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Isère – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : ID_10_04 (Paladru Fure)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chargé de mission : deviendra coordinateur de la structure en janvier				
Chargé de mission à partir du 3 janvier 2012	×	×		
Secrétaire				

Missions exercées

Assainissement

Assainissement collectif : transport et traitement des eaux usées + gestion des boues d'épuration

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

Qualité des eaux naturelles

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles

Quantité

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Éducation sensibilisation

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Préservation des zones humides

Procédures de gestion

Contrat de rivière Paladru, Fure, Morge et Olon (2^{ème} contrat)

→ *Émergence*

Réflexion préalable : Janvier 2008

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 24/06/2011

Validation du dossier sommaire de candidature pour le contrat de rivière Paladru Fure Morge Olon

55. Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Escoutay

Présentation succincte

Le Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Escoutay a été créé en 1990 sous l'égide de l'article 175 du Code rural. Il est actuellement composé de 4 communes et cherche à devenir syndicat mixte pour pouvoir intégrer une communauté de communes.

Données générales

Numéro SIREN : 250701612
Commune siège : VIVIERS
Nature juridique : SIVU
Année de création : 1990
Composition : 4 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Christophe GONZALEZ
Adresse siège :
Mairie de Viviers
07220 VIVIERS
Personne ressource : Raphaël BUARD - 07sibe@gmail.com

Identité géographique



Départements et régions concernée :
Ardèche – Rhône-Alpes

Numéro Bassin Versant DCE : AG_14_06
(Affluents rive droite du Rhône entre Lavezon et Ardèche).

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Communes
Technicien de rivière		x		x	x
Secrétaire (0.5 ETP)					

Missions exercées

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Aménagement, protection et entretien des berges

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire

56. Syndicat Intercommunal Eyrieux Clair

Présentation succincte

Le Syndicat Intercommunal Eyrieux Clair a été créé en 1997 pour animer et mettre en œuvre le contrat de rivière (1998/2008), suite au constat de problèmes de qualité de l'eau et d'érosion des berges. Il devient syndicat mixte en 2003 avec l'intégration de communautés de communes. Depuis 2011, le syndicat exerce la compétence SPANC sur la partie amont du bassin et il a été désigné la même année structure animatrice pour le site Natura 2000 B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents ». Il prépare actuellement un second contrat de rivière « Eyrieux, Embroye & Turzon ».

Données générales

Numéro SIREN : 250 702 297

Commune siège : LE CHEYLARD

Nature juridique : SIVU

Année de création : 1997

Nature juridique antérieure : SMF

Composition : 58 communes pour la compétence rivière, 44 communes pour la compétence SPANC, 33 communes pour l'animation Natura 2000 →65 communes en tout

Coordonnées

Président : Monsieur Bernard BERGER

Adresse siège :

Mairie du Cheylard - 07160 LE CHEYLARD

Adresse des bureaux :

1, Rue de la Pize - 07160 LE CHEYLARD

Tél : 04 75 29 44 18

Site web & mél : www.eyrieux-clair.fr - eyrieux.clair@inforoutes-ardeche.fr

Personnes ressource :

Valérie CHARVILLAT (chargée de mission coordination) - vsoulier@inforoutes-ardeche.fr

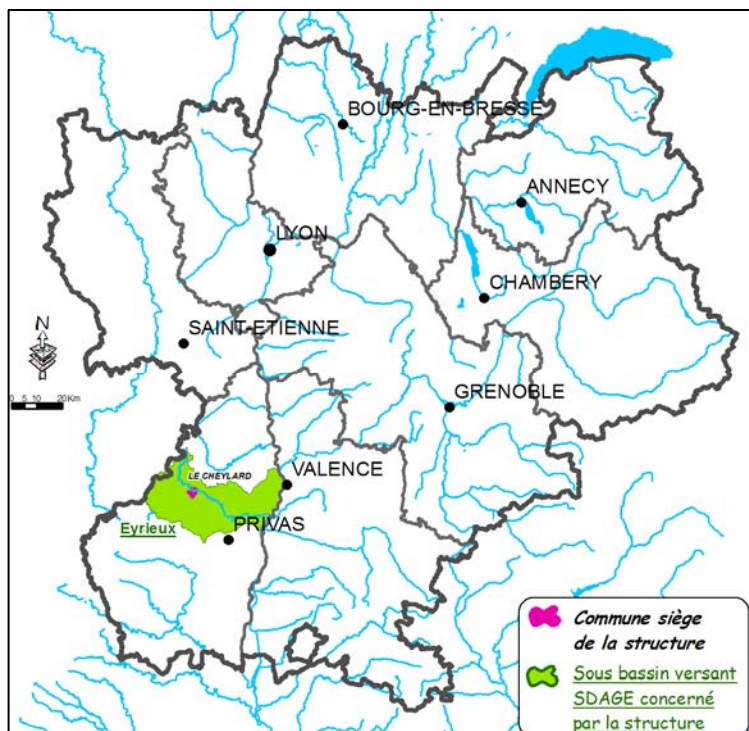
Stéphanie DANIEL (communication et rivière) - sdaniel@inforoutes-ardeche.fr

Jean-Sébastien ROZ-RUIZ (technicien de rivière) - js.rosruiz@inforoutes-ardeche.fr

Guillaume CHEVALIER (Animateur Natura 2000) - natura2000.eyrieux@inforoutes-ardeche.fr

Lucile FONTAINE et Olivier RAMBAUD (techniciens SPANC) - spanc.ec@inforoutes.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Ardèche – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : AG_14_07
(Eyrieux)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Europe/État	Usagers
Chargée de mission coordination rivière	x	x		
Technicien de rivière	x	x		
Chargée de mission rivière	x	x		
Chargé de mission Natura 2000			x	
Techniciens SPANC	x			x

Missions exercées

Assainissement

SPANC (campagne de diagnostic, diagnostic pour vente, neuf, conseils pour réhabilitation)

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Aménagement, gestion et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

Qualité des eaux naturelles

Étude bilan sur la qualité des eaux de cours d'eau

Quantité

Étude hydrologique et hydraulique

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention

Loisirs liés à l'eau

Politique de développement, Sentiers de découverte et aires de détente en bordure de rivière

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000 (site B6)

Eau et aménagement du territoire

Contrat de Rivière, Accompagnement des politiques publiques : SGA, PLU, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, rôle d'assistance technique pour l'aménagement de l'ancienne voie de chemin de fer CFD qui longe la rivière

Procédures de gestion

Contrat de rivière Eyrieux, Embroye & Turzon (2^{ème} contrat)

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 26/06/2008

Études préalables : 2009 - 2012

Constitution du dossier définitif : 2012

Lancement prévisionnel du contrat de rivière : 2013 (jusqu'en 2019)

SPANC

→ *Eude d'opportunité du service (cadre des études préalables du contrat de rivière)*

Etude des scénarios : 2009/2010

Modifications des statuts du syndicat et des collectivités adhérentes : année 2010

→ *Mise en place du service*

Embauche des techniciens et lancement du service : 01/03/11

Lancement des campagnes de diagnostic : sept 2011

Animation Natura 2000 Site B6

→ *Élaboration*

Désignation de la structure animatrice et de la présidence du COPIL : 19/05/2011

Étude du DOCOB : 2012 - 2014

57. Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des bassins du Châlon et de la Savasse (SIABCS)

Présentation succincte

Après les crues de 1968, les communes ressentent la nécessité de se grouper en Syndicat. Création du Syndicat le 28 avril 1969.

Données générales

Numéro SIREN : 252600754
Commune siège : Romans sur Isère
Nature juridique : Syndicat Intercommunal
Année de création : 1969
Composition : 13 communes

Coordonnées

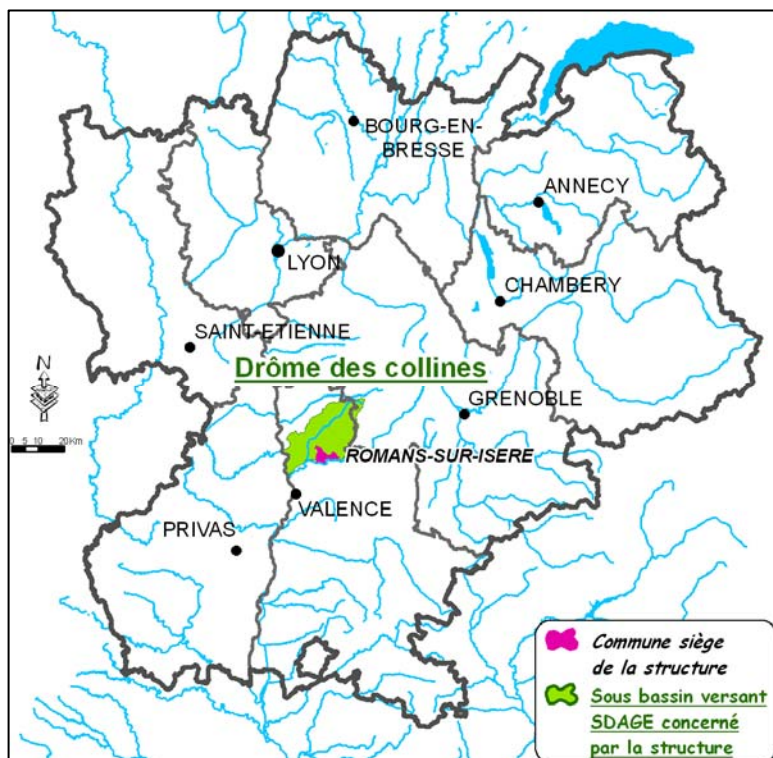
Président : Monsieur Alain PARET

Adresse siège : 13,15 rue René Réaumur 26103 Romans sur Isère

Site web & mél : eau.environnement@cc-pays-romans.fr

Personne ressource : Céline DEBAILLEUL - celine.debailleul@pays-romans.org

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Drôme – Rhône-Alpes

Numéro Bassin Versant DCE : ID_10_02
(Drôme des collines)

Périmètre statutaire : *Données non
fournies par la structure*

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
<i>Technicien rivière</i>	x	x		
Équipe rivière (5 personnes)	x		x	

Missions exercées

- ▶ **Application des fiches actions définies dans le cadre du Contrat de rivières, élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans.**
- ▶ **Entretien des cours d'eau**
- ▶ **Petits aménagements de lutte contre l'érosion**
- ▶ **Acquisitions foncières et travaux de lutte contre les crues**
- ▶ **Effacement des obstacles pour la continuité piscicole.**
- ▶ **Surveillance journalière du territoire**
- ▶ **Rendre compte aux élus concernés d'événements liés à la rivière nécessitant une intervention particulière ou dans le cadre du programme d'entretien.**

58. Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Barberolle

Présentation succincte

Le Contrat de Rivières Véore-Barberolle a la particularité de regrouper deux territoires hydrographiques distincts mais possédant des caractéristiques communes : le bassin versant de la Véore représenté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore et le bassin versant de la Barberolle, représenté par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Barberolle.

Le SMBV Véore est la structure porteuse du contrat de rivière. À ce titre, le SIAB Barberolle lui a délégué la coordination et le suivi des actions du Contrat de Rivières, ainsi que la maîtrise d'ouvrage communes aux deux syndicats. Le syndicat est actuellement dans une période charnière car il termine son premier CR et en lance un second avec volet PAPI.

Données générales

Numéro SIRET : 25260002800010

Commune siège : ALIXAN

Nature juridique : SIVU

Année de création : 1962 sous la forme d'un syndicat d'étude. Le syndicat a pris son nom actuel en 1970 .

Composition : 8 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Bernard LAPASSAT

Adresse siège :

Place de l'Esplanade

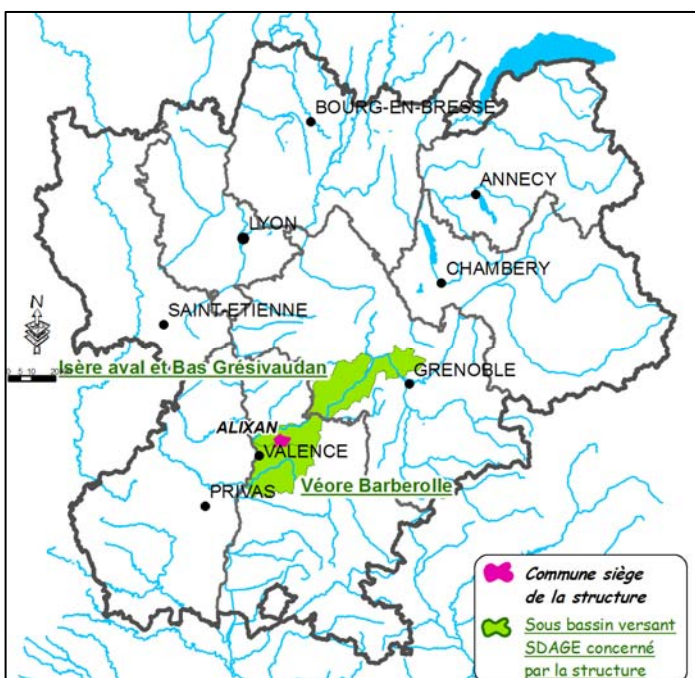
26300 ALIXAN

Tél : 04 75 47 02 62

Site web & mél : barberolle@mairie-alixan.fr

Personne ressource : Stéphane MORENO - barberolle@mairie-alixan.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Drôme – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : ID_10_03 (Isère aval et Bas Grésivaudan), ID_10_06 (Véore Barberolle).

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste					
Technicien de rivière		×		×	

Missions exercées

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

Qualité des eaux naturelles

Suivi qualité des eaux superficielles

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Hydrologie, Maîtrise foncière ou servitude, Gestion de digue, Gestion de barrage : 2 bassins écrêteurs, Ralentissement dynamique : restauration physique du cours d'eau

Loisirs liés à l'eau

Politique de développement

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, démarche de gestion durable : gestion préservation et mise en œuvre inscription du site aux ENS sur le secteur du bassin écrêteur de balence et les zones périphérique (15 Ha), Éducation sensibilisation sur la démarche ENS

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Préservation des zones humides, projet de PAPI (en commun avec la Véore)

Procédures de gestion

Contrat de rivière Véore Barberolle (Gestion par le syndicat de la véore)

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 1999

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 26/10/1999

Arrêté de constitution du comité de rivière : 22/05/2000

Validation du projet de contrat : 18/03/2005

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 22/06/2005

Durée du contrat : 5 ans

→ *Fin du contrat de rivière : 21 juin 2010*

Étude bilan achevée le 17 novembre 2011 (comité de rivière)

NB : Nouveau contrat de rivière avec volet PAPI validé début décembre 2011 en comité de rivière. Actuellement : dossier sommaire de candidature

59. Syndicat Intercommunautaire d'Entretien de la Méouge (SIEM)

Présentation succincte

Le Syndicat Intercommunautaire d'Entretien de la Méouge est une structure interdépartementale (Drôme et Hautes Alpes) et interrégionale (Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur), qui regroupe les communes du bassin versant de la Méouge, soit directement, soit via la communauté de communes de Ribiers, située en dehors du bassin versant. Ce syndicat est né de l'évolution d'une structure antérieure chargée de mettre en place l'entretien des berges de la Méouge et de ses affluents. Le territoire du SIEM est le bassin versant de la Méouge. D'une surface de 225 km², il concerne 14 communes pour une population d'environ 1 500 habitants. La vocation du SIEM est de porter le contrat de rivière de la Méouge dont un des objectifs majeur est l'obtention d'une eau de qualité baignade sur la quasi-totalité de son cours. Le SIEM est doté des compétences « études » concernant les milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant et est en charge de la gestion de la végétation et du bois mort des berges de la Méouge et de ses affluents, ainsi que du transport solide.

Données générales

Numéro SIRET : 25260093700020

Commune siège : BARRET SUR MEOUGE

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 2002

Nature juridique antérieure : Syndicat intercommunal de défense des rives de la Méouge

Composition : 14 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Bruno LAGIER

Adresse siège :

Mairie

05300 BARRET SUR MEOUGE

Tél : 04 92 63 27 01

Fax : 04 92 63 20 84

Site web & mél : syndicat-meouge@orange.fr

Personne ressource : Amandine MARQUE ALONZO

Identité géographique



Départements et régions concernés : Drôme – Hautes-Alpes – Rhône-Alpes - PACA

Numéro bassin versant DCE : DU_13_17 (Méouge)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Chargée de mission – Technicien de rivière	x		x	

Missions exercées

► Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

► Qualité des eaux naturelles

Suivi qualité des eaux superficielles

► Quantité

Étude hydrologique

► Préservation de l'environnement

Gestion des zones humides et milieux remarquables

► Eau et aménagement du territoire

Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Préservation des zones humides

Procédures de gestion

► Contrat de rivière Méouge

→ Élaboration

Validation du dossier préalable : 1999

Arrêté de constitution du comité de rivière : 21/06/2000

Validation du projet de contrat : 18/03/2005

→ Mise en œuvre

Date de la signature du contrat : 28/06/2005

Durée du contrat : 5

60. Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIVU Guiers SIAGA)

Présentation succincte

En 1993, sous l'impulsion d'une volonté locale, les communes du bassin versant du Guiers se sont regroupées au sein d'une structure intercommunale pour gérer les milieux aquatiques. Le syndicat interdépartemental du bassin du Guiers (futur SIAGA) a joué, dès sa création (il n'était alors qu'un syndicat d'études), un rôle de « porteur de projet ». Ce projet a pris plusieurs années à se concrétiser avec des dates clés : création du Comité de rivière en 1996, réalisation des études diagnostics préalables en 1996-1997 et enfin agrément au Comité National en 1998 du premier contrat de rivière Guiers. En juillet 2000, le contrat de rivière Guiers et affluents a été signé par les différents partenaires locaux et institutionnels, pour une durée de 5 ans. Le bilan de ce premier contrat de rivière a mis en évidence qu'un deuxième contrat de rivière permettrait de répondre aux nouveaux objectifs identifiés. Ce nouveau contrat est actuellement en phase de préparation et prendra en compte le bassin versant d'Aiguebelette en plus de celui du Guiers.

Données générales

Numéro SIRET : 25380396900026
Commune siège : PONT DE BEAUVOISIN (38)
Nature juridique : SIVU
Année de création : 1993
Composition : 42 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Louis MONIN-PICARD

Adresse siège :
27, av Gabriel Pravaz
38480 PONT DE BEAUVOISIN
Tél : 04 76 37 26 26

Site web & mél : www.guiers-siaga.fr - guiers.siaga@wanadoo.fr

Personne ressource : Cécile VILLATTE - cvillatte.siaga@wanadoo.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Isère & Savoie – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : HR_06_07 (Guiers Aiguebelette).

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chargé de mission CR	x	x		
Technicien de rivière	x	x		
Adjointe administrative				

Missions exercées

Assainissement

Animation, Assistance à maîtrise d'ouvrage

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

Qualité des eaux naturelles

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles, Suivi qualité des eaux souterraines

Quantité

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord, Réseau de suivi des eaux superficielles, Réseau de suivi des eaux souterraines

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Hydrologie, Maîtrise foncière ou servitude, Ralentissement dynamique, Gestion post-crués

Loisirs liés à l'eau

Politique de développement

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, Maîtrise foncière / servitudes

Procédures de gestion

Contrat de rivière Guiers – Aiguebelette (2^{ème} contrat)

→ *Émergence*

Réflexion préalable : Mars 2007

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 31 janvier 2008

Dépôt du dossier défini : décembre 2011

Passage en Comité de Bassin : 5/04/2012

61. Syndicat Interdépartemental du Bassin de la Galaure (SIBG)

Présentation succincte

Le bassin versant de la Galaure est situé à cheval dans le département de la Drôme et de l'Isère. D'une superficie de 236 km², il comprend 28 communes. Le périmètre d'étude du contrat de rivière couvre 16 communes. La Galaure est le cours d'eau principal du bassin versant. Elle a un linéaire de 56 km auxquels il faut ajouter environ 100 km de combes et d'affluents.

Données générales

Numéro SIREN : 252600911

Commune siège : CHATEAUNEUF DE GALAURE

Nature juridique actuelle : SIVOM

Historique : 1972 : création du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Galaure

2004 : le Syndicat devient interdépartemental

2006 : le Syndicat prend la compétence SPANC et se transforme en SIVOM

Composition : 28 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Mickaël BONDAS

Adresse siège :

14, rue du Crozat

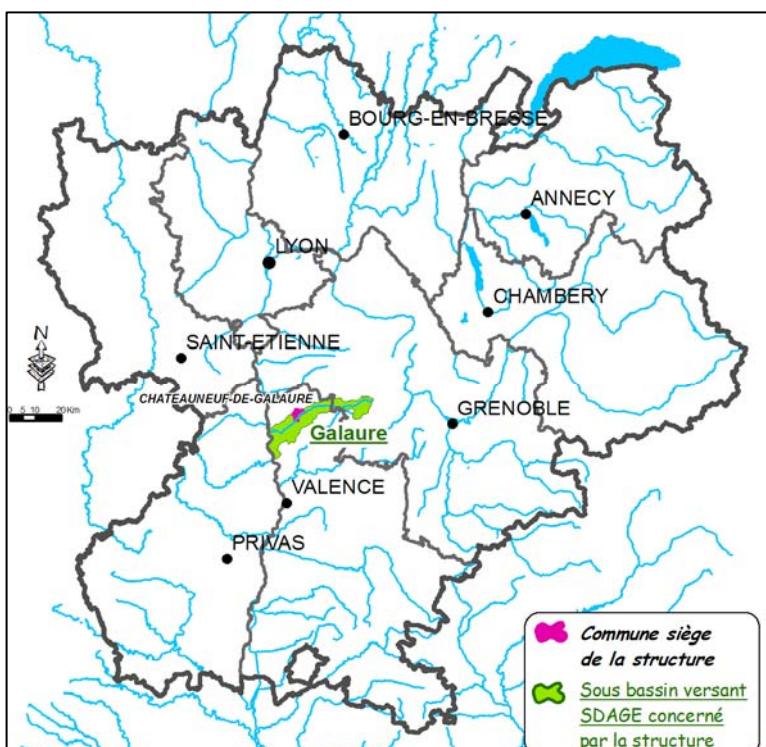
26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE

Tél : 04 75 68 71 25

Site web & mél : contact.sibg@orange.fr

Personne ressource : Marie-Alix ALLEMAND - contratriviere.sibg@orange.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Drôme – Isère – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : RM_08_06
(Galaure)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres ainsi qu'aux limites du bassin versant.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chargée de mission CR	x	x		
Technicien de rivière	x	x		
Responsable administrative				
Chef d'équipe				
Contrôleur SPANC				
Contrôleur SPANC				
Agent d'entretien				
Agent d'entretien				
Agent d'entretien				
Agent d'entretien				

Missions exercées

Assainissement Non Collectif

SPANC : diagnostic, contrôle et programme de réhabilitation

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

Qualité des eaux naturelles

Suivi qualité des eaux superficielles, Pollutions diffuses

Quantité

Réseau de suivi des eaux superficielles

Lutte contre les inondations

Maîtrise foncière ou servitude, Ralentissement dynamique

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, Étude socio-économique, Maîtrise foncière / servitudes

Procédures de gestion

Contrat de rivière Galaure

Élaboration

Validation du dossier sommaire de candidature : 28/10/1999

Agrément du contrat de rivière : 21/01/2011

62. Syndicat Interdépartemental Mixte à la carte pour l'Aménagement de la Coise (SIMA Coise Furan)

Présentation succincte

En 1991, un syndicat dénommé SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) de la Coise a été créé pour prendre en charge pour le compte de ses adhérents (10 communes) et de ceux d'autres collectivités (2 EPCI et une commune), les actions du 1^{er} contrat de rivière de la Coise et de ses affluents (1996-2003). Suite à la loi de juillet 1999, ce syndicat, qui regroupait les mêmes communes que celles qui constituaient la Communauté de Communes du Pays de Saint Galmier, devait être dissout, cette dernière ayant pris la compétence « rivière ».

Ce projet de dissolution a permis de faire émerger la création d'une nouvelle structure regroupant les communes et E.P.C.I. (Établissement Public de Coopération Intercommunale) concernées par le bassin versant de la Coise. Le SIMA Coise Furan a donc été créé le 30 août 2005 pour porter le deuxième contrat de rivière pour la Coise qui était en élaboration mais également la compétence rivière sur deux communes de son territoire qui appartiennent au bassin versant du Furan.

Le périmètre du SIMA Coise Furan s'étend sur trente six communes réparties sur deux départements (Loire et Rhône).

Données générales

Numéro SIREN : 254202278

Commune siège : SAINT GALMIER

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 2005

Nature juridique antérieure : SIVU

Composition : 36 communes dont 32 sur le bassin versant de la Coise

Coordonnées

Président : Monsieur Jean-Yves CHARBONNIER

Adresse siège :

1 passage du Cloître

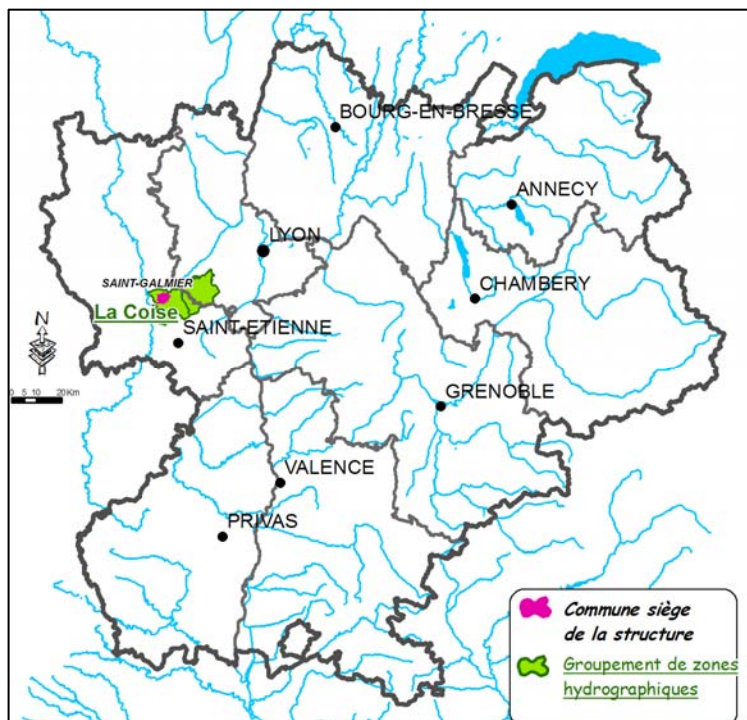
42330 SAINT GALMIER

Tél : 04 77 52 54 57

Site web & mél : contact@sima-coise.fr

Personne ressource : Yves PIOT - y.piot@sima-coise.fr

Identité géographique



Départements et région concernés : Loire et Rhône – Rhône-Alpes

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	État
Chargé de mission	x	x		
Technicien de rivière	x	x		
Animatrice qualité de l'eau	x	x		
Assistante administrative				
Chef d'équipe				
2 Adjoints techniques				
4 Contrats Unique d'insertion			x 42	x

Missions exercées

▶ Assainissement Non Collectif

SPANC : compétences obligatoires + compétences réhabilitation et entretien

▶ Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

▶ Qualité des eaux naturelles

Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles, Pollutions diffuses, Mesures agro-environnementales

▶ Quantité

Étude hydrologique, Tableau de bord, Réseau de suivi des eaux superficielles

 **Lutte contre les inondations**

Politique globale de prévention sur des projets d'intérêt intercommunal, Hydrologie

 **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Éducation sensibilisation

 **Eau et aménagement du territoire**

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, SAGE, Contrat de Rivière

Procédures de gestion

 **Contrat de rivière Coise (2^{ème} contrat : 2009-2014)**

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 2003

Arrêté de constitution du comité de rivière : 2008

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 27 février 2009

63. Syndicat Mixte Ardèche Claire

Présentation succincte

Le contrat de rivière « Ardèche Claire » (premier contrat de rivière signé en France), mis en place dès 1984, avait pour objectif de reconquérir la qualité des eaux dont la forte dégradation remettait en cause le développement économique lié au tourisme et posait le problème de la sécurité de l'alimentation en eau potable. Il s'agissait en parallèle de redonner des potentialités à la rivière.

Aujourd'hui, le Syndicat anime l'élaboration du SAGE Ardèche, d'un Plan d'Action pour la Prévention des Inondations, un nouveau Contrat de rivière et le site Natura 2000 de la moyenne vallée de l'Ardèche et plateau des Gras. Ces démarches sont élaborées et menées en cohérence. Elles sont complémentaires et indissociables car elles participent au même objectif : préserver les ressources naturelles en équilibre avec les activités. En 2010, le label d'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche a été accordé par l'État au Syndicat Mixte Ardèche Claire.

Données générales

Numéro SIRET : 24070065800018

Commune siège : RUOMS

Nature juridique : Syndicat mixte ouvert

Année de création : 1982

Nature juridique antérieure : SIVU

Composition : Communautés de communes + communes soit 81 communes au total

Coordonnées

Président : Monsieur Pascal BONNETAIN

Adresse siège :
Allée du Château
07200 VOGÜÉ

Site web & mél : www.ardeche Claire.fr - www.ardeche-eau.fr

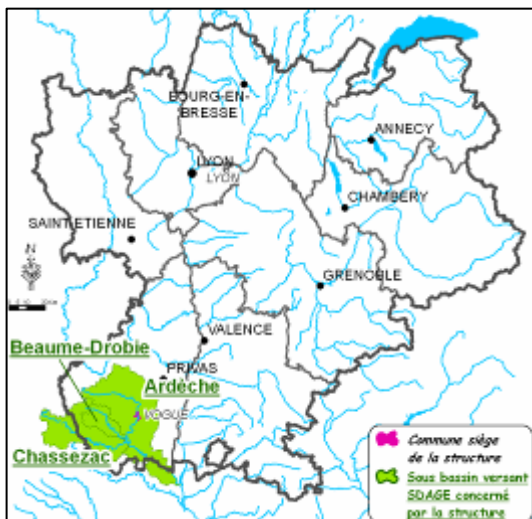
Personnes ressources :

Directeur du Syndicat : Manuel FULCHIRON - directeur@ardeche Claire.fr

Pour le SAGE : David ARNAUD - sage.ardeche@ardeche Claire.fr

Pour le contrat de rivière : Anne FELL - contrat.riviere@ardeche Claire.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Ardèche – Rhône-Alpes - Gard et Lozère – Languedoc Roussillon

Numéro bassin versant DCE (périmètre EPTB) :
AG_14_01 (Ardèche), AG_14_11 (Beaume-Drobie),
AG_14_04 (Chassezac)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	État	Europe
Intitulé du poste					
Coordonnateur des opérations de gestion de l'eau	x	x		x	x
Chargé de mission SAGE	x	x			
Chargée de mission contrat de rivière	x	x			
Chargé de mission Natura 2000					x
Chargé de mission PAPI				x	x
Chargée de communication	x	x			
Chargée d'étude baignade	x	x			
Technicienne de rivière Ardèche	x	x			
Technicien de rivière Affluents	x	x			
Responsable des travaux	*	*	*		
Responsable administratif et financier	Répartis entre les postes techniques				
Agent comptable					
Secrétaire					

* indirectement via la mission

Missions exercées

A l'échelle du bassin versant de l'Ardèche :

Lutte contre les inondations

Plans Communaux de Sauvegarde, Ralentissement dynamique, PAPI

Quantité

Étude hydrologique, Tableau de bord, Réseau de suivi des eaux superficielles, Soutien d'étiage

Eau et aménagement du territoire

SAGE, Contrat de Rivière, Définition espaces de liberté, Étude socio-économique

A l'échelle du sous bassin Ardèche et affluents amont :

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

Qualité des eaux naturelles

Planification (zonage, schéma), Suivi qualité des eaux superficielles

Loisirs liés à l'eau

Politique de développement, Navigation, Suivi qualité baignade

Préservation de l'environnement

Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000

A l'échelle du bassin versant de l'Ardèche :

SAGE Ardèche

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 2000-2003

Consultation des communes : 2002-2003

Consultation du Comité de Bassin : 4 juillet 2003

→ *Instruction*

Arrêté de périmètre : 05/08/2003

Dernière modification de l'arrêté de périmètre : 01/07/2008

→ *Élaboration*

Arrêté de création de la CLE : 14/10/2003

Dernière modification de l'arrêté de la CLE : 13/10/2010

Réunion institutive : 30 octobre 2003

Validation de l'état des lieux: 25 avril 2005

Validation du diagnostic: 25 avril 2005

Validation des tendances et des scénarios : 7 février 2008

Validation du choix de la stratégie : 7 février 2008

Validation du projet de SAGE par la CLE : 5 mai 2011

Consultation des collectivités : 10 juin - 10 octobre 2011

Avis d'agrément le 25/11/2011

Enquête publique : du 12/12/2011/ au 30/01/2012

PAPI d'intention du bassin versant de l'Ardèche

→ *Élaboration : 2011*

→ *Validation : octobre 2011*

→ *Mise en œuvre : 2012-2014*

A l'échelle du sous bassin Ardèche et affluents amont :

Contrat de rivière Ardèche et affluents amont (2^{ème} contrat)

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : Juillet 2003

Arrêté de constitution du comité de rivière : 18/08/2003

Validation du projet de contrat : 20/09/2007

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 05/11/2007

Durée du contrat : 7 ans

Document d'objectif du site Natura 2000 « moyenne vallée de l'Ardèche et plateaux des Gras »

→ *Élaboration : 2004-2006*

→ *Validation : 11 décembre 2007*

→ *Mise en œuvre : 2008-2014*

64. Syndicat Mixte d'Étude du Contrat de Rivière des Usses (SMECRU)

Présentation succincte

Le Syndicat Mixte d'Étude du Contrat de Rivière des Usses (SMECRU) est la structure porteuse du contrat sur le bassin versant des Usses.

41 communes (d'Arbusigny à Seyssel, et de Clarafond à Sillingy) se sont engagées dans la démarche afin de gérer l'eau de manière cohérente sur les Usses et ses affluents.

Données générales

Numéro SIREN : 200012102

Commune siège : FRANGY

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 2007

Composition : 41 communes

Coordonnées

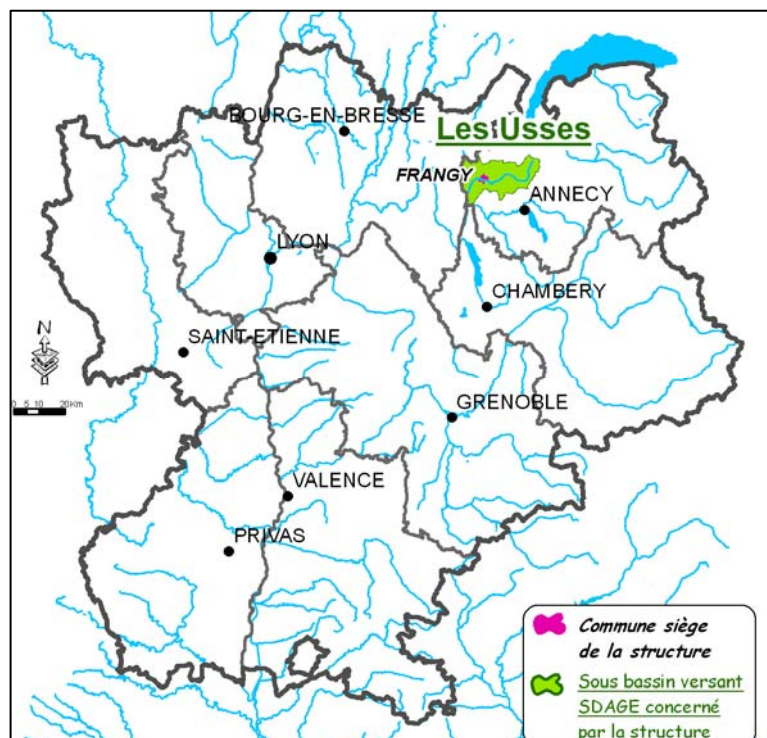
Président : Monsieur Alain POYRAULT

Adresse siège :
19, rue du Grand Pont
74270 FRANGY
Tél : 04 50 01 46 99

Site web & mél : www.rivieres-usses.com - smecru@gmail.com

Personne ressource : Perrine BROUST-CHAUVIN - smecru@gmail.com

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Haute-Savoie – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : HR_06_09
(Les Usses)

Le périmètre statutaire correspond aux limites hydrographiques du bassin versant des Usses

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chargée de mission (poste et frais de fonctionnement)	x	x		
Technicien de rivière (poste et frais de fonctionnement)	x	x		
Secrétaire - 3h par semaine (incluse dans les frais de fonctionnement des 2 postes)	Répartie entre les postes			

Missions exercées

▶ **Quantité**

Gestion quantitative, Partage de la ressource, Identification des besoins en fonction des usages, Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord, Réseau de suivi des eaux superficielles, Soutien d'étiage, Mesure d'accompagnement d'usage préleveur (domestique, agriculture, industrie)

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges et boisements des berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation, conservation, réhabilitation des zones humides, Étude socio-économique, Maîtrise foncière / servitudes

▶ **Qualité des eaux naturelles**

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles, Pollutions diffuses, Mesures agro-environnementales, Politique de restauration des captages

▶ **Assainissement et eaux pluviales**

Planification (zonage, schéma), SPANC, Pluvial, Mesure d'accompagnement pour la dépollution (agriculture, industrie), Inventaire des pollutions accidentelles

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration habitat et piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

▶ **Opérateur Natura 2000**

Structure porteuse du Natural 2000 à l'aval des Usse (zones humides, mobilité fluviale)

▶ **Eau potable**

Planification (zonage, schéma), Politique d'économie d'eau, Connaissance / tableau de bord

▶ **Lutte contre les inondations**

Hydrologie, Maîtrise foncière ou servitude, Ralentissement dynamique

▶ **Loisirs liés à l'eau**

Politique de développement

 **Contrat de rivière du bassin versant des Usse**

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 17/12/2004

Arrêté de création du SMECRU : 27/12/2007

Arrêté de constitution du comité de bassin : 07/12/2009

Modification du comité bassin : 01/09/2010

65. Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Abords (SM3A)

Présentation succincte

Le SM3A a été créé en 1994 pour mettre en œuvre le contrat de rivière Arve. La structure avait pour mission d'assurer l'animation de l'ensemble du contrat et la maîtrise d'œuvre des actions hydrauliques et de valorisation de la rivière, ainsi que l'entretien des ouvrages réalisés. La démarche ne concernait alors que l'Arve. La fin du contrat de rivière a conduit à poursuivre, sur l'Arve, les actions dans le cadre d'autres procédures de financement, et à engager une nouvelle démarche globale de SAGE, à l'échelle du bassin versant cette fois. Le statut d'EPTB a été obtenu en février 2012 et le SM3A est depuis le 6 février 2012 porteur du contrat de rivière Giffre & Risse suite à l'absorption du SIVOM du Haut Giffre par le SM3A.

Données générales

Numéro SIRET : 25740194300036

Commune siège : BONNEVILLE

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 1994

Composition : 6 EPCI regroupant 40 communes de la vallée de l'Arve

Coordonnées

Président : Monsieur Martial SADDIER

Adresse siège :

56 place de l'Hôtel de Ville

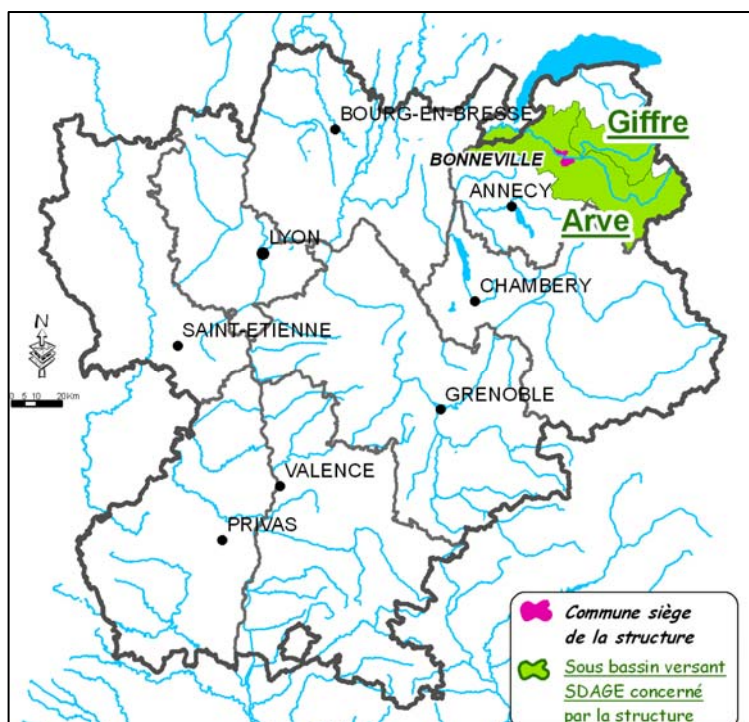
74130 BONNEVILLE

Tél : 04 50 25 60 14

Site web & mél : www.riviere-arve.org - sm3a@riviere-arve.org

Personne ressource : Hervé FAUVAIN (Directeur)

Identité géographique



Départements et régions concernés : Haute-Savoie – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : HR_06_01 (Arve), HR_06_06 (Giffre).

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Directeur		x			
Chargé de mission Giffre		x	x		
Chargé de mission SAGE (0.8 ETP)		x	x		
Chargée de mission SAGE		x	x		
Chargée de communication (0.5 ETP)		x			
Chargée de mission hydraulique / PAPI / transport solide		x			
Chargée de mission Natura 2000 (0.5 ETP)		x			
Chargée de mission milieux naturels (0.8 ETP)		x			
Technicien de rivière Arve		x			
Technicien de rivière Giffre		x	x		
Responsable administratif (0.8 ETP)					
Secrétaire (0.8 ETP)					
Secrétaire					

Missions exercées

Eau potable

Planification (zonage, schéma), Connaissance / tableau de bord

Assainissement

Planification (zonage, schéma)

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

Qualité des eaux naturelles

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles, Pollutions diffuses

Quantité

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Hydrologie, Gestion de digue, Ralentissement dynamique, PAPI

Loisirs liés à l'eau

Politique de développement

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, SAGE, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, Étude socio-économique, Maîtrise foncière / servitudes

 **Contrat de rivière Arve (2^{ème} contrat)**

→ *Émergence*

Réflexion préalable : Fin 2008

 **SAGE Arve**

→ *Élaboration*

Arrêté de périmètre : octobre 2009

Arrêté de CLE : juin 2010

 **Contrat de rivière Giffre et Risse**

→ *Élaboration*

Arrêté de périmètre : décembre 2003

Agrément : novembre 2010

→ *Mise en œuvre*

Signature : 6 février 2012

Durée : 7 ans

66. Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB)

Présentation succincte

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) a été créé en 1968. Il regroupe les 88 communes du bassin versant, ainsi que le Conseil Général de l'Isère. De nouveaux statuts viennent d'être votés prononçant le retrait de la Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère (CAPI) et du Syndicat des Marais de Bourgoin Jallieu (SIM).

Le SMABB assure l'élaboration des études relatives aux ressources en eau et aux mesures à mettre en œuvre pour lutter contre la pollution. Il exécute les travaux d'intérêt de bassin pour assurer la gestion du risque d'inondation et le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques.

Depuis 2001, il assure l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). En 2007, il s'est engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat de rivière qui a été agréé le 10 juin 2010.

Données générales

Numéro SIREN : 253800312

Commune siège : LA TOUR DU PIN

Nature juridique : Syndicat mixte ouvert

Année de création : 1968

Composition : 75 communes et 13 au titre du SAGE

Coordonnées

Président : Monsieur Bernard COTTAZ

Adresse siège :

6, place Albert Thévenon

38110 LA TOUR DU PIN

Tél : 04 74 83 34 55

Site web & mél : <http://smabb.fr>

Personnes ressources :

✓ Pour le contrat de rivière : Virginie AUGERAUD - virginie.augeraud@bassin-bourbre.fr

✓ Pour le SAGE : Bénédicte CORDIER - benedicte.cordier@bassin-bourbre.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Isère – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : RM_08_04 (Bourbre), RM_08_11 (Nappe Est Lyonnais), ID_10_04 (Paladru Fure), RM_08_01 (4 Vallées du Bas Dauphiné), RM_08_03 (Bièvre Liers Valloire) et RM_08_09 (Isle Crémieu – Pays des couleurs).

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chargée de mission contrat de rivière / Directrice	x	x		
Chargée de mission « pollutions diffuses – zones humides »	x	x		
Chargée de mission SAGE	x	x		
Technicien de rivière	x	x		
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	x	30 % dans le cadre du secrétariat des chargés de mission		
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	x			
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	x	X*		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	x	X*		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	x	X*		
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	x	X*		

* *Financement via les opérations du programme pluriannuel d'entretien*

Missions exercées

Restauration et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Gestion de la ripisylve, Aménagement, protection et restauration des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces envahissantes

Qualité des eaux naturelles

Suivi qualité des eaux superficielles, Pollutions diffuses, Mesures agro-environnementales

Quantité

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Réseau de suivi des eaux superficielles, Réseau de suivi des eaux souterraines

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Ralentissement dynamique, PAPI

Préservation de l'environnement

Études inventaire

Eau et aménagement du territoire

Animation d'un contrat de rivière et d'un SAGE, Suivi des PLU et du SCOT, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides .

Contrat de rivière du bassin de la Bourbre

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 2006

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 20/12/2007

Arrêté de constitution du comité de rivière : 08/03/2010

Agrément du dossier définitif: 10/06/2010

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 18/10/2010

SAGE Bourbre

→ *Émergence*

Réflexion préalable : Février 1994

Dossier préliminaire : 1994

Consultation des communes : 1994

Consultation du Comité de Bassin : 8 septembre 1995

→ *Instruction*

Arrêté de périmètre : 08/04/1997

→ *Élaboration*

Arrêté de création de la CLE : 23/01/1998

Dernière modification de l'arrêté de la CLE : 06/01/2009

Réunion institutive : Novembre 1998

Validation de l'état des lieux : Juillet 2002

Validation du diagnostic : Juillet 2002

Validation des tendances et des scénarios : Juin 2005

Validation du choix de la stratégie : Juin 2005

Validation du projet de SAGE par la CLE : 9 Juillet 2007

Consultation des collectivités : Jusqu'au 10/12/07

Avis du Comité de Bassin : 20/12/07

Enquête publique : Du 21/01 au 21/02/2008

→ *Mise en œuvre*

Arrêté d'approbation du SAGE : 08/08/2008

67. Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze (Syndicat Mixte ABCèze)

Présentation succincte

Le Syndicat Mixte ABCèze est composé de 74 communes du bassin versant de la Cèze et du Conseil Général du Gard.

Le syndicat a principalement pour objet la gestion de la ressource en eau superficielle et souterraine à l'échelle du bassin versant de la Cèze. Il intervient sur toute opération ayant un impact sur la gestion « amont-aval » des cours d'eau pour en harmoniser au mieux la cohérence à l'échelle du bassin versant. Il agit plus particulièrement en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau (baignade, eau potable) et des milieux, d'une gestion quantitative durable de la ressource, de la prévention des risques naturels et de la protection contre les inondations.

Pour cela, il intervient au travers de deux axes :

- ➔ *Animateur de démarches concertées de gestion de l'eau et des milieux aquatiques :*
 - ✓ élaboration et animation du contrat de rivière,
 - ✓ gestion quantitative de la ressource : détermination des volumes prélevables maximums, optimisation de la gestion des béals, ...
 - ✓ préservation des milieux aquatiques : Natura 2000
- ➔ *Porteur de projets en tant que maître d'ouvrage :*
 - ✓ restauration et entretien des cours d'eau: plan de gestion de la ripisylve, plan de gestion des atterrissements, travaux pour la continuité piscicole
 - ✓ gestion des crues : travaux de lutte contre les inondations, connaissance du risque (pose de repère de crues), ...

Données générales

Numéro SIRET : 25300234900046

Commune siège : SAINT AMBROIX

Nature juridique : Syndicat mixte ouvert

Année de création : 1991

Composition : Un Président, et 6 Vice-présidents.

Le Comité Syndical est composé de 38 délégués, le bureau de 9 membres.

La concertation avec les élus du territoire est assurée à travers 6 Commissions géographiques, chacune présidée par un Vice-président du Comité Syndical.

Coordonnées

Président : Monsieur Yvan VERDIER

Adresse siège :

2 chemin des maraîchers

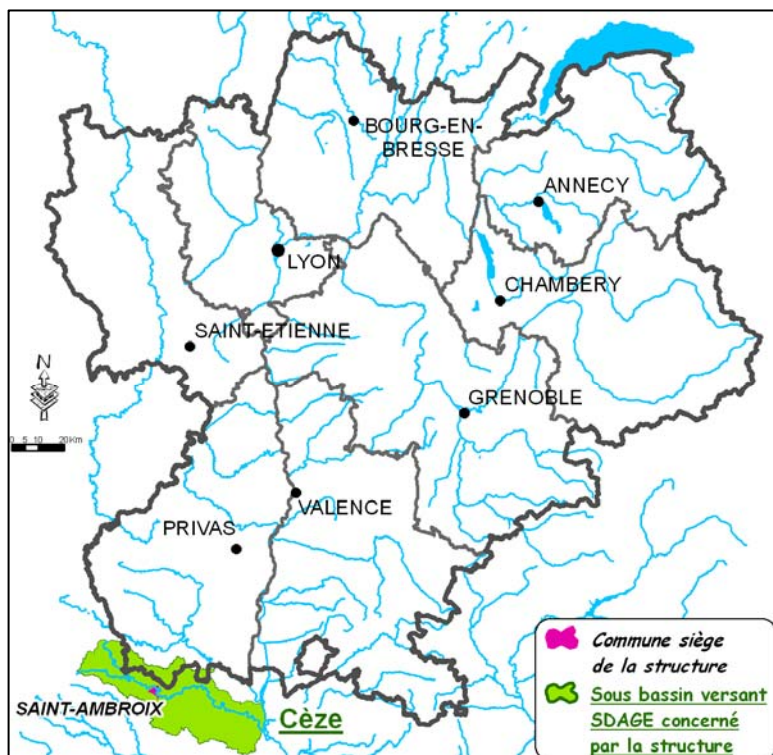
30500 SAINT AMBROIX

Tél : 04 66 25 32 22

Site web & mél : www.abceze.fr

Personne ressource : Franck CAZIN (Directeur) - fcazin@abceze.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Gard – Lozère – Ardèche – Languedoc-Roussillon – Rhône-Alpes

Nb : ATTENTION le bassin versant de la Cèze concerne essentiellement le Gard (89 des 103 Communes du bassin-versant).

Numéro Bassin Versant DCE : AG_14_03 (Cèze)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant de la Cèze.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics					
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général 07	SMD*	État	Europe
Directeur	x			x		
Responsable administratif et financier						
Secrétaire (0.5 ETP)						
Secrétaire (0.5 ETP)						
Technicien de rivière	x			x		
Chargée de mission Contrat de Rivière (0.9 ETP)	x			x		
Chargé de mission milieux et Natura 2000	x			x	x	
Technicien supérieur, ripisylve, milieux	x			x		
Chef d'équipe verte	x		x	x		
Équipier équipe verte	x		x	x		
Équipier équipe verte	x		x	x		
Équipier équipe verte	x		x	x		
Équipier équipe verte	x		x	x		

* *Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard*

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore).

▶ **Qualité des eaux naturelles**

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles, Suivi qualité des eaux souterraines, Pollutions diffuses, Mesures agro-environnementales

▶ **Quantité**

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord, Mesure d'accompagnement d'usage préleveur (agriculture, industrie)

▶ **Lutte contre les inondations**

Politique globale de prévention, Hydrologie, PAPI

▶ **Loisirs liés à l'eau**

Politique de développement, Suivi qualité baignade

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Opérateur Natura 2000

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, Étude socio-économique

Procédures de gestion

▶ **Contrat de rivière Cèze**

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 20/12/2007

Arrêté de constitution du comité de rivière : 30/01/2009

Validation du projet de contrat : 08/07/2011

68. Syndicat Mixte d'Aménagement et d'entretien Loire-Toranche (SMAELT)

Présentation succincte

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et de la Toranche (SMAELT) est un syndicat mixte créé pour gérer les cours d'eau et en particulier entretenir la végétation des bords de cours d'eau. Le SMAELT regroupe quatre Communautés de Communes et deux communes réparties sur les départements de la Loire et du Rhône.

Données générales

Numéro SIREN : 200006997

Commune siège : FEURS

Nature juridique : Syndicat mixte ouvert

Année de création : 26 décembre 2007

Nature juridique antérieure : Service environnement de la Communauté de Communes de Feurs en Forez

Composition : 4 communautés de communes et 2 communes

Coordonnées

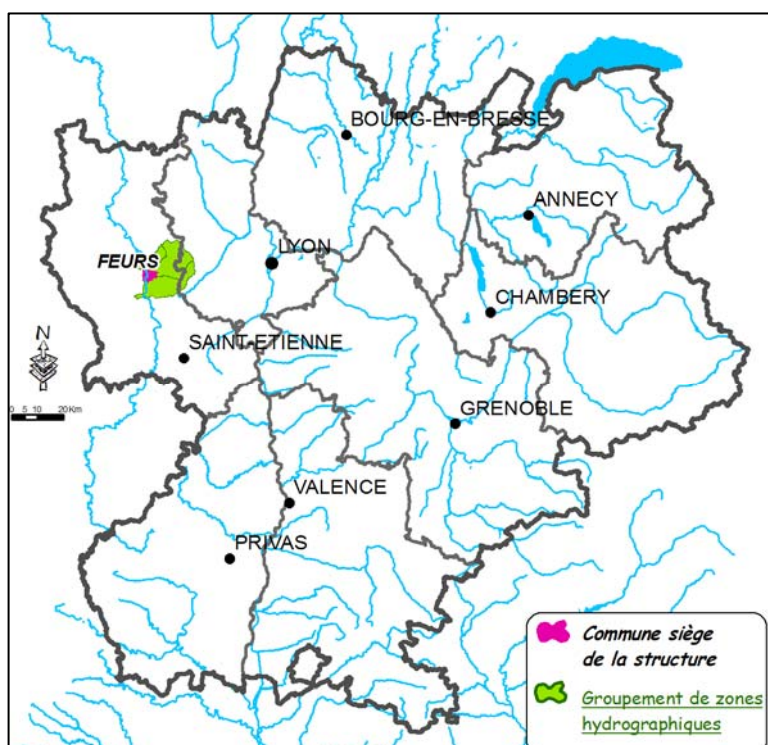
Président : Monsieur Robert CHASSIN

Adresse siège :
11 avenue Jean Jaurès -
42110 FEURS
Tél : 04 77 26 31 44

Site web & mél : smaelt@yahoo.fr

Personne ressource : Anne-Sophie GAUMOND

Identité géographique



Départements et régions concernés : Loire – Rhône-Alpes

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

NB : le SMAELT, en plus du CRE Loire-Toranche, est gestionnaire d'un CRE Bords de Loire. Ainsi, ses compétences s'étendent aussi de part et d'autre de la Loire notamment pour la gestion d'un sentier Bords de Loire (reliant l'écopole du Forez au pont de la Loire à Feurs), de gravières sur Fonds Fenouillet et à l'avenir sur Gour de Randan.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	État
Intitulé du poste				
Chargée de mission - Directrice				
Chef d'équipe - technicien de rivière	x	x		x
Agent d'entretien (Contrat Unique d'Insertion)				x
Agent d'entretien (Contrat Unique d'Insertion)				x
Agent d'entretien (Contrat Unique d'Insertion)				x
Agent d'entretien (Contrat Unique d'Insertion)				x
Comptable				

Nb : Le poste de technicien de rivière est financé à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (75% pour le CRE Loire-Toranche, 25% pour le CRE Bords de Loire). Le poste de chef d'équipe est financé au titre de « l'encadrement socioprofessionnel » du fait du label ACI (Atelier et chantier d'insertion) à hauteur de 10 000 € par an.

Missions exercées

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

Lutte contre les inondations

Hydrologie

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

69. Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)

Présentation succincte

Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA) est une collectivité locale dédiée à la gestion des rivières de la vallée du Buëch (hormis la Méouge, sous la responsabilité du Syndicat Intercommunautaire d'Entretien de la Méouge). Le SMIGIBA a été créé par arrêté préfectoral en 2003.

Il a en charge la conduite du contrat de rivière du Buëch et de ses affluents. Il est également animateur des sites Natura 2000 Buëch et Manteyer. Les missions inscrites dans les statuts du SMIGIBA sont les suivantes :

- ✓ atteindre le bon état écologique des cours d'eau;
- ✓ assister les collectivités locales dans la gestion des cours d'eau.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs outils sont mis en œuvre par le SMIGIBA:

- ✓ le contrat de rivière Buëch Vivant Buëch à Vivre
- ✓ les programmes Natura 2000 Buëch et Manteyer.

Le SMIGIBA intervient également en tant qu'assistant technique auprès des communes et des communautés de communes de la vallée.

Données générales

Numéro SIRET : 25050121000018
Commune siège : ASPRES SUR BUËCH
Nature juridique : Syndicat Mixte Fermé
Année de création : 2003
Nature juridique antérieure :
Composition : 9 communautés de communes

Coordonnées

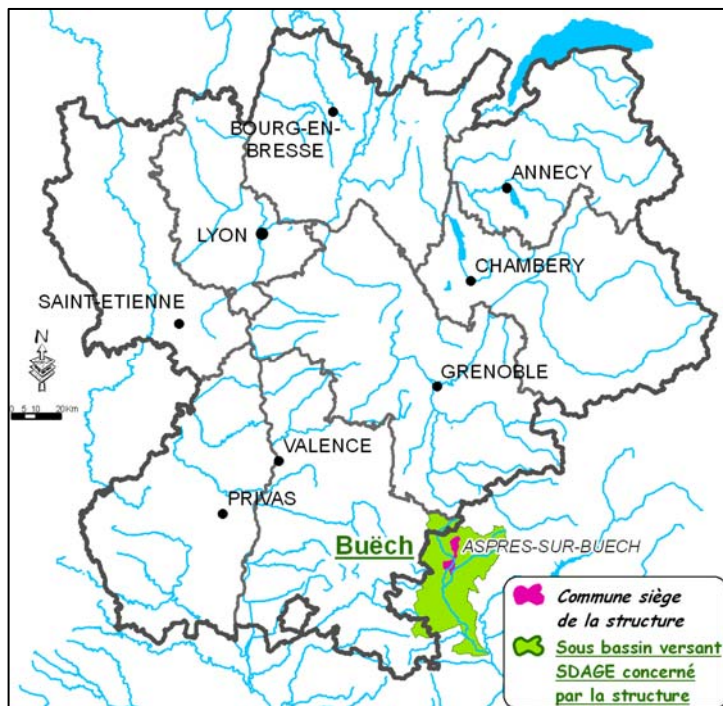
Président : Monsieur Jean-Claude GAST

Adresse siège :
Maison de l'Intercommunalité - Grand Rue
05140 ASPRES SUR BUËCH
09 66 44 21 26

Site web & mél : www.smigiba.fr - smigiba05@orange.fr

Personne ressource : Carolyne VASSAS - cvassas.smigiba@orange.fr

Identité géographique



Départements et régions concernées : Rhône-Alpes – PACA, Drôme, Alpes de Haute Provence et Hautes-Alpes

Numéro Bassin versant DCE : DU_13_06 (Buëch)

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics				
	Agence	Conseil Régional PACA	Conseil Général	État	Europe
Chargée de mission - Animation contrat de rivière	x			x	
Chargée de mission - Contrat de rivière	x			x	
Chargée de mission Natura 2000				x	x
Secrétaire/comptable					
Technicien de rivière	x	x			

Missions exercées

► Assainissement

Concerne 7 STEP dans le contrat de rivière
Assistance technique pour le suivi du déroulement des études.
Assistance technique pour CCTP mission de maîtrise d'œuvre.

► Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Travaux de restauration de la végétation du lit et des berges
Travaux de restauration de la continuité piscicole des adoux (annexes hydrauliques)
Travaux pour rendre franchissable des seuils
Actions de lutte contre la renouée du Japon
Restauration de marais
Entretien de prairies humide

Qualité des eaux naturelles

Suivi par le CG05

Protection contre les risques

Plan de gestion des alluvions, étude transport solide
Étude l'espace de mobilité
Diagnostic des digues de classe C
Traitement des iscles faisant obstacle aux écoulements
Opérations de curage du lit
Travaux de protection des berges, travaux de confortement des ouvrages

Gestion de la ressource en eau

Étude ressource en eau
Étude des débits minimums biologiques/étude volume prélevable
Installation d'un réseau de suivi du débit du Buëch et de ses affluents
Équipements des canaux gravitaires en système de comptage
Création poste animateur irrigation
Travaux de sécurisation des usages de la ressource

Communication

Création d'un site internet
Edition d'un bulletin d'information pour la population
Réalisation d'un guide du riverain
Programme de sensibilisation des scolaires au patrimoine de la rivière
Création d'un circuit de découverte des milieux aquatiques
Edition d'un cahier des charges de prescriptions écologiques lors de travaux en rivière

Procédures de gestion

Contrat de rivière Buëch

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 01/05/1999

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 2001
Arrêté de constitution du comité de rivière : 22/05/2002
Dernier arrêté de modifications du comité de rivière : 03/10/2002
Validation du projet de contrat : 31/01/2008

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 30/09/2008
Durée du contrat : 7 ans

70. Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD)

Présentation succincte

Au début des années 80, la Drôme connaît une incision généralisée entraînant, entre autres, de nombreuses érosions de digues et de berges. Différentes communes du bassin versant, riveraines du domaine public fluvial, sollicitent le Département et entraînent la création du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme. Son objectif est de concourir à la stabilisation du profil en long du lit de la rivière Drôme et protéger les riverains contre les dégâts des crues sur la partie domaniale.

A partir de 2003 une réflexion s'engage vers une montée en puissance du SMRD. Par délibération du 17 mars 2004, le Comité Syndical du SMRD décide de renforcer ses compétences en fédérant l'ensemble des collectivités du bassin versant de la Drôme par l'intermédiaire de leur EPCI et de la commune de Crest. Au cours des années 2005 et 2006, les statuts définitifs du SMRD sont élaborés puis adoptés par le Comité Syndical du SMRD et approuvés par l'ensemble des EPCI du bassin versant. Ce processus a abouti, au mois de janvier 2007, au transfert des compétences rivière de toutes les EPCI du bassin versant vers le SMRD.

Les nouveaux statuts et compétences du SMRD sont alors approuvés par Arrêté préfectoral, le 29 janvier 2007.

Données générales

Numéro SIREN : 252601307

Commune siège technique : SAILLANS

Commune siège administratif : VALENCE

Nature juridique : Syndicat mixte ouvert

Année de création : 20 mai 1980

Composition : 4 Communautés de Communes + la ville de Crest soit 82 communes au total

Coordonnées

Président : Monsieur Bernard BUIS

Adresse siège technique :

Place Maurice Faure

26340 SAILLANS

Tél : 04 75 21 85 23

Adresse siège administratif :

Hôtel du Département

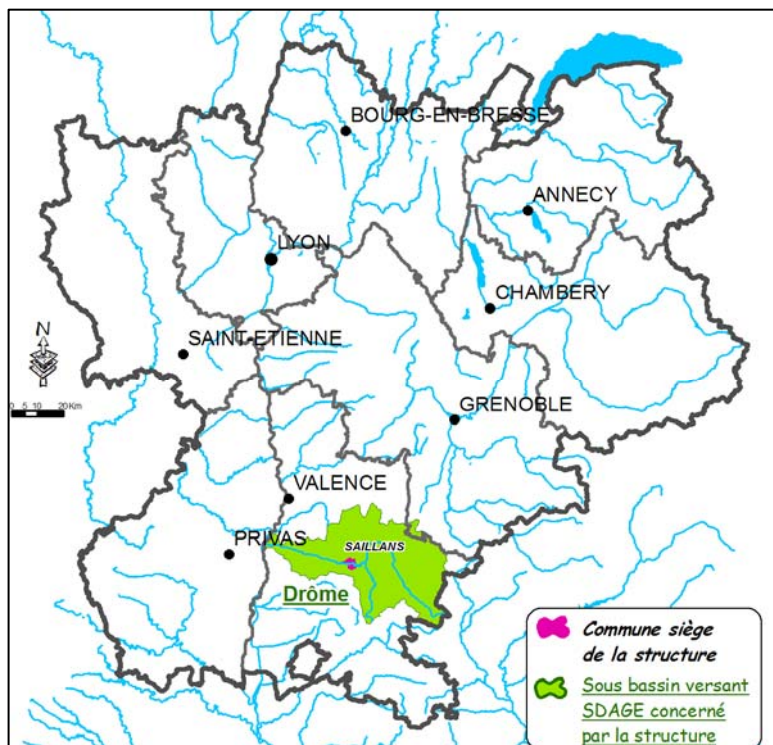
26026 VALENCE Cedex 9

Tél : 04 75 79 26 26

Site web & mél : www.riviere-drome.com - info@smrd.org

Personne ressource : Chrystel FERMOND

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Drôme – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : ID_10_01
(Drôme)

Le périmètre statutaire est plus large que
le périmètre hydrographique

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Responsable pôle technique et animatrice SAGE	x		x	
Chargé de mission Hydromorphologie et qualité des cours d'eau	x		x	
Chargé de mission patrimoine naturel	x		x	
Technicien rivière risques/hydrauliques	x		x	
Adjoint administratif				

Missions exercées

► Eau potable

Connaissance / Observatoire de l'eau

► Hydromorphologie

Étude géomorphologique du BV, gestion du transport solide, commissions thématiques, suivi topographique (observatoire), programmes expérimentaux (suite LIFE)

► Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Gestion des espèces invasives (faune, flore), Plan de gestion de la végétation (PPE)

► Qualité des eaux naturelles

Observatoire des milieux aquatiques

▶ **Quantité**

Étude hydrologique (Étude volumes prélevables...), Observatoire, Réseau de suivi des eaux superficielles, Réseau de suivi des eaux souterraines, alerte des services de l'État

▶ **Lutte contre les inondations**

Étude préalable PAPI – soutien aux communes (démarches sur digue)

▶ **Loisirs liés à l'eau**

Commission eau vive, Schéma de cohérence des activités d'eaux vives

▶ **Préservation de l'environnement**

Observatoire : suivi espèces patrimoniales, Gestion piscicole, Éducation sensibilisation / pédagogique

▶ **Eau et aménagement du territoire**

SAGE et secrétariat de la CLE, projet de territoire

▶ **Autres compétences liées à l'eau**

Assistance technique et AMO auprès des collectivités et associations, Portage d'études, Observatoire de l'eau

Procédures de gestion

▶ **Contrat de rivière Drôme**

→ *2 Contrats de rivière (1991-1997, 1999-2006)*

→ *Émergence*

Réflexion préalable à un nouveau programme d'actions (projet de territoire)

▶ **SAGE Drôme**

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 1992

Dossier préliminaire : Été 1992

Consultation des communes : Printemps 1993

Consultation du Comité de Bassin : 7 juillet 1993

→ *Instruction*

Arrêté de périmètre : 15/10/1993

→ *Élaboration*

Arrêté de création de la CLE : 28/12/1993

Dernière modification de l'arrêté de la CLE : 18/02/2010

Réunion institutive : 26 avril 1994

Avis du Comité de Bassin : 4 juillet 1997

→ *Mise en œuvre*

Arrêté d'approbation du SAGE : 30/12/1997

→ *Révision*

Validation du nouveau projet de SAGE : 15/12/2011

71. Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (SISARC)

Présentation succincte

Le Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie dénommé SISARC regroupe les 29 communes de la Combe de Savoie et le département de la Savoie. Ce syndicat a pour objet d'assurer la restauration et l'entretien des digues de l'Isère-Arc dans le cadre de plans pluriannuels, de conduire une réflexion globale sur la gestion et la prévention des risques d'inondation (Schéma Directeur des Aménagements Hydrauliques) en liaison avec l'État en charge, du Plan de Prévention des Risques d'Inondation PPRI, de coordonner sur l'ensemble du bassin versant les études concernant la gestion globale de l'eau.

Données générales

Numéro SIREN : 200008423

Commune siège : SAINT PIERRE D'ALBIGNY

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 2007

Nature juridique antérieure : ASA

Composition : 3 communautés de communes, 15 communes et le département de la Savoie

Coordonnées

Président : Monsieur Marcel RAIMOND

Adresse siège :

SISARC

45 avenue Jean Jaurès

BP 10108

73207 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 96 75 38

Personne ressource : Jean-Pierre ARGOUD - jean-pierre.argoud@cq73.fr

Identité géographique



Départements et régions concernée : Savoie – Rhône-Alpes

Numéro Bassin Versant DCE : ID_09_02 (Combe de Savoie)

Le périmètre statutaire correspond à une rivière ou partie de rivière (lit mineur ou majeur).

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Secrétaire (mise à disposition par la Communauté de communes Combe de Savoie)				

** Le Service d'Assistance Technique pour l'Entretien et la Restauration des Cours d'Eau (SATERCE – dépendant du Conseil Général de la Savoie) joue le rôle d'appui technique pour le Syndicat.*

Missions exercées

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Restauration et entretien des digues de l'Isère et de l'Arc, réflexion sur la gestion et la prévention des risques d'inondation et Combe de Savoie, mise en place d'un schéma directeur d'aménagement hydraulique.

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Gestion de digue, PAPI

72. Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

Présentation succincte

Le syndicat Mixte de l'OUVEZE PROVENÇALE est un établissement public, créé en juin 2000 qui regroupe les groupements de communes et communes suivantes :

- ✓ Syndicat de défense des rives du Toulourenc
- ✓ Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze
- ✓ Communauté de communes de la Vallée du Toulourenc
- ✓ Communauté de communes du Pays de Buis les Baronnie
- ✓ Communes de Aurel, Puyméras, Beaumont du Ventoux, Mévouillon, Montauban sur Ouvèze.

La partie du bassin versant gérée par le Syndicat Mixte l'Ouvèze Provençale représente près de 890 km². Elle s'étend sur 49 communes (65 269 habitants), à cheval sur deux départements, la Drôme et le Vaucluse et deux régions, PACA et Rhône-Alpes. Le linéaire de cours d'eau représente environ 250 km, l'Ouvèze et le Toulourenc étant les deux principaux.

Données générales

Numéro SIRET : 25840308800010

Commune siège : ENTRECHAUX

Nature juridique : Syndicat Mixte

Année de création : 2000

Composition : 4 EPCI et 5 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Xavier BERNARD, maire d'Entrechaux

Adresse siège :

Le Village

84340 ENTRECHAUX

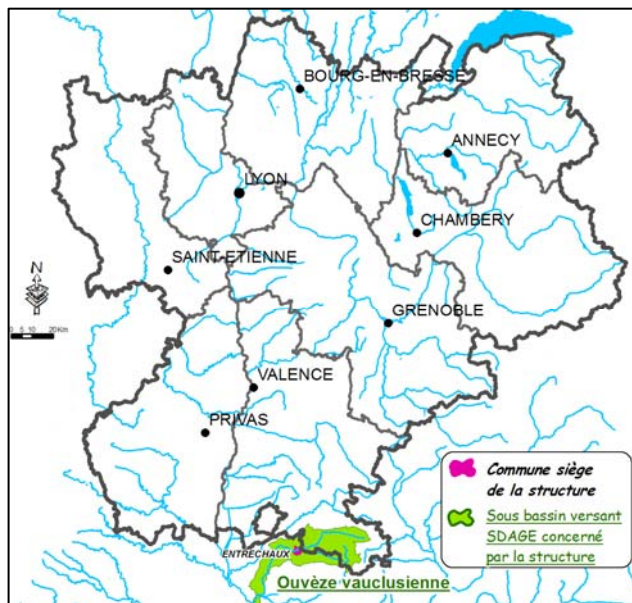
Tél : 04 90 46 09 43

Fax : 04 90 46 09 08

Site web & mél : sm.ouveze.provencale@wanadoo.fr

Personnes ressources : Olivier NAVARRO, directeur-chargé de mission gestion de rivières
Serge RIPERT, technicien de rivières-chef de chantier

Identité géographique



Départements et régions concernés : Vaucluse - Drôme – PACA – Rhône-Alpes

Numéro Bassin Versant DCE : DU_11_08 (Ouvèze Vauclusienne)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant des territoires des membres. Il ne comprend pas les bassins versants des Sorgues et du Sud-Ouest du mont Ventoux.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional PACA	Conseil Général 26	Europe
Chargé de mission	x			
Technicien de rivière - Chef de chantier	x	x	x	
Secrétaire comptable	x			

Missions exercées

▶ Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, restauration et entretien de la végétation du lit et des berges, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

▶ Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, définition de schémas et maîtrise d'ouvrage d'études

▶ Eau et aménagement du territoire

Animation du Contrat de rivière

Procédures de gestion

▶ Contrat de rivière Ouvèze provençale (élaboration)

→ Émergence

Réflexion préalable : 09/2005

→ Élaboration

Validation du dossier préalable : 09/04/2009

Dossier définitif en cours d'élaboration

▶ Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation de l'Ouvèze et ses affluents

1^{er} plan 2006 – 2012 en cours d'achèvement

2^{ème} plan 2013-2019 en cours d'élaboration (dossier réglementaire en cours de finalisation)

73. Syndicat Mixte de Réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues (SMRPCA)

Présentation succincte

Proche de l'agglomération lyonnaise et situé en partie dans le Beaujolais, le plus grand cours d'eau du Rhône a sa qualité affectée principalement par les rejets d'origine domestique (phosphore) et par les pollutions toxiques de diverses origines (industrie, mines, agricultures, ...). La morphologie de ce cours d'eau est plutôt naturelle sur l'amont du bassin versant, mais l'aval est fortement aménagé et déstabilisé. La partie aval de l'Azergues se situe en zone sensible au phosphore (confluence avec la Saône).

Suite à la dynamique instaurée sur une partie du bassin versant de l'Azergues par l'agrément du contrat de rivière Brévenne Turdine en 1996, les élus du bassin versant ont décidé d'engager une procédure semblable sur le reste du bassin versant, aboutissant à une signature d'un premier contrat de rivière. Ce contrat concerne 56 communes regroupées au sein de 8 intercommunalités.

Données générales

Numéro SIREN : 256900861

Commune siège : AMBERIEUX D'AZERGUES

Nature juridique : Syndicat mixte ouvert à la carte

Année de création : 2005

Nature juridique antérieure : Syndicat mixte ouvert

Composition : 56 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Alain PERSIN

Adresse siège :

42 rue de la Mairie

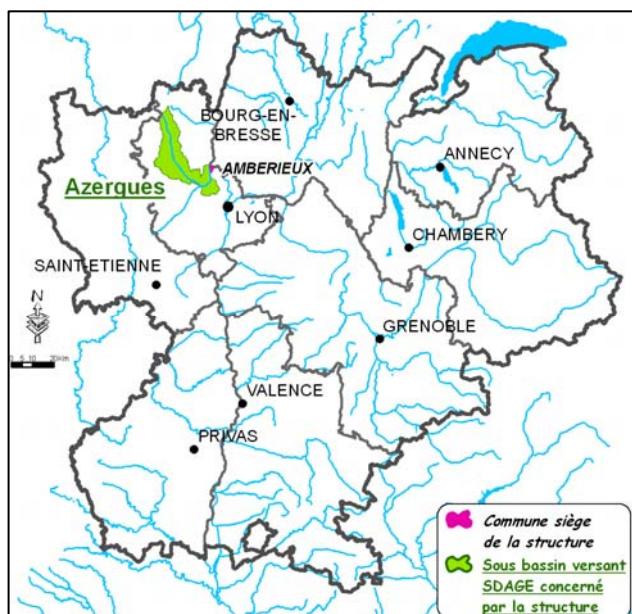
69480 AMBERIEUX D'AZERGUES

Tél : 04 74 67 29 53

Site web & mél : contrat.riviere.azergues@wanadoo.fr

Personne ressource : Pierre GADIOLET

Identité géographique



Départements et régions concernés : Rhône – Rhône-Alpes

Numéro Bassin Versant DCE : RM_08_02 (Azergues)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chargé de mission – Contrat de Rivière Azergues	x			
Technicien de rivière	x			

Missions exercées

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Maîtrise foncière, Gestion d'un réseau d'alerte,

Loisirs liés à l'eau

Politique de développement

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

Eau et aménagement du territoire

Contrat de Rivière, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, Maîtrise foncière

Procédures de gestion

Contrat de rivière Azergues

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 1996

Élaboration : 1999 à 2003

Validation du dossier préalable : 13/01/1998

Arrêté de constitution du comité de rivière : 04/06/1998

Validation du projet de contrat : 23/10/2003

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 19/01/2004

Durée du contrat : 6 ans

74. Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (SYMASOL)

Présentation succincte

Le Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique est composé de 2 communautés de communes, d'un syndicat et d'une commune. Il a été créé en 2006 pour mettre en œuvre le programme d'actions du Contrat de rivières. Il assure la maîtrise d'ouvrage pour une grande partie des actions inscrites au programme soit le montage et suivi de projets divers tels que des études et travaux.

Données générales

Numéro SIREN : 200001501

Commune siège : PERRIGNIER

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 2006

Composition : 2 communautés de communes, 1 syndicat et une commune

Coordonnées

Président : Monsieur Jean NEURY

Adresse siège :

Z.A.I. la Tuilerie

110, chemin des Mouilles

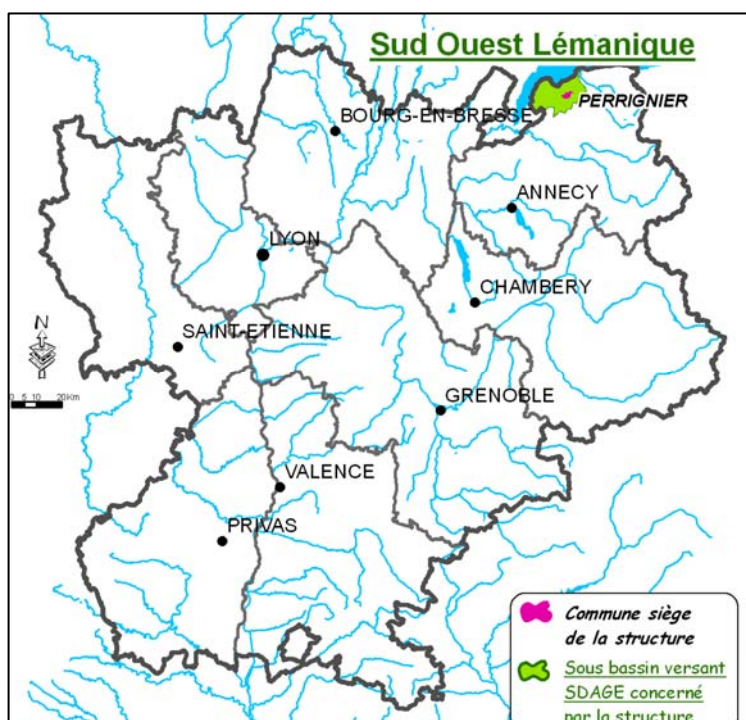
74550 PERRIGNIER

Tél : 04 50 72 52 04

Site web & mél : www.symasol.fr

Personne ressource : Marie-Pénélope GUILLET - guillet.symasol@orange.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Haute-Savoie – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : HR_06_12 (Sud-Ouest Lémanique)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chargée de mission	x	x		
Chargée de mission Contrat de rivière	x	x		
Chargée de mission SAGE	x			
Administration				

Missions exercées

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

Qualité des eaux naturelles

Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles, Suivi qualité des eaux souterraines, Pollutions diffuses, Mesures agro-environnementales, Observatoire de la ressource en eau

Lutte contre les inondations

Maîtrise foncière ou servitude

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Préservation des zones humides, Maîtrise foncière / servitudes

Procédures de gestion

Contrat de rivière du Sud Ouest Lémanique

Émergence

Réflexion préalable : 1999-2000

Élaboration

Validation du dossier préalable : 06 février 2001

Arrêté de constitution du comité de rivière : 07/08/2001

Validation du projet de contrat : 14 octobre 2005

Mise en œuvre

Date de la signature du contrat : 19 janvier 2006

Durée du contrat : 6 ans

75. Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI)

Présentation succincte

Le Syndicat Mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) a été créé le 26 mars 2004. Il a pour objectif de réaliser les travaux de prévention des conséquences des dangereuses crues de l'Isère et de la Romanche mais également d'assurer un aménagement concerté des espaces naturels associés à la rivière pour un développement équilibré des activités économiques naturelles et de loisirs.

Le SYMBHI travaille sur tous les domaines de la gestion intégrée de bassin versant : préservation des milieux naturels liés à l'eau, gestion des problématiques d'érosion et de transports de sables et graviers, qualité de l'eau des rivières...

Données générales

Numéro SIRET : 253 805 105 00017

Commune siège : GRENOBLE

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 2004

Composition : Les membres adhérents sont le Conseil Général de l'Isère, la Communauté de communes du Grésivaudan, le Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans, la Communauté de communes du sud grenoblois. Il comprend par ailleurs neuf membres associés qui sont des syndicats de rivière du département.

Coordonnées

Président : Monsieur Robert VEYRET

Adresse siège :

9 rue Jean Bocq - BP 1096

38022 GRENOBLE CEDEX 1

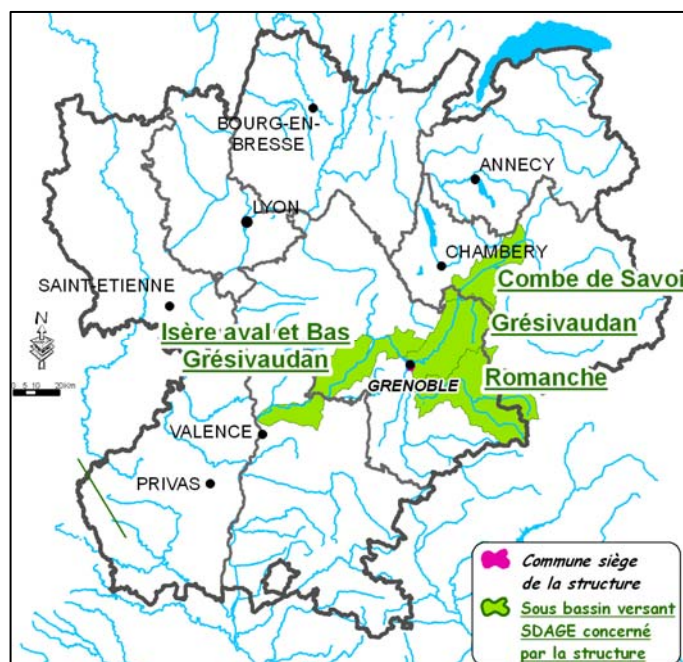
Tél : 04 76 00 33 9

Site web & mél : www.symbhi.fr / symbhi@cg38.fr

Personnes ressources : Olivier MANIN - o.manin@cg38.fr (Isère)

Mathieu GRENIER – mathieu.grenier@cg38.fr (Romanche)

Identité géographique



Départements et régions concernée : Isère – Rhône-Alpes

Numéro Bassin versant DCE : ID_09_02 (Combe de Savoie), ID_09_04 (Grésivaudan) et ID_10_03 (Isère aval et bas Grésivaudan)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Chef de projet Isère amont			x	
Chef de projet Romanche			x	
Ingénieur en charge des aménagements environnementaux	x		x	
Assistante administrative			x	
Secrétaire			x	

Missions exercées

► Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

► Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Hydrologie, Maîtrise foncière ou servitude, Aménagement de digue, Ralentissement dynamique, PAPI

► Loisirs liés à l'eau

Politique de développement

► Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables

► Eau et aménagement du territoire

Préservation des zones humides, Étude socio-économique

76. Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (SM MM)

Présentation succincte

Conscients de la fragilité économique du territoire, des élus ont décidé de travailler ensemble au développement du massif des Monts de la Madeleine dépassant les limites administratives et ne tenant compte que des limites géographiques.

En 1993, ils décident de créer une association pour mettre en place un Parc Naturel Régional et des actions de développement et de promotion du territoire des Monts de la Madeleine. Depuis cette date, de nombreuses démarches ont été entreprises, auprès des Conseils Régionaux et de nombreux partenaires, dans l'objectif de faire avancer les projets de la structure.

Les membres de l'association ont en 2007 modifié le statut juridique de la structure afin d'être plus efficaces. Aujourd'hui, l'association s'est transformée en Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, avec comme compétence le tourisme et l'environnement.

Données générales

Numéro SIRET : 20001077500019

Commune siège : SAINT JUST EN CHEVALET

Nature juridique : Syndicat Mixte fermé

Année de création : 2008

Nature juridique antérieure : Association

Composition : 4 communautés de communes, 2 communes indépendantes, pour un total de 47 communes pour 120 000 hectares et 30 000 habitants.

Coordonnées

Présidente : Madame Marie-Noëlle CHARRONDIÈRE

Adresse siège :

Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine

La Gare

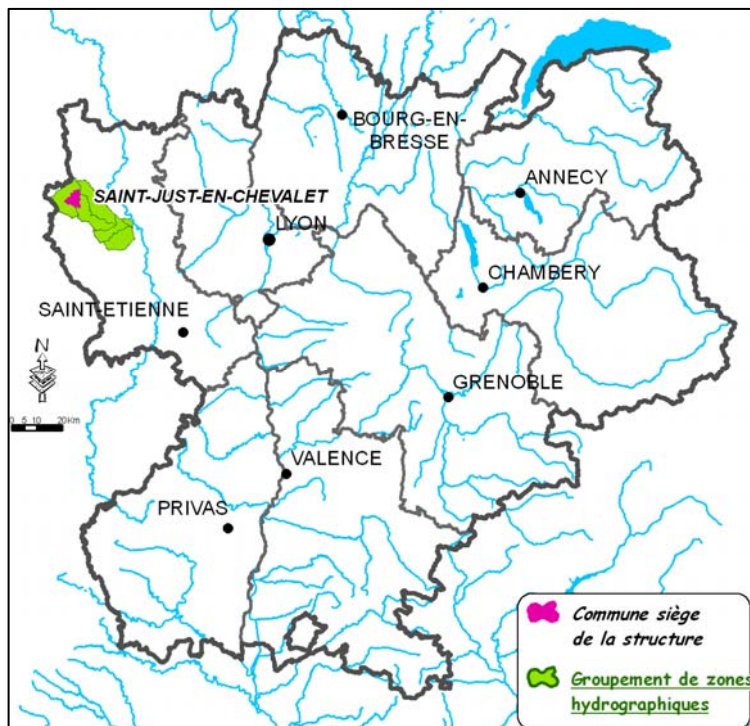
42430 SAINT-JUST-EN-CHEVALET

Tél : 04 77 65 10 22

Site web & mél : www.montsmadeleine.fr - smmm@montsmadeleine.fr

Personne ressource : Armelle SICART – Chef de projet

Identité géographique



Départements et régions concernés : Loire – Rhône-Alpes

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Chef de projet	<i>Données non fournies par la structure</i>			
Chargée de mission Tourisme				
Chargé de mission communication et environnement				
Chargée de mission Natura 2000				
Chargée de mission Eau et Zones humides (0.5 ETP)				
Comptable				

Missions exercées

► Qualité des eaux naturelles

Mesures agro-environnementales

► Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000

► Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Préservation des zones humides, Étude socio-économique

► Autres compétences liées à l'eau

Tourisme

77. Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB)

Présentation succincte

Le SMRB a été créé en 2004 pour parvenir à une gestion cohérente de l'eau et milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants des rivières du Beaujolais. Depuis décembre 2006 (dossier sommaire de candidature), le SMRB s'est lancé dans une démarche de contrat de rivières. Le contrat de rivières du Beaujolais est prévu de 2012 à 2017 (agrément devant le comité de bassin RM&C en avril 2012).

Les principaux objectifs du SMRB au travers de son contrat de rivières sont :

- ✓ La reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- ✓ La restauration des milieux aquatiques
- ✓ La réduction des risques d'inondations
- ✓ L'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Données générales

Numéro SIREN : 256910498

Commune siège : LANCIE

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 2004

Composition : 9 EPCI représentant 63 communes au total.

Coordonnées

Président : Monsieur Jacky MENICHON

Adresse siège :

En mairie - 115 Rue Grolée

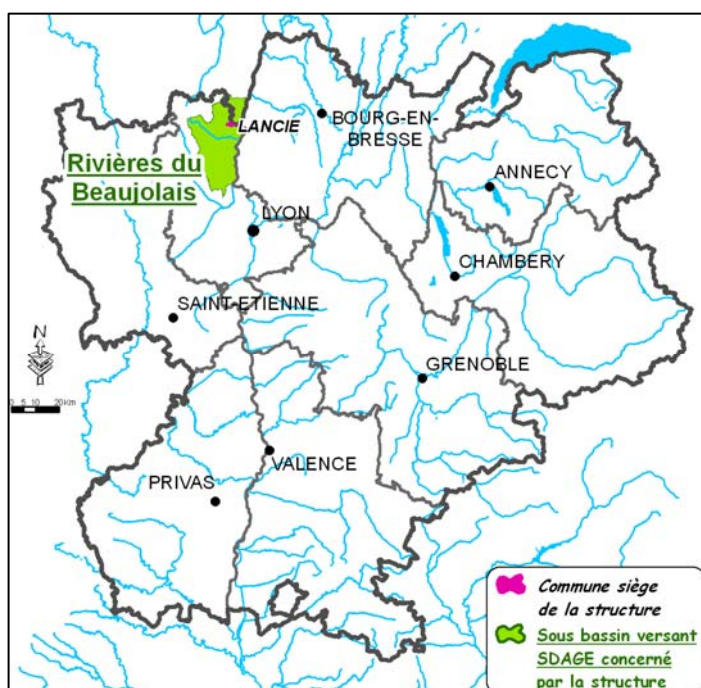
69220 LANCIE

Tél : 04 74 06 41 31

Site web & mél : smrb@smrb.mairies69.net

Personne ressource : Grégoire THEVENET

Identité géographique



Départements et Régions concernés : Rhône / Rhône-Alpes (52 communes) et Saône-et-Loire/Bourgogne (11 communes)

Numéro Bassin Versant DCE : RM_08_12 (Rivières du Beaujolais)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres ainsi qu'aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chargé de mission	x	x		
Technicien supérieur	x	x		
Secrétaire (1/3 temps)	x			

Missions exercées

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

Qualité des eaux naturelles

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles, Suivi qualité des eaux souterraines, Politique de restauration des captages, Pollutions diffuses, Mesures agro-environnementales

Quantité

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord, Réseau de suivi des eaux superficielles, Soutien d'étiage

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Hydrologie, Gestion d'un réseau d'alerte

Loisirs liés à l'eau

Politique de développement

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides

Procédures de gestion

Contrat de rivière du Beaujolais

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 14/12/2006

→ *Mise en œuvre*

Agrément devant le comité de bassin RM&C : 5 avril 2012

Signature du contrat de rivières prévue en mai/juin 2012

78. Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses Affluents (SYMISOA)

Présentation succincte

Le SYMISOA est un syndicat mixte composé de 5 communautés de communes et d'une commune indépendante. C'est au total 44 communes adhérentes au syndicat et 50 communes concernées sur le bassin versant. Les premières réflexions concernant l'émergence d'une telle opération datent de 1997. Elles ont été ravivées suite aux crues exceptionnelles de décembre 2003.

Le syndicat exerce pour le compte de ses membres la mise en œuvre d'une gestion équilibrée des cours d'eau, à savoir : la réalisation d'études de gestion à caractère global des milieux aquatiques ; la coordination, la gestion, l'animation et le suivi de procédures ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques ; et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation au fonctionnement, à la protection et à la gestion des milieux aquatiques, en direction de tous les publics.

Données générales

Numéro SIREN : 200013340
Commune siège : CHARLIEU
Nature juridique : Syndicat mixte fermé
Année de création : 2008
Composition : 44 communes adhérentes

Coordonnées

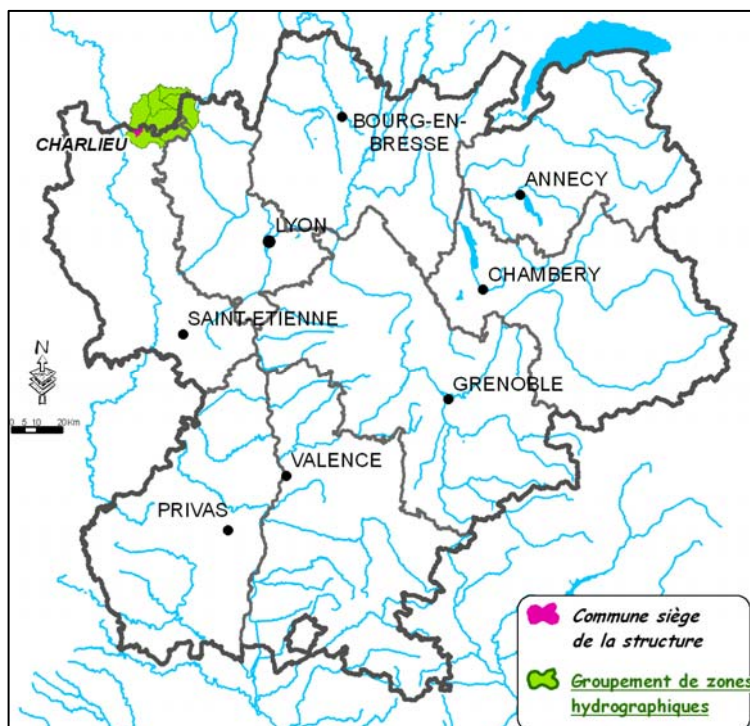
Président : Monsieur René LAPALLUS

Adresse siège :
12 rue Jean Morel
42190 CHARLIEU
Tél : 04 77 69 35 58

Site web & mél : www.cc-payscharlieu.fr - www.cc-canton-chauffailles.fr - www.pays-belmont-de-la-loire.fr

Personnes ressources : Céline DECHAVANNE - c.dechavanne@symisoa.fr
Jérôme DERIGON - j.derigon@symisoa.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Loire / Saône et Loire / Rhône – Rhône-Alpes / Bourgogne

Numéro Bassin Versant DCE : SA_03_08 (Grosne)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Chargée de mission contractuelle	x	x		
Technicien de rivière titulaire	x	x		
Adjointe administrative titulaire	x	x		
Chef d'équipe titulaire	x	x	x	
Adjoint technique titulaire	x	x	x	
Agent d'entretien contractuel	x	X*	x	
Agent d'entretien contractuel	x	X*	x	
Agent d'entretien en CUI	x	X*	x	

* Financement via les opérations du programme pluriannuel d'entretien

Missions exercées

▶ Eau potable

Étude (échelle BV)

▶ Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

▶ Qualité des eaux naturelles

Suivi qualité des eaux superficielles, Pollutions diffuses

▶ Quantité

Étude hydrologique, Réseau de suivi des eaux superficielles

▶ Lutte contre les inondations

Hydrologie, Réseau de suivi des débits (ébauche de réseau d'alerte)

 **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

 **Eau et aménagement du territoire**

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière

Procédures de gestion

 **Contrat de rivière Sornin**

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 1997

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 1998

Arrêté de constitution du comité de rivière : 20/09/2005

Validation du projet de contrat : 30/11/2007

Signature du contrat et création du syndicat : 2008

79. Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ)

Présentation succincte

Créé en 2001 suite à la fusion de trois syndicats intercommunaux à vocation unique, le syndicat mixte du bassin du Roubion et du Jabron a pour missions générales l'animation et de coordination d'une politique équilibrée de gestion des Bassins versant du Roubion, du Jabron, de la Riailles ainsi que des ruisseaux Leyne, Blomard et Armagna. Il réalise également des travaux d'entretien de la végétation, de mise en valeur des milieux et de gestion du transport solide. Le SMBRJ est enfin opérateur Natura 2000 du site de La Basse Vallée du Roubion.

Données générales

Numéro SIRET : 252 602 453 00026
Commune siège : CLEON D'ANDRAN
Nature juridique : Syndicat mixte fermé
Année de création : 2001
Nature juridique antérieure : 3 SIVU qui ont fusionné
Composition : 1 commune et 4 EPCI

Coordonnées

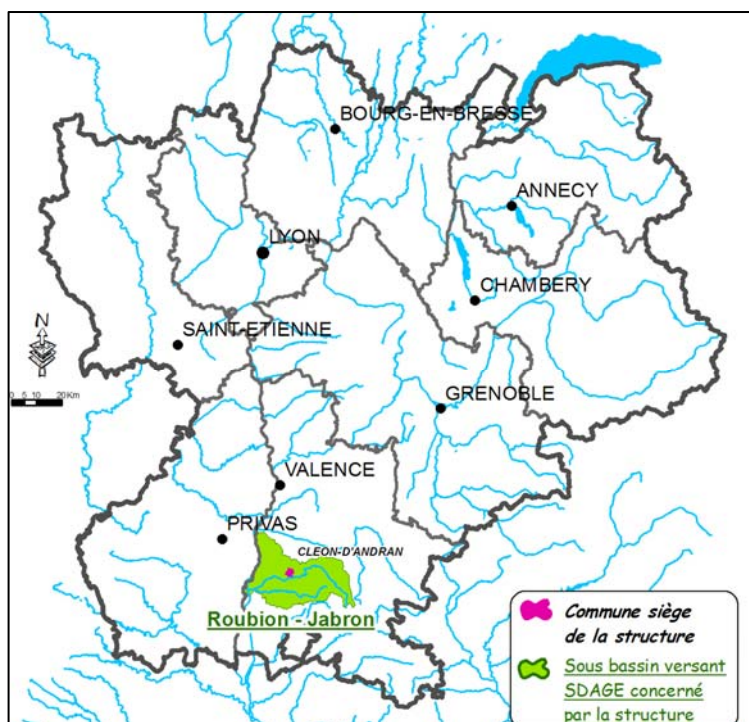
Président : Monsieur Robert PALLUEL

Adresse siège :
Chemin de Bec de Jus
26450 CLEON D'ANDRAN
Tél : 04 75 90 13 96

Site web & mél : smbrij@wanadoo.fr

Personne ressource : Nathalie BAK-DUPRIEZ

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Drôme – Rhône-Alpes

Numéro Bassin Versant DCE : ID_10_05
(Roubion Jabron)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Secrétaire Générale				
Chargé de mission Contrat de rivière (au 16/01/2011)	x	A venir		
Technicien de rivière			x	

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

▶ **Quantité**

Étude hydrologique

▶ **Lutte contre les inondations**

Politique globale de prévention, Hydrologie, Ralentissement dynamique

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, Étude socio-économique

▶ **Autres compétences liées à l'eau**

Étude et réalisation de la Véloroute Voie Verte de la Vallée du Jabron

Procédures de gestion

▶ **Contrat de rivière Roubion Jabron**

→ *Émergence*

Réflexion préalable : Janvier 2010

80. Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain (BVBVA)

Présentation succincte

Le Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain, de part ses statuts, donne les moyens financiers à la CLE d'élaborer, de suivre et de mettre en œuvre les orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Basse Vallée de l'Ain. À ce titre, il assure la mise en œuvre et le suivi de procédures opérationnelles telles que le contrat de bassin (terminé en septembre 2011) et le programme LIFE Nature (fin en décembre 2006) « conservation des habitats créés par la dynamique de la rivière d'Ain ». Le syndicat est également Opérateur Natura 2000.

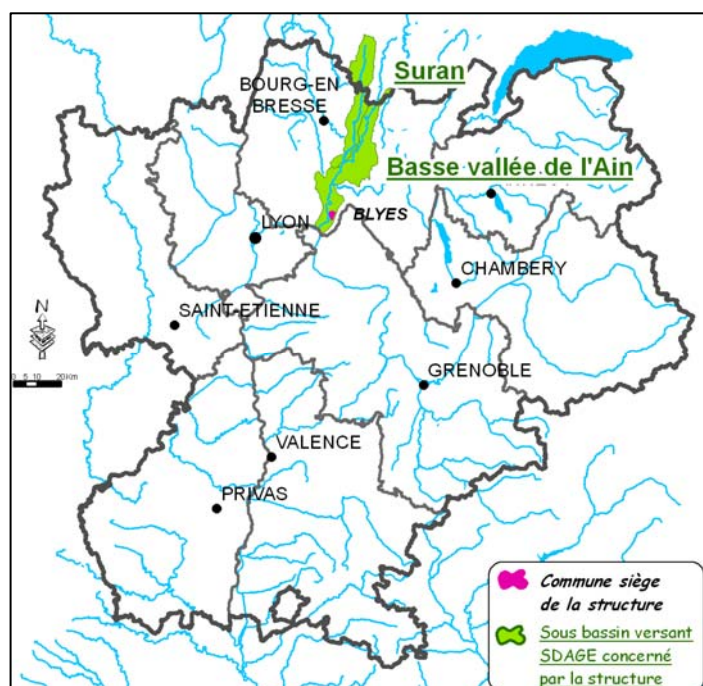
Données générales

Numéro SIREN : 250102217
Commune siège : BLYES
Nature juridique : Syndicat mixte fermé
Année de création : 1998
Modification des statuts : 2006
Nature juridique antérieure : SIVU
Composition : 36 communes et 1 Communauté de communes

Coordonnées

Président : Monsieur Jacques CAGNAC
Adresse siège :
Le Prieuré, 38 route de Loyettes
01150 BLYES
Tél : 04 74 61 98 21
Site web & mél : www.bassevalleedelain.com
Personne ressource : Céline THICOIPE - sbva-cthicoipe@wanadoo.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Ain – Rhône-Alpes

Numéro Bassin Versant DCE : HR_05_01 (Albarine), HR_05_02 (Basse Vallée de l'Ain), RM_08_13 (Sereine – Cotey), HR_05_09 (Suran), SA_04_06 (Veyle) et HR_05_04 (Affluents rive droite du Rhône entre Sérans et Ain).

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe/État
Intitulé du poste				
Directrice - Chargée de l'animation du SAGE, du contrat de bassin et du document d'objectifs Natura 2000	x	x	*	x
Gestionnaire services administratif et financier			*	
Chargé de mission de rivière et observatoire de l'eau	x	x	*	x
Chargée de mission gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau	x	x	*	x
Chargé d'étude pour la révision du SAGE (temporaire jusqu'à août 2012)	*	*		

* Financement demandé en 2012.

Nb : Le Conseil Général finance ½ poste permanent pour le soutien au syndicat de rivière.

Missions exercées

Eau potable

Planification (zonage, schéma), Connaissance / tableau de bord, étude zones stratégiques AEP

Assainissement

Assistance aux maitres d'ouvrage

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, Gestion des érosions de berges, Restauration et entretien de rypisylve, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide

Qualité des eaux naturelles

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord, Pollutions diffuses, Mesures agro-environnementales

Quantité

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord, Réseau de suivi des eaux souterraines, partage de la ressource eau

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Hydrologie, Étude bassin versant, préservation zones d'expansion des crues

Loisirs liés à l'eau

Conciliation usages

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, SAGE, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides

Contrat de bassin Basse Vallée de l'Ain

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 2004

Validation du projet de contrat : 07/04/2006

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 21 septembre 2006

Durée du contrat : 5 ans

SAGE Basse Vallée de l'Ain

→ *Émergence*

Réflexion préalable : Juin 1993

Dossier préliminaire : 1994

Consultation du Comité de Bassin : 9 décembre 1994

→ *Instruction*

Arrêté de périmètre : 01/02/1995

→ *Élaboration*

Arrêté de création de la CLE : 08/03/1995

Dernière modification de l'arrêté de la CLE : 23/03/2012

Réunion institutive : 17 janvier 1997

Consultation des collectivités : 28 septembre au 28 novembre 2000

Avis du Comité de Bassin : 15 décembre 2000

Enquête publique : 16 décembre 2000 au 16 février 2001

→ *Mise en œuvre*

Arrêté d'approbation du SAGE : 17/03/2003

→ *Révision*

Depuis mai 2009 - en cours

81. Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore (SMBVV)

Présentation succincte

Le Contrat de Rivières Véore-Barberolle a cette particularité de regrouper deux territoires hydrographiques distincts mais possédant des caractéristiques communes : le bassin versant de la Véore représenté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore et le bassin versant de la Barberolle, représenté par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Barberolle.

Le SMBV Véore est la structure porteuse du contrat de rivière. À ce titre, le SIAB Barberolle lui a délégué la coordination et le suivi des actions du Contrat de Rivières, ainsi que la maîtrise d'ouvrage des actions communes aux deux syndicats. Le premier contrat de rivière est terminé. Fin 2011, le comité de rivière et les comités syndicaux se sont positionnés favorablement à la poursuite des démarches via un second contrat de rivière associé à un PAPI (pour son volet gestion du risque inondation).

Données générales

Numéro SIRET : 252600713 000 33

Commune siège : BEAUMONT LÈS VALENCE

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 2004

Nature juridique antérieure : SIVU

Composition : 3 Syndicats intercommunaux créés en 1966, 1972 et 1984 fusionnés en 1999 en syndicat intercommunal pour préparer le contrat de rivières, lui même transformé en 2004 en syndicat mixte fermé.

Coordonnées

Président : Monsieur Raymond RODIER

Adresse siège :

ZA Sirius - 310 allée Marc Séguin

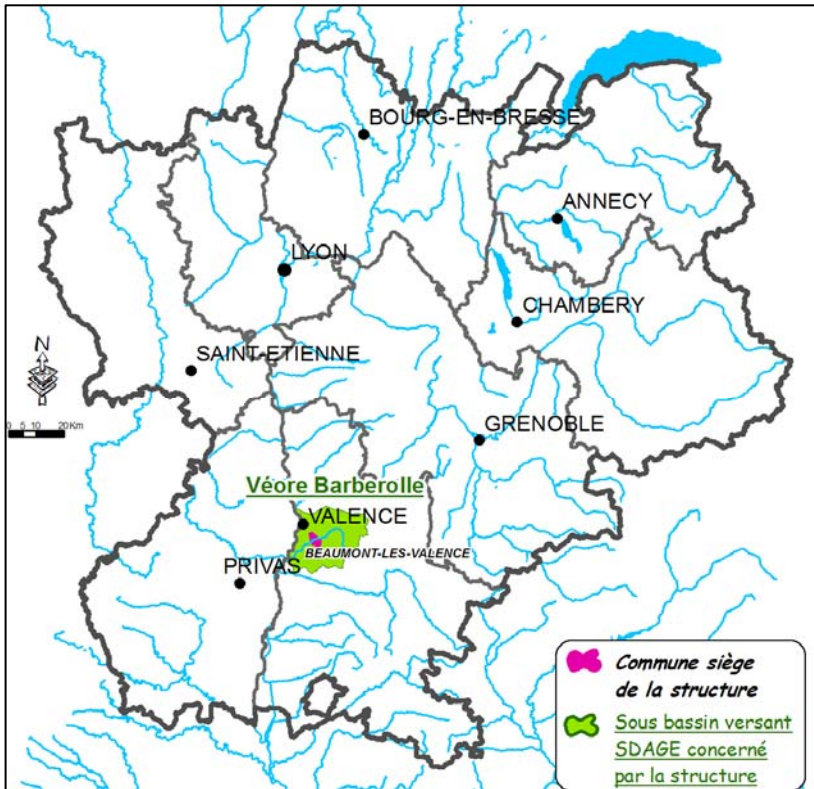
26760 BEAUMONT LÈS VALENCE

Tél : 04 75 60 11 45

Site web & mél : www.smbv-veore.fr - smbvveore@orange.fr

Personne ressource : Aline STRACCHI (Chargée de mission) - stracchi.smbvv@orange.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Drôme – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE :
ID_10_06 (Véore Barberolle)

Le périmètre statutaire correspond
aux limites administratives des
collectivités membres.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Chargée de mission « contrat de rivière »	x			
Technicien de rivière	x		x	
Chargé de mission « prévention des inondations »			x	
Adjoint administratif				
Agent de rivière	x		x	
Agent de rivière	x		x	
Chef d'équipe rivière	x		x	

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

▶ **Qualité des eaux naturelles**

Suivi qualité des eaux superficielles

▶ **Lutte contre les inondations**

Politique globale de prévention, Maîtrise foncière ou servitude, Gestion de digue, Ralentissement dynamique

Loisirs liés à l'eau

promotion des activités liées à l'eau et aux milieux aquatiques

Préservation de l'environnement

Amélioration piscicole, Éducation sensibilisation, , gestion de zones humides

Eau et aménagement du territoire

Contrat de Rivière, PAPI, Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, SAGE, définition d'espaces de mobilité

Procédures de gestion

Contrat de rivière Véore Barberolle

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 1999

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 26/10/1999

Arrêté de constitution du comité de rivière : 22/05/2000

Validation du projet de contrat : 18/03/2005

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 22/06/2005

Durée du contrat : 5 ans

Contrat terminé en juin 2010

→ *Étude bilan*

Achevée en novembre 2011

Décision du comité de rivière du 17 novembre 2011 : poursuite des démarches de gestion des bassins versants de la Véore et de la Barberolle par la préparation d'un 2nd contrat de rivière avec un volet PAPI. 2012 : rédaction des dossiers.

82. Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL)

Présentation succincte

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez a été créé en 1997 suite des périodes de sécheresse et d'inondations. La superficie du bassin versant est de 455 Km², pour vingt huit communes et 45 000 habitants.

A la suite d'une modification de ses statuts, le SMBVL s'est vu confier les travaux d'entretien et de restauration de la végétation et des berges des cours d'eau du bassin versant du Lez. Des programmes de travaux sont établis chaque année par le SMBVL. Ils sont effectués en concertation avec toutes les municipalités du bassin versant. Ces programmes sont mis en œuvre par des entreprises spécialisées.

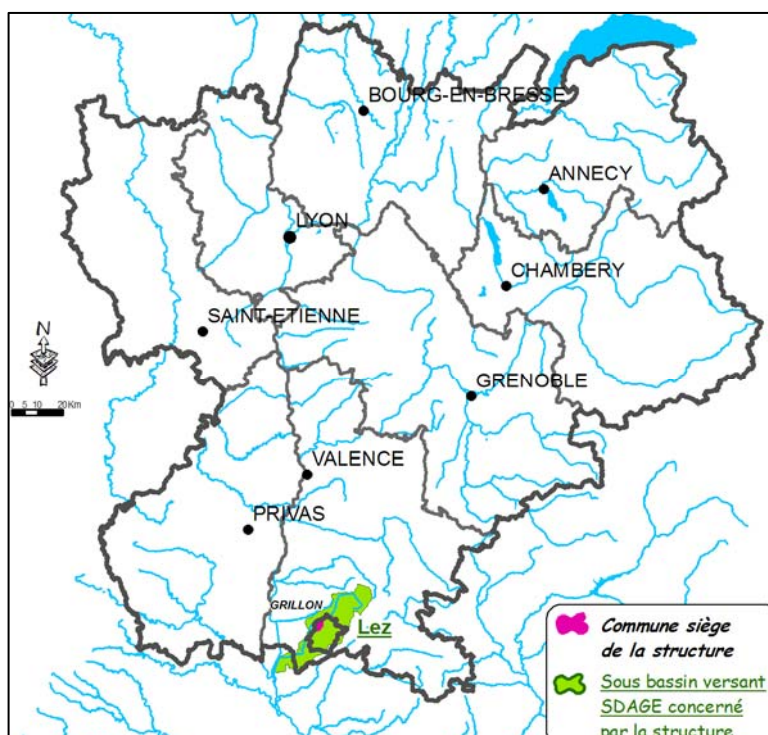
Données générales

Numéro SIRET : 258 403 005 000 14
Commune siège : GRILLON
Nature juridique : Syndicat mixte fermé
Année de création : 1997
Composition : SIAERHNV, SMDABL, CCEP.

Coordonnées

Président : Monsieur Patrick BERNARD
Adresse siège :
BP 12
84600 GRILLON
Tél : 04 90 35 60 55
Site web & mél : www.le-lez.net - infos@smbvl.net
Personne ressource : Sandrine BATUT - sandrine.batut@smbvl.net

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Vaucluse - Drôme – PACA – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : DU_11_04
(Lez)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional RA	Conseil Général 26	CR PACA	CG84
Intitulé du poste					
Directeur					
Chargée de mission	x	x	x	x	
Technicien de rivière 1	x	x	x		
Technicien de rivière 2	x				
Comptable, RH, Marchés publics (Rédacteur)					
Secrétaire administrative					
Secrétaire technique					

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

▶ **Qualité des eaux naturelles**

Suivi qualité des eaux superficielles

▶ **Quantité**

Étude hydrologique, Réseau de suivi des eaux superficielles

▶ **Lutte contre les inondations**

Politique globale de prévention, Hydrologie, Maîtrise foncière ou servitude, Gestion de digue, Gestion d'un réseau d'alerte, Ralentissement dynamique, PAPI

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole

▶ **Eau et aménagement du territoire**

SAGE, Contrat de Rivière, Définition espaces de liberté, Maîtrise foncière / servitudes

Procédures de gestion

▶ **Contrat de rivière Lez et affluents**

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 1998

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 14 octobre 1999

Arrêté de constitution du comité de rivière : 16/11/2000

Validation du projet de contrat : 23 juin 2006

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 21 novembre 2006

Durée du contrat : 5 ans

Date de l'avenant : 29 septembre 2009

Durée de l'avenant : 6 ans

→ *Achévé*

Date de la clôture du contrat : 21 novembre 2012

SAGE du Lez et affluents

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 2010

→ *Élaboration*

Validation du dossier préliminaire (Proposition de périmètre, Projet de C.L.E.) : 25 novembre 2011

Arrêté inter-préfectoral fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin versant du Lez : le 09 mars 2012.

83. Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV)

Présentation succincte

Le Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy a été créé le 26 mai 1999 dans le but de mettre en œuvre, d'animer et de gérer le contrat de rivière Lignon du Forez englobant l'ensemble du bassin versant. Ce contrat se décline en un ensemble d'actions visant à l'amélioration de la qualité de l'eau, au rétablissement du bon état écologique des cours d'eau et à leur mise en valeur. Composé de 55 communes et regroupant plus de 47 000 habitants, le syndicat mixte gère ainsi 562 km de cours d'eau et couvre une superficie de 740 km².

Le territoire compte également 3 sites Natura 2000. Il est le plus grand bassin versant du département alimentant la Loire, grâce à un réseau hydrographique composé de 21 cours d'eau, dont la majeure partie prend sa source sur les Hautes Chaumes. Le syndicat est aussi le porteur du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Données générales

Numéro SIREN : 254202054
Commune siège : SAVIGNEUX
Nature juridique : Syndicat mixte fermé
Année de création : 1999
Composition : 55 communes

Coordonnées

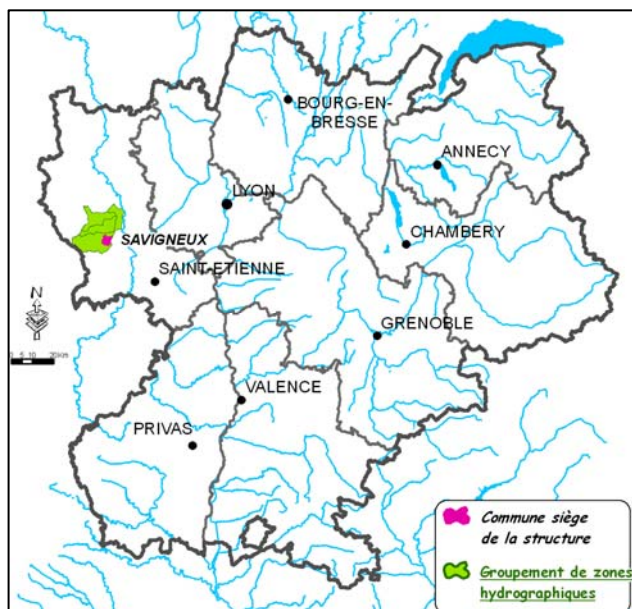
Président : Monsieur Gabriel ROUSSET

Adresse siège :
Square Savignano
42600 SAVIGNEUX
Tél : 04 77 58 03 71

Site web & mél : www.lignonduforez.fr - contact@lignonduforez.fr

Personne ressource : Xavier DE VILLELE - xavier.devillele@lignonduforez.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Loire – Rhône-Alpes

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics	Agence Loire Bretagne	Conseil Régional	État	Europe
Chargé de mission		x	x		
Adjoint administratif			Répartis entre les postes		
Adjoint administratif					
Technicien de rivière		x	x		
Animateur Natura 2000				x	x
Chef d'équipe (cout résiduel en régie)		x			
Technicien SPANC					
Technicien SPANC					
Équipe rivière : 4 agents d'entretien (personnel en insertion)		x			

Missions exercées

Assainissement

SPANC, Animation du volet A du contrat de rivière

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

Qualité des eaux naturelles

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles, Pollutions diffuses, Mesures agro-environnementales

Quantité

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, PAPI (projet)

Loisirs liés à l'eau

Politique de développement

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, SAGE, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, Maîtrise foncière / servitudes

Contrat de rivière - Natura 2000 Lignon du Forez (2^{ème} procédure)

État d'avancement : en cours

Dossier sommaire de candidature : agrément en 2008

Validation du document d'objectif : novembre 2010

Passage en commission de planification pour le contrat rivière Natura 2000 : juin 2011 pour signature le 11 janvier 2012

Mise en œuvre d'une procédure unique contrat de rivière + document d'objectif Natura 2000 en un contrat unique baptisé "contrat de rivière - Natura 2000" permettant d'appréhender simultanément et de manière complémentaire l'approche fonctionnalité des milieux aquatiques et l'approche biodiversité.

84. Syndicat Mixte du bassin versant du Séran (SM SERAN)

Présentation succincte

Le SM SERAN est un syndicat mixte créé en 2010 dédié à la gestion des rivières et des milieux aquatiques sur le territoire naturel du bassin versant du Séran.

C'est un lieu de concertation et de discussion pour l'élaboration de projets communs qui concernent la gestion intégrée de l'eau dans ce bassin versant. Sa mission est d'organiser et de coordonner une gestion globale et durable de l'eau autour de thèmes majeurs tels que : la qualité de l'eau, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques, la quantité de la ressource en eau, la valorisation des paysages et du patrimoine liés à l'eau. Le territoire d'action du syndicat est guidé par les limites naturelles du bassin versant du Séran (limite de partage des eaux). Le syndicat regroupe ainsi la Communauté de Communes du Valromey (16 communes) ainsi que 11 autres communes.

Données générales

Numéro SIRET : 20002651600019

Commune siège : CHAMPAGNE EN VALROMEY

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 2010

Composition : 27 communes

Coordonnées

Présidente : Madame Colette MICHEL

Adresse siège :

Place Brillat Savarin - BP3 - Maison de Pays

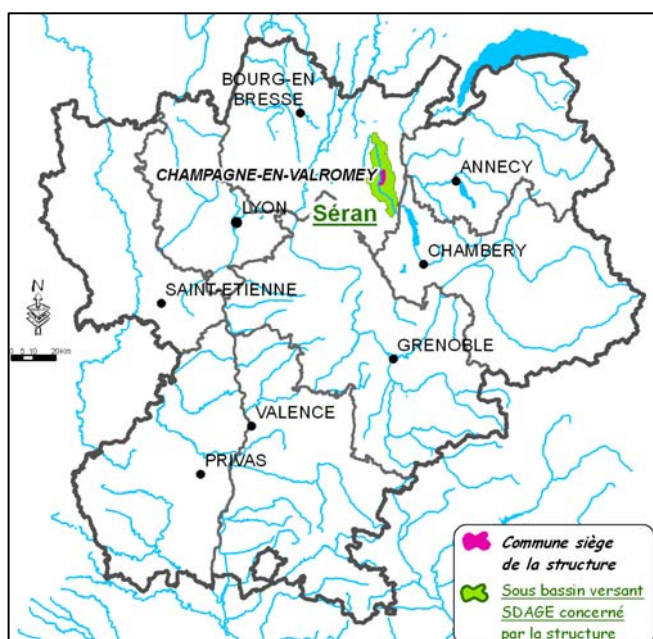
01260 CHAMPAGNE EN VALROMEY

Tél : 04 79 87 57 89 - 04 79 87 61 57 - 06 71 76 33 01

Site web & mél : -

Personne ressource : Vincent MOLINIER- riviere.seran@gmail.com

Identité géographique



Départements et régions concernés : Ain – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : HR_05_08 (Séran)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Chargé de mission + Secrétariat 15 h semaine sur le poste précédent	x	x		

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

▶ **Qualité des eaux naturelles**

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles, Politique de protection des captages, Pollutions diffuses

▶ **Quantité**

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord

▶ **Lutte contre les inondations**

Politique globale de prévention, Hydrologie, Maîtrise foncière ou servitude, Gestion de digue, Ralentissement dynamique

▶ **Loisirs liés à l'eau**

Politique d'accompagnement des acteurs liés à l'eau

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Contrat de Rivière, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, Maîtrise foncière / servitudes

Procédures de gestion

▶ **Contrat de rivière Séran et affluents**

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 2003

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 11/06/2009 en cours

Mise en œuvre souhaitée pour 2013

85. Syndicat Mixte du Rhins-Rhodon-Trambouzan et Affluents (SYRRTA)

Présentation succincte

Le Syndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA) regroupe 9 adhérents sur 48 communes de 2 départements : le Rhône et la Loire, situées sur les bassins versants du Rhins, du Rhodon et du Trambouzan. Ce territoire d'intervention représente 570 km² et 170 km de cours d'eau principaux.

Le SYRRTA est la structure porteuse du second Contrat de rivières Rhins Rhodon Trambouzan affluents de la Loire (2011-2015).

Données générales

Numéro SIREN : 200024917

Commune siège : CUBLIZE

Nature juridique : Syndicat mixte fermé à la carte

Année de création : 2010

Nature juridique antérieure : 4 communautés de communes

Composition : 6 intercommunalités + 3 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Michel LACHIZE

Adresse siège :

Maison de l'Europe - Le Bancillon

69550 CUBLIZE

Tél : 04 74 89 58 07

Site web & mél : www.syrta.fr - syrta@syrta.fr

Personne ressource : Marion GUIBERT - marion.guibert@syrta.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Loire - Rhône – Rhône-Alpes

Numéro Bassin Versant DCE :

Le périmètre statutaire correspond aux limites des 3 bassins versants.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Directrice - Chargée de mission Contrat de Rivière	x	x		
Technicien de rivière	x	x		
Technicien territorial	x	x		

Missions exercées

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

Qualité des eaux naturelles

Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles

Quantité

Étude hydrologique, Réseau de suivi des eaux superficielles

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Hydrologie

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

Eau et aménagement du territoire

Contrat de Rivière, Préservation des zones humides

Procédures de gestion

Contrat de rivière Rhins Rhodon Trambouzan

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 2004

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 1^{er} décembre 2006

Dernier arrêté de modifications du comité de rivière : 29/12/2009

Validation du projet de contrat : 02/06/2010

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 14 février 2011

Durée du contrat : 5 ans

86. Syndicat Mixte Intercommunal du Rhône Court Circuité Loire Ardèche Isère Drôme (SMIRCLAID)

Présentation succincte

Le Syndicat Mixte du Rhône court-circuité regroupe les 9 communes (dont 2 adhèrent par le biais de la communauté de communes Rhône Valloire) riveraines du Rhône entre Saint Pierre de Bœuf et Saint-Rambert d'Albon. Depuis 2005, le SMIRCLAID a mené ou accompagné l'animation de nombreuses études sur la nappe d'accompagnement du Rhône ainsi que sur la réhabilitation physique du fleuve. Celles-ci, désormais terminées ont permis d'identifier clairement les enjeux locaux et de proposer des solutions.

En lien étroit avec l'ensemble des partenaires concernés, le SMIRCLAID poursuit aujourd'hui 3 objectifs majeurs : protéger la nappe alluviale du Rhône et restaurer le lien entre les hommes et le fleuve en valorisant ce dernier du point de vue social et économique.

Données générales

Numéro SIREN : 253804942

Commune siège : SABLONS

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 2002

Composition : 7 communes + 1 Communauté de communes

Coordonnées

Président : Madame Roberte DI BIN

Adresse siège :

23 route des Alpes

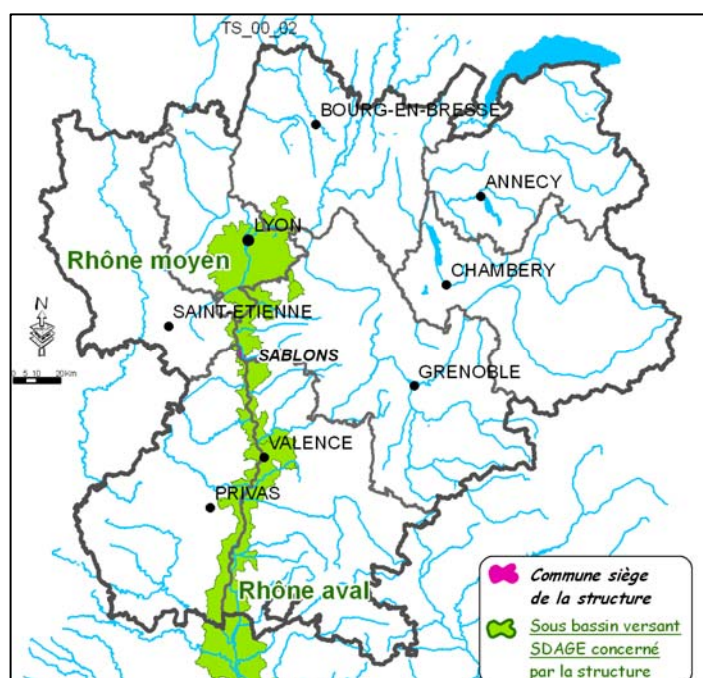
38550 SABLONS

Tél : 04 74 84 24 63

Site web & mél : www.smirclaid.fr - smirclaid@wanadoo.fr

Personne ressource : Pierre François DELSOUC

Identité géographique



Départements et régions concernés : Isère – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : RM_08_03 (Bièvre Liers Valloire), AG_14_02 (Cance Ay), RM_08_08 (Gier).

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Directeur – Chargé de mission	x	x		
Secrétaire	Répartie sur le poste de directeur			

Missions exercées

Eau potable

Connaissance / tableau de bord

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales

Quantité

Réseau de suivi des eaux souterraines

Loisirs liés à l'eau

Politique de développement et tourisme doux

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Partage de la ressource en eau, Étude socio-économique

87. Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC)

Présentation succincte

Le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran est un syndicat mixte qui comprend 3 structures intercommunales (35 communes). Il assure la coordination des travaux et différentes actions inscrites au Contrat de Rivière, le financement et la réalisation des actions d'intérêt général (restauration et entretien), la surveillance des cours d'eau du bassin versant, l'animation du Comité de Rivière, ainsi que la coordination du programme de mise aux normes des exploitations agricoles d'élevage.

Données générales

Numéro SIREN : 257401984
Commune siège : ALBY SUR CHERAN
Nature juridique : Syndicat mixte fermé
Année de création : 1995
Composition : 35 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Jean-Claude GUERRAZ

Adresse siège :
4 rue étroite - Mairie
74540 ALBY SUR CHERAN
Tél : 04 50 68 26 11

Site web & mél : www.si-cheran.com - smiac@si-cheran.com

Personne ressource : Régis TALGUEN - regis.talguen@si-cheran.com

Identité géographique



Départements et régions concernés :
Haute-Savoie – Rhône-Alpes

Numéro Bassin Versant DCE : HR_06_03
(Chéran)

Le périmètre statutaire correspond aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant Savoie et Haute Savoie.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Technicien de rivière	x			

NB : Le syndicat prévoit de créer un poste de chargé de mission pour 2012

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

▶ **Qualité des eaux naturelles**

Suivi qualité des eaux superficielles, Pollutions diffuses

▶ **Lutte contre les inondations**

Ralentissement dynamique

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Préservation des zones humides

Procédures de gestion

▶ **Contrat de rivière Chéran**

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 1991

Arrêté de constitution du comité de rivière : 28/06/1995

Validation du projet de contrat : 1997

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat avec 2 phases de 5 ans : 11/10/1997

Durée du contrat : 10

Durée de l'avenant : 5 ans

Date de la seconde phase : 06/05/2004 → Bilan intermédiaire

→ *Achévé*

Date de la clôture du contrat : 31/12/2008

Depuis 31/12/2008 : hors Contrat rivière

88. Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents (SMISA)

Présentation succincte

Le Contrat de Rivière du Suran, en phase d'élaboration, était porté par deux syndicats intercommunaux qui sont le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Suran dans l'Ain et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Suran dans le Jura. Un travail a eu lieu pour fusionner les deux syndicats en charge de la gestion du bassin versant. Cette fusion est maintenant effective. La nouvelle structure se nomme Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents (SMISA).

Données générales

Numéro SIREN : 200 031 896

Commune siège : CHAVANNES SUR SURAN

Nature juridique : SIVU

Année de création : 2012

Composition : 19 communes et 2 communautés de communes

Coordonnées

Président : Monsieur Christian GOUTTE

Adresse siège :

Route des Orchidées

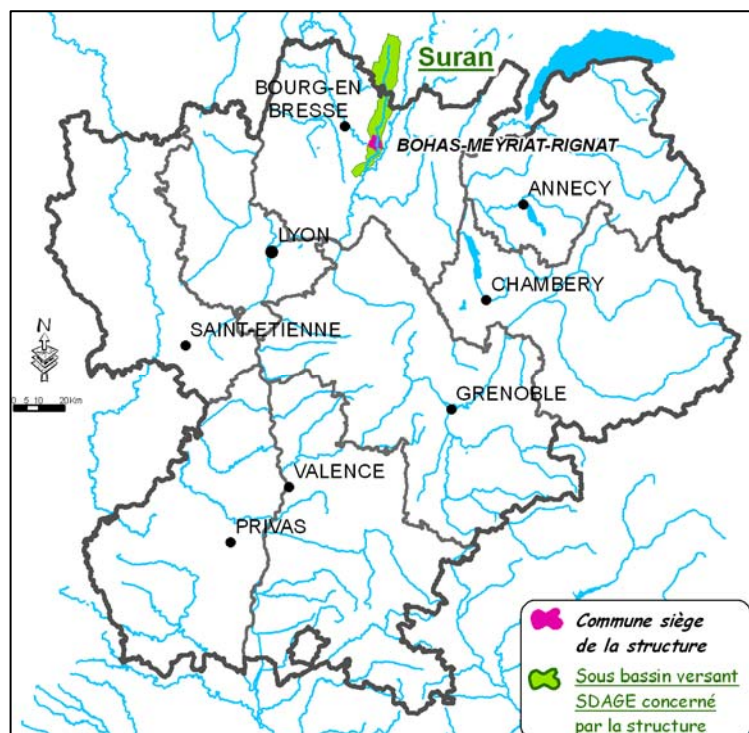
01250 CHAVANNES SUR SURAN

Tél : 04 74 51 81 23

Site web & mél : www.riviere-suran.com - riviere-suran@orange.fr

Personne ressource : Laetitia DUCROZET – lducrozet.riviere-suran@orange

Identité géographique



Départements et régions concernés : Ain – Rhône-Alpes

Numéro bassin versant DCE : HR 05 09 (Suran)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	État	Europe
Intitulé du poste					
Ingénieur territorial	x	x			
Chargé de mission contrat de rivière / animation Natura 2000	x			x	x
Secrétaire comptable (0.5 ETP)					

Missions exercées

► **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

► **Qualité des eaux naturelles**

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles, Suivi qualité des eaux souterraines, Pollutions diffuses, Mesures agro-environnementales

► **Quantité**

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord, Réseau de suivi des eaux superficielles, Réseau de suivi des eaux souterraines, Soutien d'étiage

► **Lutte contre les inondations**

Politique globale de prévention, Hydrologie, Maîtrise foncière ou servitude

► **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation, Opérateur Natura 2000

► **Eau et aménagement du territoire**

Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, Étude socio-économique, Maîtrise foncière / servitudes

Procédures de gestion

► **Contrat de rivière du SURAN (2^{ème} contrat)**

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 18/12/2008

Lancement du marché Études préalables en février 2012

89. Syndicat Mixte Veyle Vivante

Dernière mise à jour : 1^{er} janvier 2012

Présentation succincte

Le Syndicat Mixte Veyle Vivante a été créé en remplacement d'anciens syndicats d'hydrauliques agricoles, pour animer et mettre en œuvre un contrat de rivière, outil de gestion durable et de bassin versant retenu dès le début.

Les principaux objectifs de cette politique sont l'amélioration de la qualité de l'eau, et des milieux. Compte tenu de son histoire, et hors du contrat de rivière, le Syndicat continue d'assurer quelques travaux d'hydraulique agricole et d'aménagement de berge à la demande des communes.

Données générales

Numéro SIREN : 250102431

Commune siège : VONNAS

Nature juridique : Syndicat mixte fermé

Année de création : 2003

Nature juridique antérieure : 3 Syndicats intercommunaux depuis les années 60 et 1 syndicat mixte fermé d'étude créé en 2000 pour préparer contrat de rivière et fusion des 3 anciens syndicats.

Composition : 41 communes + 1 communauté de communes de 8 communes

Coordonnées

Président : Monsieur Daniel CRETIN

Adresse siège :

77, route de Mâcon

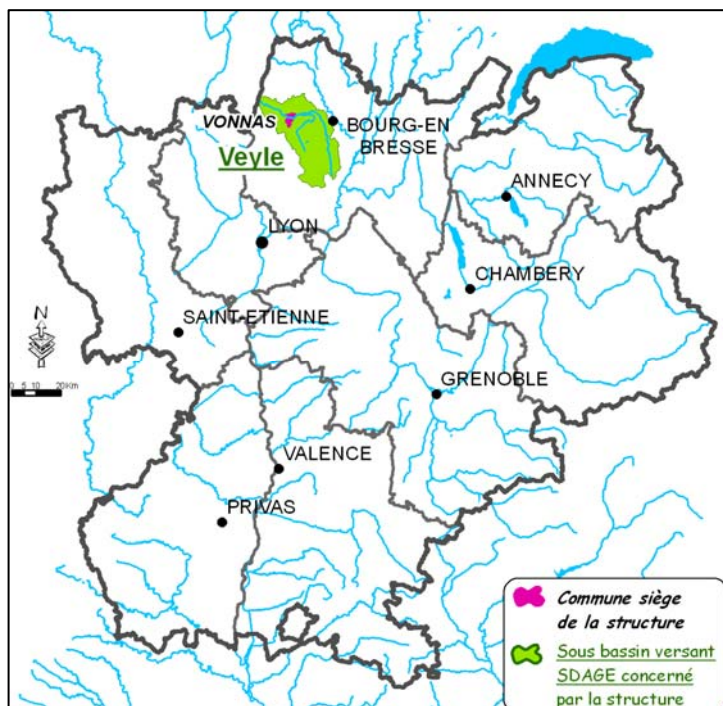
01540 VONNAS

Tél : 04 74 50 26 66

Site web & mél : www.veyle-vivante.com - contact@veyle-vivante.com

Personne ressource : Julien CORGET - jcorget@veyle-vivante.com

Identité géographique



Départements et régions concernés : Ain – Rhône-Alpes

Numéro Bassin Versant DCE : SA_04_06 (Veyle)

Le périmètre statutaire correspond aux limites administratives des collectivités membres ainsi qu'aux limites du bassin versant ou partie de bassin versant.

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Directeur – Chargé de mission CR (1 ETP)	x	x		
Technicien de rivière (1 ETP)	x	x		
Animateur eau et aménagement (1 ETP)	x	x		
Secrétaire comptable (1 ETP)	Poste intégré dans 3 postes techniques			

Nb : à compter de 2012 : pas de subventions Région, car contrat de rivière achevé.

Missions exercées

Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

Qualité des eaux naturelles

Planification (zonage, schéma), Tableau de bord, Suivi qualité des eaux superficielles, Pollutions diffuses, Mesures agro-environnementales

Quantité

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord

Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Hydrologie, Maîtrise foncière ou servitude, Gestion de digue, Gestion de barrage, Ralentissement dynamique

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables, Éducation sensibilisation

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, Étude socio-économique, Maîtrise foncière / servitudes

Procédures de gestion

Contrat de rivière Veyle

→ *Émergence*

Réflexion préalable : 1998

→ *Élaboration*

Validation du dossier préalable : 1999

Arrêté de constitution du comité de rivière : 03/08/2000

Dernier arrêté de modifications du comité de rivière : 12/10/2010

Validation du projet de contrat : 2003

→ *Mise en œuvre*

Date de la signature du contrat : 23/01/2004

Durée du contrat : 7 ans

90. Syndicat Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne (SYRTOM)

Présentation succincte

Le Syndicat Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne est issu de la fusion au 1^{er} janvier 2012 du Syndicat Mixte pour la Valorisation du Renaison, de l'Oudan et de leurs affluents (SYMIROA) et du Syndicat Mixte de la Teyssonne et de ses affluents (SYMITEYS).

Données générales

Numéro SIRET : 200 030 476 00010

Commune siège : POUILLY LES NONAINS

Nature juridique : Syndicat Mixte Fermé

Année de création : 01/01/2012

Nature juridique antérieure : Syndicat Mixte Fermé

Composition : CCOR (Com. Com. Ouest Roannais), CCCR (Com. Com. Côte Roannaise), GRA (Grand Roanne Agglomération), Com. Com. La Pacaudière, Com. Com. Pays de Charlieu, Saint Alban Les Eaux.

Coordonnées

Président : Madame Martine SCHMÜCK

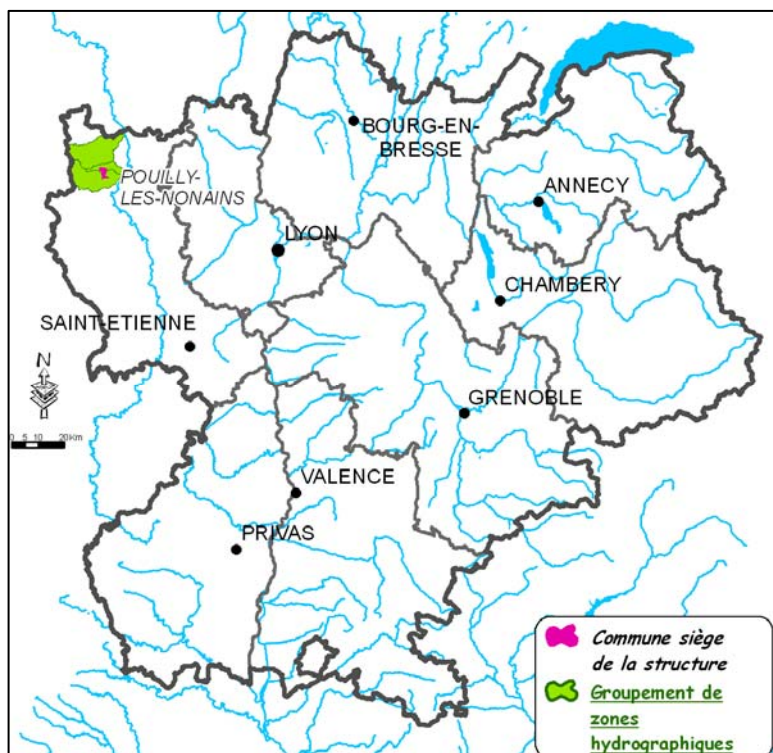
Adresse siège : Place Antoine Déroche

42155 POUILLY LES NONAINS

Tél : 04 77 66 84 99

Site web & mél : contactsyrtom@gmail.com

Identité géographique



Départements et régions concernés : Loire – Rhône-Alpes

Numéro Bassin Versant DCE : -

Code(s) de masse d'eau :

- ✓ FRGR0180 - Renaison
- ✓ FRGR1702 - Oudan
- ✓ FRGR1719 - Maltaverne
- ✓ FRGR1507 et FRGR0188 - Teyssonne

Le périmètre statutaire correspond aux limites des 4 bassins versants : Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne

Personnel et financements publics

Financements publics	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Intitulé du poste				
Cadre administratif		x		
Chargée de mission	x	x		
Technicien de rivière	x	x		
Technicien – chef d'équipe (en cours de recrutement)	x	x		
2 chefs d'équipe		x		
Agents (de 4 à 7 agents en insertion sous contrats aidés)	x			
Agent d'entretien des locaux (2h/semaine)				

Missions exercées

▶ **Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)**

Pilotage des démarches partenariales, Aménagement, protection et entretien des berges, Travaux de renaturation, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion des espèces invasives (faune, flore)

▶ **Qualité des eaux naturelles**

Suivi qualité des eaux superficielles

▶ **Quantité**

Étude hydrologique

▶ **Lutte contre les inondations**

Politique globale de prévention

▶ **Préservation de l'environnement**

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Éducation sensibilisation, Valorisation paysagère

▶ **Eau et aménagement du territoire**

Contrat de Rivière

▶ **Autres compétences liées à l'eau**

Compétence sociale à travers son équipe verte labellisée Atelier Chantier d'Insertion

Procédures de gestion

▶ **CRE Teyssonne/Maltaverne en cours : fin de la procédure en novembre 2012**

▶ **Phase préalable à un contrat de rivières Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne :**

Études en cours de réalisation par des prestataires ou en régie :

- ✓ adéquation besoins/ressources (par CESAME)
- ✓ qualité de l'eau (par GEONAT) dont étude phytosanitaire (en régie)
- ✓ hydromorphologie (en partenariat université Lyon 2 et master 2 COGEVAL'EAU)
- ✓ étude piscicole (par la fédération pêche 42)
- ✓ étude hydraulique (CCTP en cours de validation, sera réalisée par un bureau d'étude)
- ✓ plan paysager (en régie)
- ✓ plan de communication (en régie)

La fin de ces études et ensuite la rédaction du dossier définitif sont prévues cet automne. Le dépôt du dossier en comité de bassin est programmé pour début 2013, voir mi 2013 en cas de retard.

91. Syndicat Rivières des Quatre Vallées

Présentation succincte

Il a été créé en 1978 pour répondre aux problèmes hydrauliques rencontrés sur les bassins versants de la Gère et de la Sévenne. Au travers des opérations de restauration puis d'entretien des cours d'eau, le rôle du syndicat a progressivement évolué vers une dimension de gestion globale. En 2010, dans un contexte de renouveau, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des 4 vallées du bas Dauphiné (SIAH) est devenu le Syndicat Rivières des 4 vallées (RIV4VAL).

Le Syndicat Rivières des 4 vallées a pour objectif général de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des rivières. Il est compétent en termes de gestion globale des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Données générales

Numéro SIREN : 253801757

Commune siège : SAINT JEAN DE BOURNAY

Nature juridique : Syndicat mixte ouvert

Année de création : 2010

Nature juridique antérieure : Syndicat Intercommunal à la carte

Composition : Artas, Oytier-Saint-Oblas, Beauvoir de Marc, Charantonay, Royas, Châtonnay, Saint Georges d'Espéranche, Saint Jean de Bournay, Culin, Saint Just Chaleyssin, Diémoz, Sainte Anne sur Gervonde, Savas-Mépin, Lieudieu, Meyrieu les Etangs, Villeneuve de Marc, Meyssiez, et la Communauté d'agglomération du pays Viennois « ViennAgglo » (Communes concernées : Pont-Evêque, Chuzelles, Saint Sorlin de Vienne, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Septème, Serpaize, Luzinay, Vienne, Villette de Vienne, Moidieu-Détourbe).

Coordonnées

Président : Monsieur Patrick CURTAUD

Adresse siège :

Maison de l'intercommunalité

ZAC de basses Echarrières - Route de Vienne

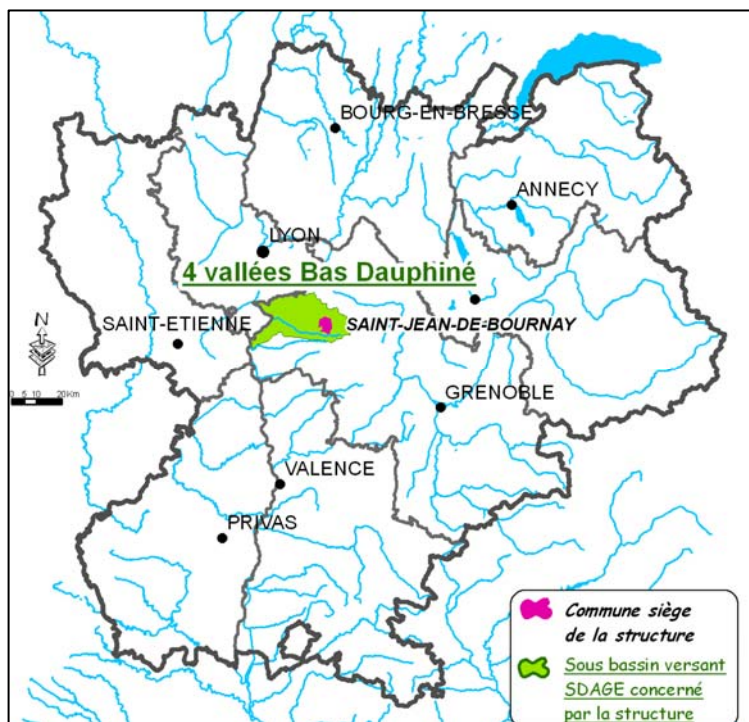
38440 SAINT JEAN DE BOURNAY

Tél : 04 74 59 73 08

Site web & mél : www.rivieresdes4vallees.fr - riv4val@riv4val.fr

Personne ressource : Caroline CROZET - caroline.crozet@riv4val.fr

Identité géographique



Départements et régions concernés : Isère – Rhône-Alpes
 Numéro Bassin versant DCE : RM_08_01 (4 vallées Bas Dauphiné)

Le périmètre statutaire correspond aux limites des 29 communes qui représentent 95 % du bassin versant.

Le bassin versant des quatre vallées correspond au bassin versant des rivières Gère, Ambalon-Gervonde, Véga, Sévenne et leurs affluents.

Personnel et financements publics

Intitulé du poste	Financements publics			
	Agence	Conseil Régional	Conseil Général	Europe
Directeur - Chargé de mission CR	x	x		
Technicienne de rivière	x	x		
Adjoint technique territorial				
Adjointe au responsable de structure				
Chargée de mission stratégie foncière et écosystèmes aquatiques	x	x		

Missions exercées

► Entretien et aménagement des cours d'eau (eau, lit et berges)

Pilotage des démarches partenariales, Hydrologie, Aménagement, protection et entretien des berges, Gestion hydromorphologique des cours d'eau, Gestion du transport solide, Gestion des espèces invasives (faune, flore), Maîtrise foncière / servitudes

► Qualité des eaux naturelles

Planification (zonage, schéma), Suivi qualité des eaux superficielles, Pollutions diffuses

► Quantité

Planification (zonage, schéma), Étude hydrologique, Tableau de bord, Réseau de suivi des eaux superficielles

► Lutte contre les inondations

Politique globale de prévention, Hydrologie, Maîtrise foncière ou servitude, Ralentissement dynamique, Travaux

Préservation de l'environnement

Connaissance / tableau de bord / inventaire, Amélioration piscicole, Gestion des zones humides et milieux remarquables

Eau et aménagement du territoire

Accompagnement des politiques publiques : PLU, SCOT, Contrat de Rivière, Partage de la ressource en eau, Définition espaces de liberté, Préservation des zones humides, Maîtrise foncière / servitudes

Procédures de gestion

Contrat de rivière Quatre vallées du Bas-Dauphiné (2^{ème} contrat)

→ Émergence

Réflexion préalable : Juin 2008

→ Élaboration

Validation du dossier préalable : 19/11/2010